

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg



RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 14

21 février 1964

SOMMAIRE :

Loi du 4 janvier 1964 portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1960	page	238
Chapitre I ^{er} . — Recettes ordinaires		240
Chapitre II. — Recettes extraordinaires		253
Chapitre III. — Dépenses ordinaires		256
Chapitre IV. — Dépenses extraordinaires		378
Chapitre V. — Recettes et dépenses pour ordre		393
Balance		394
Compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat pendant l'exercice 1960		394

Loi du 4 janvier 1964 portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1960

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'article 104 de la Constitution ;

Vu les articles 58 et 59 de la loi du 27 juillet 1936 sur la comptabilité de l'Etat modifiée par la loi du 22 février 1951 ;

Vu les articles 71 et 72 de l'arrêté grand-ducal du 21 décembre 1936 portant règlement sur la comptabilité de l'Etat modifié par l'arrêté grand-ducal du 22 février 1951 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds ordinaires de l'Etat pendant l'exercice 1960 et vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat, comptes rendus le 13 novembre 1961 par le Ministre des Finances ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11 décembre 1963 et celle du Conseil d'Etat du 20 décembre 1963 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds ordinaires et extraordinaires de l'Etat pendant l'exercice 1960, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

A. — Recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires

I. Recettes effectives	fr.	6.202.069.574 49
II. Dépenses effectives	»	5.729.499.465 43
		<hr/>
III. Excédent de recettes	fr.	472.570.109 06
		<hr/>

B. — Recettes et dépenses pour ordre

I. Recettes pour ordre	fr.	1.126.712.580 30
II. Dépenses pour ordre	»	1.126.712.580 30
		<hr/>
		<hr/>

Art. 2. L'excédent des recettes, à la fin de l'exercice 1960, des fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

Fonds de dépenses communales	fr.	4.419.970 —
Dette publique — Titres et coupons prescrits ou non touchés	»	21.864.219 —

Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	fr.	839.555 —
Consignations et dépôts	»	21.130.474 —
Postes — Fonds pour mandats	»	701.910.560 —
Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes	»	3.245.796 —
Droits de douane sur matériel — réparations	»	535.388 —
Fonds spécial de la chasse	»	440.592 —
Fonds spécial de la pêche	»	570.127 —
Fonds de crise	»	658.962.830 —
Fonds spécial des Prêts consentis au titre du Plan Marshall	»	12.009.396 —
Fonds spécial des Dons consentis au titre du Plan Marshall	»	11.784.439 —
Fonds spécial pour l'épuration des eaux de l'Alzette, de la Sûre et de leurs affluents	»	25.859.582 —
Fonds spécial viticole	»	16.071.060 —
Fonds spécial de repeuplement des chasses	»	542.043 —
Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires	»	9.800.000 —
		<hr/>
Total	fr.	1.489.986.031 —
		<hr/>

D'où il y a lieu de déduire l'excédent de dépenses :

Postes — Droits de douane avancés	fr.	8 —
		<hr/>
Total	fr.	8 —
		<hr/>

Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat de

	fr.	1.489.986.023 —
		<hr/>

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre des Finances,
Pierre Werner

Palais de Luxembourg, le 4 janvier 1964
Charlotte

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
BUDGET DES RECETTES					
Chapitre 1^{er}. — RECETTES ORDINAIRES					
Section 1^{re}. — Contributions directes et Accises					
A. — IMPOTS, TAXES, ETC.					
1	—	130	Impôt général sur le revenu (impôt sur le revenu fixé par voie d'assiette, impôt sur le revenu des collectivités, impôt sur les traitements et salaires, retenue d'impôt sur les revenus de capitaux)	2.015.000.000	2.677.492.283 87
			Détail :		
			Impôt sur le revenu fixé par voie d'assiette fr. 650.000.000		
			Impôt sur le revenu des collectivités » 700.000.000		
			Impôt sur les traitements et salaires » 610.000.000		
			Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux » 55.000.000		
			Total fr. 2.015.000.000		
<i>1bis</i>	—	130	Impôt spécial sur le revenu des collectivités	p ^r mém.	—
2	—	130	Impôt sur la fortune	100.000.000	134.491.814 11
3	—	130	Impôt sur les tantièmes	13.000.000	16.815.467 03
<i>3bis</i>	—	132	Impôt sur le chiffre d'affaires (restants éventuels d'exercices antérieurs à 1946)	p ^r mém.	154.177 47
4	—	132	Recettes sur toccage	60.000	51.791 —
5	—	132	Taxe sur les véhicules automoteurs	80.000.000	86.647.638 —
6	—	132	Taxe sur les cabarets	9.000.000	10.856.809 —
7	—	130	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives	2.000.000	2.382.572 40
8	—	132	Droits d'accises sur l'alcool	24.000.000	21.123.905 73
			Détail :		
			Rendement brut	fr. 26.000.000	
			Dont à déduire :		
			Restitutions pour alcool dénaturé et exporté	fr. 7.000.000	
			Transfert des droits	p ^r mém.	
			» 7.000.000		
			Rendement net	fr. 19.000.000	
			A ajouter : somme à recevoir de la Belgique..	» 5.000.000	
			Rendement net total	fr. 24.000.000	
9	—	132	Taxe de consommation sur l'alcool	40.000.000	51.795.732 29

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Prévisions pour 1960	Recette effectuées
10	—	114 (132)	Taxe sur la vérification des poids et mesures et jaugeage des fûts et tonneaux	90.000	77.588 —
11	—	133	Recettes diverses	4.500.000	2.135.290 06
			Total des recettes sub A	2.284.650.000	3.003.995.068 96
B. — RECETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES					
12	—	114	Recettes de l'Administration du Cadastre	2.100.000	2.000.314 —
			Détail :		
			a) Extraits cadastraux. fr. 800.000		
			b) Mesurages exécutés pour le compte des communes et des particuliers » 1.200.000		
			c) Mise à jour des registres cadastraux déposés dans les communes » 50.000		
			d) Vente de cartes topographiques » 50.000		
			Total fr. 2.100.000		
13	—	132	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.450.000	2.030.643 —
14	—	114	Armée. — Restitutions pour perte d'objets et paiement pour objets d'équipement. — Recettes diverses	400.000	813.305 —
15	—	114	Recettes accidentelles et imprévues	1.000.000	8.728.040 74
16	—	112 114 133 134 144	Recettes diverses	7.835.000	3.209.472 50
			Détail :		
			114 a) Part du Grand-Duché dans l'excédent des recettes du service de l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce fr. 25.000		
			134 b) Taxes à payer par les candidats aux examens du brevet de maîtrise » 300.000		
			134 c) Droits à payer par les candidats pour l'obtention des grades et des brevets d'instituteurs » 200.000		
			134 d) Minerval à payer par les élèves des établissements d'enseignement secondaire et professionnel et recettes diverses analogues » 2.260.000		
			134 e) Conseil arbitral et Conseil supérieur des Assurances sociales. — Taxes (art. 33 de l'arrêté grand-ducal du 13.10.1945) .. » 50.000		
			f) Recettes provenant de l'Institut du Change :		
			133 Produit de transactions p ^r mém.		
			144 Restitution du bénéfice de change .. p ^r mém.		
			112 g) Contribution de la Caisse d'Epargne de l'Etat dans le paiement des pensions des fonctionnaires de la Caisse d'Epargne et		

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
			du Crédit foncier de l'Etat (période de 1944 à 1960) fr. 5.000.000 Total fr. 7.835.000		
16bis	—	114 (132)	Produit des taxes perçues sur les licences d'importation. (Part du Grand-Duché) Détail : a) Taxes normales perçues sur les licences d'importation (part du Grand-Duché) ... fr. 500.000 b) Taxes nouvelles perçues sur les licences en vertu des arrêtés grand-ducaux des 20 août 1958 et 28 mars 1959 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires et de l'arrêté grand- ducal du 17. 11. 1958 (produits laitiers) (part du Grand-Duché) » 20.000.000 Total fr. 20.500.000 Total des recettes sub B	20.500.000	30.703.173 60
			C. — RECETTES PROVENANT DE PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT		
17	—	122	Redevance à payer par la Caisse d'Epargne de l'Etat en rémunération de la garantie de l'Etat Note : La base légale de cette recette sera créée par la loi con- cernant la création d'un Fonds National de Solidarité pour l'aide aux Vieux et aux Inaptes au Travail.	17.000.000	—
18	—	123	Participation du Grand-Duché aux bénéfices de la Banque Nationale de Belgique	7.025.000	—
19	—	122	Versement de la Société CEGEDEL Détail : a) Annuité obligataire p ^r mém. b) Redevance de gestion fr. 400.000 c) Dividendes » 3.900.000 Total fr. 4.300.000	4.300.000	4.110.234 —
20	—	122	Ristourne sur courant	3.600.000	3.898.022 —
21	—	122	Participation de l'Etat aux dividendes de la Société Nationale des habitations à bon marché	p ^r mém.	—
22	—	132	Redevances à payer par Radio-Luxembourg	24.000.000	53.000.000 —
22bis	—	122	Recettes escomptées par l'Office Commercial du Ravitaillement ...	p ^r mém.	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
22 ^{ter}	—	122	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques. — Recettes provenant de la vente de courant des centrales hydro-électriques	24.000.000	12.848.784 —
			Détail : a) Centrale d'Esch-sur-Sûre fr. 15.000.000 b) Centrale de Rosport » 6.000.000		
			Total fr. 24.000.000		
			Total des recettes sub C	76.925.000	73.857.040 —
			D. — RECETTES PROVENANT DE REMBOURSEMENTS D'AVANCES ET DU PAIEMENT D'INTÉRÊTS		
23	—	{ 120 {(121)	Intérêts de fonds en dépôt	14.808.000	22.074.042 80
			Détail : a) Crédits d'équipement fr. 4.834.000 b) Fonds de crise » 7.722.000 c) Prêts consentis au titre du Plan Marshall ... » 707.000 d) Autres dépôts » 1.545.000		
			Total fr. 14.808.000		
24	—	{ 120 { 161	Logements populaires. — Amortissements, remboursements et intérêts ...	70.000	80.063 —
			Détail : a) Remboursements et amortissements fr. 68.500 b) Intérêts » 1.500		
			Total fr. 70.000		
25	—	120 161	Fonds d'améliorations agricoles. — Amortissements et intérêts	310.000	458.167 —
			Détail : a) Amortissements fr. 270.000 b) Intérêts » 40.000		
			Total fr. 310.000		
26	—	{(120) { 161	Remboursements de la Caisse Commune du Notariat	p ^r mém.	—
27	—	{ 120 { 122 { 153 { 161	Versements et remboursements des C.F.L.	47.512.000	55.382.378 —
			Détail : 120 a) Annuité 1960 à verser par les C.F.L. 161 du chef des dépenses pour travaux complémentaires de 1 ^{er} établissement exécutés sur le réseau G.L. jusqu'au 10 mai 1940 à l'aide de fonds avancés par l'Etat, fr. 6.380.000 Amortissement fr. 480.000 Intérêts » 5.900.000		
			Total . fr. 6.380.000		
			(120) b) Participation des C.F.L. au prix de 161 rachat des concessions G.L. et P.H. ... » 6.000.000		

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1960	Revenues effectués
			{ 120 c) Participation des C.F.L. au prix de { 161 rachat des concessions G.L. et P.H. : consolidation des annuités du 1.6.1945 au 31.12.1947 (arriérés), annuité 1960 . fr. 485.000 Amortissement fr. 223.000 Intérêts » 262.000 Total . fr. 485.000		
			120 d) Annuité à payer par les G.F.L. pour le 153 paiement de matériel roulant cédé par l'Etat le 15 mai 1953 » 10.293.000 Amortissement fr. 7.285.000 Intérêts » 3.008.000 Total . fr. 10.293.000		
			120 e) Annuité due à l'Etat par les C.F.L. pour 122 l'exercice 1960 en remboursement des avances pour la couverture du déficit de la période du 1.6.1945 au 31.12.1947 ... » 10.364.000 Amortissement fr. 4.772.000 Intérêts » 5.592.000 Total . fr. 10.364.000		
			120 f) Intérêts statutaires de 1960 dus par les C.F.L. sur le capital social versé par l'Etat (fr. 408.000.000) p ^r mém.		
			161 g) Amortissement 1960 du capital versé .. p ^r mém.		
			161 h) Cession à l'Etat grand-ducal des annuités d'intérêt et d'amortissement de la part française du capital social des C.F.L. (art. 2 du protocole franco-luxembour- geois du 27.10.1956, relatif au règlement de certaines questions liées à la Con- vention franco-germano-luxembourgeoise relative à la canalisation de la Moselle) . p ^r mém. Amortissement p ^r mém. Intérêts p ^r mém. Total . p ^r mém.		
			120 i) Intérêts dus par les C.F.L., sur les fonds avancés par l'Etat en vertu de la Con- vention de prêt conclue le 9.8.1957 ... » 13.130.000 1) Financement des tra- vaux immobiliers de 1 ^{er} établissement par 7 tranches annuelles de 50 millions (tranches 1958, 1959 et 1960) .. fr. 5.830.000 2) Fourniture de 20 locomotives électriques. » 7.300.000 Total . fr. 43.430.000		
			161 j) Remboursement par les G.F.L. des avances de fonds effectués par l'Etat grand-ducal dans l'intérêt de la con-		

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1960	Recette effectuées
			struction de ponts (passages supérieurs ou inférieurs) en vue de la suppression de passages à niveau du chemin de fer. (Les remboursements commencent à courir à partir de l'année qui suit l'achè- vement des travaux) fr. 860.000 161 k) Recettes et remboursements divers... p ^r mém.		
			Total fr. 47.512.000		
27bis	—	170	Assurance-maladie des professions indépendantes. — Remboursement partiel du fonds de roulement avancé par l'Etat (2 ^e versement)	300.000	300.000 —
			Total des recettes sub D	63.000.000	78.291.650 80
			E. — RECETTES PROVENANT DE REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'EXPLOITATION ET AUTRES		
28	—	110 112 (119)	Parts contributives des communes dans les traitements et pensions du personnel enseignant primaire	56.836.000	60.514.022 —
			Détail :		
			112 a) Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant .. fr. 3.236.000		
			110 b) Part (33 1/3%) incombant aux communes dans le paiement des traitements du personnel enseignant primaire ... » 53.600.000		
			Total fr. 56.836.000		
29	—	115	Parts contributives de différentes villes et des sociétés industrielles dans les frais de l'enseignement secondaire et professionnel	4.284.000	4.973.759 —
			Détail		
			115 a) Contribution forfaitaire de différentes villes aux frais des établissements d'enseignement secondaire et professionnel . fr. 56.000		
			115 b) Part de la ville de Luxembourg dans les frais d'entretien, de gardiennage, d'éclairage, etc. du lycée de jeunes filles de Luxembourg » 120.000		
			115 c) Part de la ville d'Esch-s.-Alz. et des sociétés industrielles dans les frais de l'école professionnelle de l'Etat d'Esch-s.-Alzette » 4.108.000		
			Total fr. 4.284.000		
30	—	115	Etablissements bancaires. — Remboursement des frais de surveillance ...	1.485.000	1.140.698 —
			Détail :		
			a) Banque Internationale. — Traitement du Commissaire du Gouvernement fr. 255.000		
			b) Contrôle des Banques. — Indemnités du Commissaire et du personnel auxiliaire ... » 930.000		
			Total fr. 1.185.000		

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
31	—	115	Part contributive de l'I.B.L.C., Bruxelles, aux dépenses du bureau de Luxembourg	38.000	50.523 —
32	—	110 (445)	Remboursement de 50% des traitements et indemnités avancés par l'Etat dans l'intérêt de l'administration de la gestion de la caisse d'assurances des animaux de boucherie	84.000	84.742 —
33	—	115	Chemins de fer luxembourgeois. — Versement forfaitaire en vue de pourvoir aux frais de contrôle administratif, technique et financier des chemins de fer, conformément à l'article 7 du cahier des charges. Remboursements divers	780.000	780.000 —
34	—	139 (149)	Remboursement à faire à l'Etat sur les allocations de chômage et sur les frais de salaires et autres frais occasionnés par l'organisation de travaux productifs de chômage conformément à la loi du 6 août 1921 et à l'arrêté grand-ducal du 24 mai 1945	250.000	265.405 —
35	—	139	Assurances sociales. — Remboursement des parts des communes ... Détail :	115.534.000	116.072.042 —
			1 a) Remboursement de la part des communes dans les rentes fr. 107.000.000		
			1 b) Remboursement de la part des communes dans les rentes (arriérés des exercices précédents) » 1.000.000		
			2 a) Remboursement de la part des communes dans les pensions versées par la Caisse de Pension des Employés privés se rapportant à l'exercice 1960 (art. 38 et 108 de la loi réforme du 29.8.1951, modifiée par la loi du 24.4.1954 régissant le C.A.S.) » 4.600.000		
			2 b) Remboursement de la part des communes dans les pensions (arriérés des exercices précédents) p ^r mém.		
			3) Remboursement de la part des communes (1/3) dans la charge d'intérêt du certificat de 220 millions à 4% délivré à l'Etablissement d'Assurance contre la vieillesse et l'invalidité, conformément à l'article VIII de la loi du 24 avril 1954 (1/3) du montant émarginé à l'article 298 du budget des dépenses » 2.934.000		
			Total fr. 115.534.000		
36	—	111 114	Force Armée. — Remboursements. Recettes diverses	1.540.000	1.296.596 —
			Détail :		
			114 a) Remboursement de taxes téléphoniques fr. 40.000		
			111 b) Redevances des officiers et sous-officiers pour nourriture » 1.500.000		
			Total fr. 1.540.000		

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
37	—	114	Excédent de recettes de comptes extraordinaires	1.500.000	2.693.738 86
			Total des recettes sub E	182.028.000	187.868.525 86
			Total des recettes de la section 1 ^{re}	2.639.888.000	3.391.497.204 46
			Section 2. — Douanes		
38	—	132	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union Economique	663.423.000	695.218.647 —
			Détail :		
			1) Recettes brutes communes de l'U.E.B.L. fr. 18.933.000.000		
			— Déduction en vertu des art. 12 et 13 de la Convention		
			» 911.000.000		
			= Recettes nettes (à partager au prorata des populations)		
			fr. 18.022.000.000		
			2) Part du Grand-Duché dans les recettes nettes		
			» 595.723.000		
			+ Remboursement des dépenses de l'Administration luxembourgeoise (art. 12 de la Convention)		
			» 67.700.000		
			+ Part du Grand-Duché dans le prélèvement pour la production des céréales panifiables (art. 13 de la Convention)		
			p ^r mém.		
			= Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'U.E.B.L. fr.		
			663.423.000		
39	—	114	Recettes diverses	700.000	762.993 75
			Total des recettes de la section 2	664.123.000	695.981.640 75
			Section 3. — Enregistrement et Domaines		
			A. — IMPOTS, DROITS ET TAXES		
40	—	132	Enregistrement	55.000.000	79.990.084 74
41	—	132	Hypothèques	10.000.000	13.325.499 45
42	—	132	Id. — Salaires	1.600.000	1.929.036 —
43	—	130	Successions	25.000.000	34.975.696 49
44	—	132 (114)	Timbre	17.500.000	17.840.883 —
45	—	132	Impôt sur le chiffre d'affaires	690.000.00	744.820.520 98
46	—	132	Impôt sur le chiffre d'affaires: Produit de la majoration de l'impôt sur les combustibles	54.000.000	61.030.934 —

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
47	—	132	Taxe sur les transports	50.000.000	58.111.928 46
48	—	132	Taxe sur les assurances	18.000.000	24.824.990 —
49	—	132	Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	32.000.000	37.399.442 46
50	—	132	Impôt sur les billets de banque	p ^r mém.	—
51	—	132	Taxe et annuité des brevets d'invention et des marques de fabrique	1.000.000	1.317.687 —
52	—	132	Rentes de concessions minières	5.122.000	3.818.838 —
53	—	132	Registre aux firmes	200.000	206.000 —
54	—	134	Casier judiciaire. — Taxes perçues	100.000	108.145 —
55	—	133	Taxes de levées de séquestre	50.000	120.400 —
56	—	132	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches. — Art. 31 de la loi du 21.3.1947 concernant le régime de la pêche	120.000	122.397 —
Total des recettes sub A				959.692.000	1.076.942.482 58
B. — RECETTES DOMANIALES					
57	—	114	Etablissement piscicole de Lintgen. — Vente d'alevins et de truitelles. — Frais de repeuplement	350.000	499.908 —
58	—	114	Domaine forestier de l'Etat	5.600.000	8.592.105 80
59	—	114	Produit des pépinières de l'Etat	1.400.000	1.436.560 —
60	—	150	Ventes immobilières	250.000	1.599.513 —
61	—	{ 114 (133)	Ventes mobilières	1.635.000	9.083.609 —
61bis	—	{ 153 133	Ventes mobilières : produit des ventes d'objets saisis et confisqués (pièces à conviction, etc.)	100.000	208.030 —
62	—	114	Locations et loyers d'immeubles (y compris les recettes de meetings aériens de l'Aéroport du Findel)	10.500.000	14.881.086 25
Total des recettes sub B				19.835.000	36.300.812 05
C. — RECETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES					
63	—	{ (132) 133	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc. ...	200.000	272.311 35
64	—	133	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires, y compris les amendes pour infractions à la législation des changes ainsi que les amendes d'ordre de l'Office National du Travail ...	7.000.000	9.813.285 50

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
65	—	114	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	1.200.000	1.305.659 95
66	—	114	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	600.000	838.039 47
67	—	114	Vente d'ouvrages publiés par le Gouvernement. — Frais de publication au Mémorial..... Détail: a) Manuels de classe et autres livres édités par le Ministère de l'Education Nationale fr. 300.000 b) Produit de la vente des publications nationales éditées par le Ministère des Arts et des Sciences » 500.000 c) Produit de la vente des publications du Service d'Etudes et de Documentation économiques..... » 6.500 d) Produit de la vente des publications de l'Office de la Statistique Générale » 50.000 e) Produit des abonnements au Bulletin International des Douanes (diffusé par le Service d'Etudes) » 3.500 f) Frais de publication au Mémorial et au Recueil Spécial du Mémorial » 1.800.000 g) Divers..... p ^r mém. Total fr. 2.660.000	2.660.000	2.629.462 —
68	—	114	Recouvrement des frais d'entretien de personnes entretenues à la Maison de Santé d'Ettelbruck	16.015.000	20.712.758 34
68bis	—	114	Recouvrement des frais d'entretien de personnes entretenues dans les établissements d'assistance de l'Etat	9.910.000	10.255.498 —
			Détail: Hospice du Rham..... fr. 8.200.000 Etablissement pour enfants arriérés de Betzdorf. » 1.500.000 Etablissement pour aveugles de Berbourg ... » 150.000 Etablissement pour sourds-muets » 40.000 Dépôt de mendicité » 20.000 Total fr. 9.910.000		
68ter	—	114	Recouvrement des frais d'entretien de personnes entretenues dans les maisons de retraite	5.675.000	5.992.156 —
			Détail: Maison de retraite de Kopstal fr. 350.000 Maison de retraite de Dudelange..... » 1.275.000 Maison de retraite de Mertzig » 1.000.000 Maison de retraite de Rumelange » 1.350.000 Maison de retraite de Wiltz » 850.000 Maison de retraite de Vianden » 850.000 Total fr. 5.675.000		
69	—	114	Produit du travail des malades de la Maison de Santé d'Ettelbruck ...	890.000	868.660.75

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
70	—	114	Produit de l'Etablissement thermal de Mondorf-Etat	2.100.000	2.468.988 —
71	—	114	Produit du Sanatorium et de l'Institut médical de l'Etat à Mondorf....	500.000	722.016 —
72	—	{ 114 {(134)	Maternité et école d'accouchement. — Frais d'entretien des pensionnaires. — Minerval des élèves	6.000.000	6.815.451 —
73	—	114	Remboursement des frais d'entretien de personnes placées aux sanatoriums de Vianden et de Dudelange ou dans d'autres établissements de cure	8.000.000	7.204.292 —
			Détail :		
			Sanatorium de Vianden	fr. 4.000.000	
			Sanatorium de Dudelange	» 800.000	
			Préventorium de Bettendorf	» 150.000	
			Autres établissements hospitaliers du pays ..	» 175.000	
			Etablissements de cure à l'étranger	» 2.875.000	
			Total	fr. 8.000.000	
74	—	114	Recettes de l'Administration des Services Agricoles	711.000	734.614 —
			Détail :		
			a) Contrôle des pépinières, des fruits et du miel .	fr. 10.000	
			b) Taxes du contrôle des semences	» 136.000	
			e) Taxes pour la confection de projets de constructions rurales	» 25.000	
			d) Recettes diverses : imprimés, etc.	» 500	
			e) Amélioration des races bovine, porcine et caprine : taxes d'admission aux concours .	» 35.000	
			f) Recettes du service phytopathologique ...	» 4.000	
			g) Recettes de la mise à disposition d'engins mécaniques et remboursement de salaires avancés	» 500.000	
			h) Récupération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour l'exécution des travaux ordinaires de curage et de réparation aux cours d'eau non navigables ni flottables et à leurs dépendances (loi du 16 mai 1929)	p ^r mém.	
			Total	fr. 710.500	
75	—	114	Recettes diverses	2.390.000	3.911.405 10
			Détail :		
			a) Recettes d'analyses du poste d'essai de matériaux	fr. 60.000	
			b) Office du blé. — Taxes sur les certificats d'origine, imprimés, étiquettes, plombs, etc.	» 110.000	
			c) Laboratoire pratique de bactériologie	» 950.000	
			d) Station de chimie agricole à Ettelbruck. — Produit des analyses	» 120.000	
			e) Recettes du Musée de l'Etat	» 50.000	

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L E	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
			f) Consignations à porter définitivement en recette au profit du Trésor (arrêté grand- ducal du 9.7.1945) fr. 100.000 g) Divers » 1.000.000 Total fr. 2.390.000		
75bis	—	114	Contrôle des spécialités pharmaceutiques. — Taxes d'immatriculation (loi du 23.5.1958)	100.000	1.110.975 —
75ter	—	114	Armée. — Vente de produits accessoires	450.000	319.050 48
			Total des recettes sub C	64.401.000	75.974.622 94
			D. — REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION, REMBOURSEMENT D'AVANCES		
76		114	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	200.000	239.613 25
77	—	110 115 119	Frais d'Administration des bois. — Remboursements	8.427.000	9.433.365 —
			Détail : Communes : Etabl. publics :		
			a) Remboursement des traite- ments des chefs de cantonne- ment (gardes généraux et in- specteurs) fr. 1.245.000 fr. 35.000		
			b) Remboursement des traite- ments des préposés forestiers et des indemnités des aides- gardes forestiers chargés de la surveillance d'un triage (15% à charge de l'Etat) .. » 6.903.000 » 244.000		
			Sous-totaux fr. 8.148.000 fr. 279.000		
			Total fr. 8.427.000		
78	—	170	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois.....	180.000	7.900 —
79	—	114	Assistance judiciaire et procédure en débet. — Recouvrements	200.000	117.566 —
80	—	170	Remboursement de subsides remboursables pour études supérieures ..	750.000	583.773 —
81	—	{ 110 111 114 (119)	Remboursement à l'Etat à raison de 60% des traitements, gratifications pour croix de service, dépenses résultant de la gratuité du logement, indemnités pour enfants et niasse d'habillement, prime de consigne, frais de détachement, de déplacement, d'équipement, d'armement et d'entretien de la police, frais d'acquisition de croix de service, d'im- primés et divers	20.687.000	20.984.593 —
			Détail :		
			114 a) Fournitures d'imprimés fr. 48.000		
			110 b) Traitements » 16.098.000		
			110 c) Dépenses résultant de la gratuité du logement » 2.400.000		

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
			110 d) Masse d'habillement fr. 1.080.000 114 e) Frais de déplacement, frais de route, de séjour et de détachement » 66.000 114 f) Equipement et armement » 36.000 110 g) Part des communes dans les cotisations versées à la Caisse de Maladie » 546.000 110 h) Gratifications pour croix de service .. » 400.000 114 i) Frais d'acquisition de croix de service . » 13.000 Total fr. 20.687.000		
82	—	141	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre.....	1.000.000	1.333.207 —
83			◆ Total des recettes sub D	31.444.000	32.700.017 25
			Total des recettes de la section 3	1.075.372.000	1.221.917.934 82
			Section 4. — Postes, Télégraphes et Téléphones		
84	—	114	Postes. — Taxes des correspondances et autres recettes	111.500.000	110.322.424 16
85	—	114	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	7.700.000	10.239.176 80
86	—	114	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes	125.000.000	133.895.123 34
87	—	114	Taxes sur les appareils radio-électriques	9.000.000	9.268.462 50
88	—	114	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à sur- taxes, ainsi que sur les télégrammes de luxe en faveur d'oeuvres, de groupements et de collectivités poursuivant des buts sociaux, culturels ou d'intérêt national	1.800.000	1.900.305 45
			Total des recettes de la section 4	255.000.000	265.625.492 25
			Section 5. — Etablissements pénitentiaires et Maisons d'éducation		
89	—	114 (153)	Etablissements pénitentiaires et Maisons d'éducation — Produit du travail des détenus et des pupilles et recettes diverses provenant de la vente des produits Détail : a) Etablissements Pénitentiaires à Luxem- bourg-Grund fr. 450.000 b) Colonie pénitentiaire agricole à Givenich ... » 1.100.000 c) Maison d'éducation et d'apprentissage pour garçons à Dreibern » 400.000	1.960.000	2.249.008 —

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
			<i>d)</i> Maison d'éducation et d'apprentissage pour filles à Niederfeulen fr. 10.000 Total fr. 1.960.000		
			Total des recettes de la section 5	1.960.000	2.249.008 —
			Total des recettes du Chapitre I ^{er}	4.636.343.000	5.577.271.280 28
			Chapitre II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES		
			Section 6		
			A. — Recettes provenant d'impôts extraordinaires		
90	—	130	Impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre	p ^r mém.	2.100.678 21
91	—	140	Impôt extraordinaire sur le capital	p ^r mém.	1.800 —
			Total des recettes sub A	p ^r mém.	2.102.478 21
			B. — Recettes provenant de l'émission d'emprunts et de Bons du Trésor		
			a) Emprunts		
92	—	{ 172 (173)	Produit d'emprunts nouveaux	500.000.000	500.000.000 —
			b) Bons du Trésor		
93	—	172	Emission de Bons du Trésor	5.000.000	24.129.000 —
			Détail :		
			a) Paiement de dommages de guerre..... fr. 5.000.000		
			b) Paiement de placements forcés en Allemagne et divers » p ^r mém.		
			Total fr. 5.000.000		
93bis	—	163	Fonds Monétaire International. — Augmentation de la souscription du Grand-Duché. — Bons du Trésor	94.000.000	50.000.000 —
			Total des recettes sub B	599.000.000	574.129.000 —
			G. — Recettes provenant de la liquidation de biens sous séquestre		
94	—	143	Liquidation de biens sous séquestre	15.000.000	—
			Total des recettes sub C	15.000.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
			D. — Autres recettes extraordinaires		
			a)		
95	—	144	Emission de signes monétaires	p ^r mém.	—
96	—	170	Remboursement des prêts à court terme consentis à charge des crédits prévus à l'art. 255bis des budgets des dépenses de 1945 et de 1946 ...	500.000	796.350 —
97	—	170	Remboursement des prêts accordés au titre du Plan Marshall	1.945.000	934.694 —
98	—	144	Réalisation de monnaie étrangère et recettes quelconques relatives à l'échange monétaire	p ^r mém.	24.571.068 —
99	—	141	Produit de la réalisation des titres annulés conformément à l'article 22 de l'arrêté gr.-d. du 4 novembre 1944 sur le recensement des titres (7 ^{me} tranche)	1.000.000	—
100	—	141	Recouvrements à faire sur la base de la loi du 29 décembre 1955 concernant certaines mesures prises par l'occupant touchant les intérêts privés	100.000	1.620.169 —
			b)		
101	—	143	Remboursement des pays de l'O.T.A.N. pour travaux à intérêt commun .	7.500.000	19.546.096 —
			c)		
102	—	144	Part revenant au Grand-Duché dans la 8 ^e annuité prévue à la Convention belgo-allemande du 23 décembre 1952 sur les dettes extérieures allemandes	1.100.000	1.098.439 —
103	—	144	Recettes revenant au Grand-Duché au titre du Traité portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois	p ^r mém.	—
			Total des recettes sub D	12.145.000	48.566.816 —
			Total des recettes de la section 6 .	626.145.000	624.798.294 21
			Section 7		
			Recettes revenant au Grand-Duché de Luxembourg au titre du Plan Marshall		
104	—	143	Dons (Conterpart funds)	200.000	—
			Total des recettes de la section 7	200.000	—
			Total des recettes de la section 6	626.145.000	624.798.294 21
			Total des recettes de la section 7	200.000	—
			Total des recettes du Chapitre 11	626.345.000	624.798.294 21

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Prévisions pour 1960	Recettes effectuées
			Résumé :		
			Total du Chapitre I ^{er}	4.636.343.000	5.577.271.280 28
			Total du Chapitre II	626.345.000	624.798.294 21
			Total général du Budget des Recettes	5.262.688.000	6.202.069.574 49

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
BUDGET DES DÉPENSES								
Chapitre III								
DÉPENSES ORDINAIRES								
Section 1^{re}. — Liste civile								
1	00.0	00	Liste civile	7.800.000	7.800.000	— 7.800.000	— 7.800.000	—
2	00.0	00	Frais de représentation	2.000.000	2.000.000	— 2.000.000	— 2.000.000	—
3	00.0	00	Indemnité pour frais de représentation du Grand-Duc Héritier	1.000.000	1.000.000	— 1.000.000	— 1.000.000	—
				10.800.000	10.800.000	— 10.800.000	— 10.800.000	—
Section 2. — Gouvernement								
4	01.0	10	Traitements*) et indemnités de représentation des Membres du Gouvernement et traitements des Conseillers de Gouvernement	8.945.000	8.945.000	— 8.945.930	— 8.945.930	—
5	01.0	10	Traitements et indemnités des secrétaires et attachés d'administration .	3.060.000	3.060.000	— 3.030.755	— 3.030.755	—
6	01.0	10	Traitements et indemnités des fonctionnaires du Gouvernement	23.665.000	23.665.000	— 23.460.873	— 23.460.873	—
7	01.0	10	Indemnités des employés du Gouvernement	9.300.000	9.300.000	— 9.660.852	— 9.660.852	—
8	01.0	10 14	Indemnités diverses et indemnités pour prestations hors service. (Sans distinction d'exercice)	435.000	435.000	— 435.065	— 435.065	—
9	01.0	{10 14	Salaires des ouvriers (entretien et chauffage)	1.250.000	1.250.000	— 1.047.616	— 1.047.616	—
10	01.0	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	1.400.000	1.400.000	— 1.526.294	— 1.526.294	—

* **Observations générales se rapportant à tous les articles émergeant des rémunérations et des pensions**

1° Les traitements, etc., inscrits sont calculés sur la base du nombre-indice de 130.

2° Tous les crédits prévus pour rémunérations (traitements, pensions, indemnités, salaires, etc.), sont non limitatifs et sans distinction d'exercice. Ceci permettra, e.a., d'y imputer a) les majorations éventuelles nécessitées par une majoration du nombre-indice et b) d'autres augmentations éventuelles de ces dépenses.

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
11	01.0	14	Frais de route et de séjour et frais de déménagement à l'intérieur du pays (Gouvernement). (Crédit non limitatif)	250.000	250.000 —	334.354 —	334.354 —	—
12	Divers codes	14	Frais de route et de séjour à l'étranger (Gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.800.000	6.800.000 —	6.541.846 —	6.541.846 —	—
13	01.0	14	Frais de location et d'entretien de machines de bureau ; acquisition de matériel de bureau ; frais d'impression ; journaux, livres et périodiques ; laboratoires photographiques ; divers	5.116.000	5.116.000 —	5.115.934 —	5.115.934 —	—
14	10.0	53	Frais d'acquisition de nouvelles machines de bureau ; frais d'agrandissement du nouveau central téléphonique de l'administration centrale	798.000	798.000 —	596.666 —	596.666 —	—
15	01.0	14	Frais d'acquisition et entretien du matériel de nettoyage	160.000	160.000 —	159.742 —	159.742 —	—
16	01.0	14	Frais de publication du Mémorial ...	1X00.000	1057.000 —	-1056.477 —	1.056.477 —	—
17	01.0	14	Frais de publication de la Pasinomie luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	90.000	90.000 —	15.438 —	15.438 —	—
18	01.0	14	Frais de publication d'une nouvelle édition des Codes luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000 —	—	—	—
19	01.0	14	Service Information et Presse. Impression du Bulletin, documentation, journaux et périodiques, frais de bureau	540.000	540.000 —	539.927 —	539.927 —	—
20	01.0	10 (14)	Conseil de discipline des fonctionnaires. — Jetons de présence, indemnités et autres frais	40.000	20.000 —	18.000 —	18.000 —	—
21	01.0	14 (53)	Fêtes et cérémonies. — Réceptions officielles. — Dépenses diverses et imprévues. — Masse d'habillement des garçons de salle	850.000	995.000 —	994.925 —	994.828 —	97 —
22	01.0	14 {30	Dépenses diverses et imprévues. Divers subsides	120.000	100.000 —	99.025 —	99.025 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	dépenses non payées
22bis	04.0	14	Dépenses pour distinctions honorifiques	335.000	373.000 —	372.514 —	372.514 —	—
				64.404.000	64.404.000 —	63.952.233 —	63.952.136 —	97 —
Section 3. — Chambre des Députés								
23	00.1	00	Chambre des députés. (Sans distinction d'exercice)	10.000.000	10.000.000 —	10.000.000 —	10.000.000 —	—
24	00.1	00	Chambre des députés. — Remboursement aux C.F.L. du prix des billets de libre parcours délivrés aux membres de la Chambre des députés. (Crédit non limitatif)	350.000	350.000 —	350.000 —	350.000 —	—
				10.350.000	10.350.000 —	10.350.000 —	10.350.000 —	—
Section 4. — Conseil d'Etat								
25	00.4	10	Traitement du personnel	234.000	234.000 —	233.496 —	233.496 —	—
26	00.1	10	Indemnités des employés	256.000	256.000 —	255.660 —	255.660 —	—
27	00.1	10 (14)	Indemnités des membres et du personnel du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	1.795.000	4.795.000 —	1.770.652 —	1.770.652 —	—
28	00.0	14	Frais de route et de séjour	25.000	11.500 —	10.781 —	10.781 —	—
29	00.1	14	Frais de bureau, bibliothèque, nettoyage et dépenses diverses	258.000	271.500 —	271.336 —	271.336 —	—
				2.568.000	2.568.000 —	2.541.925 —	2.541.925 —	—
Section 5. — Secrétariat de la Grande-Duchesse								
30	00.0	10	Traitement du secrétaire	p ^r mém.	—	—	—	—
31	00.0	14	Frais de bureau, de déplacement et autres	30.000	30.000 —	26.000 —	26.000 —	—
				30.000	30.000 —	26.000 —	26.000 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			Section 6. — Affaires Etrangères. — Relations extérieures					
			A) Ambassades, Légations et Consuls, Organisations internationales					
32	01.0 10.1 22.2	10	Traitements et indemnités des agents diplomatiques	6.880.000	6.880.000 —	6.701.667 —	6.701.467 —	—
33	10.1	{ 10 14	Ambassades, Légations et Consuls. — Indemnités de poste des agents diplomatiques, indemnités des agents consulaires, indemnités et salaires du personnel des Ambassades, Légations et Consuls et dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.250.000	10.150.000 —	-9591.578 —	9.591.578 —	—
34	10.1	{ 14 53	Ambassades, Légations et Consuls. — Frais divers de fonctionnement. — Frais d'entretien des immeubles et du mobilier. — Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau et de mobilier. — Frais de courrier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . .	8.936.000	8.936.000 —	9.597.293 —	9.597.293 —	—
35	10.1	{ 14 (50) (51) 52	Acquisition ainsi que mise en état et aménagement des immeubles pour le compte des Ambassades et Légations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	780.000	780.000 —	875.436 —	875.436 —	—
36			◊					
37	01.1 10.2 11.0 12.0 13.0 14.0 21.0	16	Parts contributives du Grand-Duché aux Organisations et Institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . .	1.250.000	1.250.000 —	-1704.058 —	1.704.058 —	—
38	10.3	{ 16 (43) (71)	Participation au financement de mesures de coopération et d'actions de solidarité ou de secours internationales. (Crédit non limitatif) .	1.400.000	1.400.000 —	1.151.084 —	1.154.084 —	—
38bis	10.3 (16.0)	{ 16 30	Aide aux réfugiés hongrois: allocation de subsides à des organisations internationales. Paiement des frais de pension en faveur de réfugiés placés dans le pays même. (Sans distinction d'exercice).	100.000	100.000 —	92.141 —	92.141 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
39	01.1	{ 14 16	Contribution aux frais du Secrétariat Général de la Convention Douanière Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise et autres frais y relatifs, aux frais de greffe du Conseil consultatif interparlementaire de Benelux et frais des délégués luxembourgeois audit Conseil	400.000	394.000 —	291.913 —	291.913 —	—
40	12.0	{ 10 14 16	Contribution du Grand-Duché à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) et autres frais se rapportant à la participation du Grand-Duché à l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.510.000	1.510.000 —	1.395.255 —	1.395.255 —	—
41	10.2	{ 14 16	Contribution du Grand-Duché à l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) et autres frais se rapportant à la participation du Grand-Duché à l'O.E.C.E. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	705.000	705.000 —	722.657 —	722.657 —	—
42	10.2	{ 14 16	Part contributive du Grand-Duché au Conseil de l'Europe et autres frais résultant de la représentation du Luxembourg à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. (Crédit non limitatif)	310.000	310.000 —	279.438 —	279.438 —	—
43	10.2	{ 14 16	Contribution du Grand-Duché à l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) et autres frais se rapportant à la participation du Grand-Duché à l'O.N.U. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	3.300.000	3.300.000 —	3.007.767 —	3.007.767 —	—
44	10.2	{ 10 14 16 43	Contribution du Grand-Duché à la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) et à la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (C.E.E.A.) et autres frais se rapportant à la participation du Grand-Duché aux Communautés Européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.100.000	17.100.000 —	15.143.607 —	15.143.607 —	—
			Détail : 1. Contributions à la C.E.E. (Marché Commun) :					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Paiements non payés
			a) Contributions au budget de fonctionnement fr. 2.050.000 b) Contribution au Fonds de développement pour les T.O.M. suivant l'annexe A prévue à l'art. 1 ^{er} de la Convention d'application relative à l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer » 10.500.000 c) Contribution au Fonds Social Européen » 1.050.000 <hr/> fr. 13.600.000					
			2. <i>Contributions à la C.E.E.A. (Euratom) :</i> a) Contribution au budget de fonctionnement fr. 900.000 b) Contribution au budget de recherches et d'enseignement » 1.250.000 <hr/> fr. 2.150.000					
			3. <i>Frais de fonctionnement de la Représentation permanente luxembourgeoise auprès des Communautés Européennes à Bruxelles:</i> a) Indemnité de poste et de logement du Représentant permanent fr. 288.000 b) Indemnité d'une dactylo » 132.000 c) Frais de bureau . » 131.000 d) Frais de voyage et frais d'auto » 89.000 e) Divers » 10.000 <hr/> fr. 650.000					
			4. <i>Présidence luxembourgeoise aux Conseils de Ministres C.E.E. et C.E.E.A. (frais de</i>					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			<i>location de bureaux, indemnités de dactylos, frais de représentation, frais de séjour, etc)</i> fr. 700.000					
					fr. 700.000			
			Total	fr. 17.100.000				
45	10.0 (16.0)	30	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	220.000	220.000 —	219.045 —	219.045 —	—
45bis	10.2	14	Frais se rapportant à la participation du Luxembourg à des conférences internationales. — Dépenses imprévues	10.000	16.000 —	15.772 —	15.772 —	—
			B. Commission et Office des Licences					
46	22.2	10	Commission et Office des Licences. — Indemnités du personnel de bureau	2.036.000	2.036.000 —	2.057.768 —	2.057.768 —	—
47	22.2	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	44.000	44.000 —	43.147 —	43.147 —	—
48	22.2	14	Matériel de bureau et imprimés. — Affranchissement par forfait. (Sans distinction d'exercice)	95.000	95.000 —	58.892 —	58.892 —	—
49	22.2	14	Taxes d'éclairage, taxes téléphoniques ; dépenses diverses et imprévues	36.000	36.000 —	34.856 —	34.856 —	—
50	34.0	—114	Restitution de la taxe perçue à l'importation de l'orge de brasserie et du malt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.500.000	5.500.000 —	3.718.980 —	3.718.980 —	—
				60.862.000	60.862.000 —	56.702.154 —	56.702.154 —	—
			Section 7. — Justice					
51	11.1	10	Justice. — Traitements des magistrats et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire	30.596.000	30.598.000 —	31.673.957 —	31.673.957 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	paiements justifiés	LEGGISLATION d'ions non payées
52	(01.0) 11.1 (24.0)	10	Attachés au Ministère de la Justice .	176.000	176.000 —	506.374 —	506.374 —	—
53	01.0 11.1	10	Indemnités des employés	2.369.000	2.369.000 —	2.409.170 —	2.409.170 —	—
54	11.1	14	Salaire du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	323.000	323.000 —	423.639 —	423.639 —	—
55	11.1	14	Sommes fixes pour frais de bureau allouées aux fonctionnaires et employés	65.000	65.000 —	64.200 —	64.200 —	—
56	11.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	55.000	56.000 —	55.607 —	55.607 —	—
57	11.1	{ 10 14	Indemnités diverses	516.000	623.000 —	622.821 —	622.821 —	—
58	11.1	14	Frais de bureau, de bibliothèque et d'entretien des services judiciaires .	1.700.000	1.600.000 —	1.594.210 —	1.594.210 —	—
59	11.1	53	Acquisition de machines de bureau .	80.000	80.000 —	78.055 —	78.055 —	—
60	11.1	14	Frais d'entretien des voitures automobiles de l'administration de la Justice	60.000	60.000 —	56.412 —	56.412 —	—
61	{ 11.1 (12.0)	14	Frais de justice civile et militaire, exécution des commissions rogatoires, indemnités des membres de diverses juridictions spéciales, frais devant le Conseil de discipline et le Comité du contentieux, entretien et transport de personnes arrêtées, expulsions, copies aux avocats commis d'office en matière pénale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.750.000	1.750.000 —	2646840 —	2.646.840 —	—
fi2	{ 11.1 (12.0)	{ (10) 14	Huissiers et huissiers-audienciers, indemnités	50.000	50.000 —	35.020 —	35.020 —	—
63	11.1	14	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes. Instruction des demandes en autorisation, surveillance	10.000	2.000 -	1.500 —	1.500 —	—
64	22.2	10	Frais résultant de la surveillance du commerce par colportage et de la délivrance des permis de colportage	30.000	30.000 —	30.000 —	30.000 —	—
65	11.0	14	Frais de publication d'ouvrages de droit, d'une table générale de la Pasicrisie et préparation d'un					

Articles	Gode fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			avant-projet de Codes de droit judiciaire privé et d'instruction criminelle (prix, indemnités, subsides, commissions et dépenses diverses). (Sans distinction d'exercice).....	135.000	135.000 —	132.149 —	132.149 —	—
66	11.0	15	Publication de la Pasicrisie luxembourgeoise, chroniques à publier. — Subsides	50.000	50.000 —	50.000 —	50.000 —	—
67	12.0	10	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour Militaire	p ^r mém.	—	—	—	—
68	11.1	14	Frais d'exécution d'arrêts criminels ..	p ^r mém.	—	—	—	—
69	11.0	16	Part contributive du Grand-Duché à différentes Commissions Internationales	65.000	65.000 —	61.445 —	61.445 —	—
70	11.1	30	Subsides aux bureaux	75.000	75.000 —	75.000 —	75.000 —	—
71	} 11.1 (18.1)	14	Dépenses diverses et imprévues. Subsides divers tels que, le cas échéant, subsides dans l'intérêt de la section sportive du Jeune Barreau, de publications des organisations professionnelles de juristes et de la formation professionnelle de membres de la magistrature et du barreau	30.000	30.000 —	29.902 —	29.902 —	—
		30						
72			◊	38.137.000	38.137.000 —	40.546.301 —	40.546.301 —	—
			Section 8. — Cultes					
			<i>a) Culte catholique</i>					
73	} 13.5 13.8	10	Clergé et Séminaire. — Traitements	40.597.000	40.597.000 —	39.861.294 —	39.861.294 —	—
74		13.8	14	Frais de bureau et de représentation de l'évêque	42.000	42.000 —	42.000 —	42.000 —
75	13.8	14	Indemnités revenant aux personnes chargées de l'instruction religieuse dans les écoles primaires. (Sans distinction d'exercice)	1.700.000	1.700.000 —	1.697.239 —	1.697.239 —	—
76	13.8	30	Bourses d'études aux élèves nécessiteux du Séminaire	50.000	50.000 —	50.000 —	50.000 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
77	13.8	30	Subside pour la bibliothèque du Sé- minaire	35.000	35.000 —	35.000 —	35.000 —	—
78	13.8	10 14 (15)	Subsides et indemnités diverses	330.000	330.000 —	330.000 —	330.000 —	—
			<i>b) Culte protestant</i>					
79	13.8	10	Traitement du pasteur protestant ..	204.000	204.000 —	204.860 —	201.860 —	—
80	13.8	14	Frais de route et de séjour du pas- teur protestant	15.000	15.000 —	14.972 —	14.972 —	—
81	13.8	(15) 30	Subsides	270.000	270.000 —	270.000 —	270.000 —	—
			<i>c) Culte israélite</i>					
82	13.8	10	Traitement du rabbin	198.000	198.000 —	163.860 —	163.860 —	—
83	13.8	14	Frais de route et de séjour du rabbin.	15.000	15.000 —	14.997 —	14.997 —	—
84	13.8	(15) 30	Subsides	400.000	400.000 —	400.000 —	400.000 —	—
			<i>d) Divers</i>					
85	13.8	14	Indemnités pour le remplacement du pasteur protestant et du rabbin ...	20.000	20.000 —	19.940 —	19.940 —	—
				43.876.000	43.876.000 —	43.101.162 —	43.101.162 —	—
			Section 9. — Force Armée					
			A. — Armée					
86	12.1	10	Traitements et indemnités des offi- ciers, des médecins, des aumôniers et des instituteurs	17.837.000	17.837.000 —	17.481.390 —	17.481.390 —	—
87	12.1	10	Soldes et indemnités des sous-offi- ciers	27.652.000	27.652.000 —	27.793.668 —	27.793.668 —	—
88	12.1	10	Traitements, soldes et indemnités des membres de la Musique militaire ..	6.500.000	6.500.000 —	6.445.156 —	6.445.156 —	—
89	12.1	11	Solde des hommes de troupe. — Sergents stagiaires et titulaires. — Indemnités du cadre de réserve. — Mesures de sécurité sociale et in- demnités pour charge d'enfants pour le cadre de réserve	17.000.000	17.000.000 —	12.098.893 —	12.098.893 —	—
90	12.1	14	Salaires du personnel chargé du net- toyage des bureaux, aides-cuisi- nières	2.544.000	2.544.000 —	2.602.197 —	2.602.197 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Limitations non payées
91	12.4	10 14	Indemnités pour main-d'oeuvre auxiliaire, artisans, instructeurs temporaires, employés de bureau, chargés de cours	11.978.000	11.978.000	— 9.254.566 —	9.254.566	—
92	12.1	10 14	Conseils de revision, Conseil mixte et Conseil de guerre : indemnités des membres et autres frais se rapportant au fonctionnement de ces conseils. — Indemnités des chargés de cours du service d'Education. — Indemnités diverses et imprévues	790.000	1.470.000	— 34.438.832 —	1.438.832	—
93	12.1	11	Frais de ménage	21.000.000	21.000.000	— 15.237.558 —	15.237.558	—
94	12.1	{ 14 (53)	Casernement. — Renouvellement et réparation d'articles de literie. — Acquisition de matériel de réparation pour lits, frais de réparation de mobilier. — Acquisition de rayonnages et d'étagères. — Acquisition d'articles de nettoyage et d'entretien. — Acquisition et réparation d'articles de ménage et de quincaillerie. — Acquisition et réparation d'appareils et d'accessoires. — Acquisition de matériel d'emballage et de récipients. — Acquisition et renouvellement d'articles et d'outils pour ateliers. — Acquisition d'articles d'ameublement	2.997.000	2.997.000	— 1.875.687 —	1.875.687	—
95	12.1	11	Location d'immeubles pour le casernement des sous-officiers. — Indemnités de logement pour les sous-officiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	4.230.000	4.230.000	— 4.391.244 —	4.391.244	—
96	12.1	{11 {14	Equipement et habillement. — Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement personnels. — Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement personnels d'unités. — Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement pour spécialistes. — Acquisition d'insignes de grade, d'armes et d'unités. — Acquisition d'articles pour les ateliers de tailleur et les cordonneries. — Acquisition d'effets					

Articles	Code fond.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
97	12.1	{ 11 (14)	d'habillement pour le cadre de la réserve et de l'active	3.820.000	3.820.000 —	3.450.679 —	3.450.654 —	25 —
			Frais de lavage, de nettoyage et de réparation des effets d'équipement et d'habillement	3.000.000	3.000.000 —	1.678.900 —	1.678.900 —	—
98	12.1	{ 14 (53)	Transmissions. — Entretien des ateliers et magasins, matériel de rechange et de réparation pour postes radio, appareils de mesure, centraux téléphoniques, câbles, téléphones, matériel cinématographique, films d'instruction. Entretien et réparation des installations téléphoniques et télégraphiques. — Taxes téléphoniques et télégraphiques. — Acquisition de matériel et d'appareils télétypes	3.300.000	3.300.000 —	2.936.176 —	2.936.176 —	—
99	12.1	14	Armement et matériel roulant. — Acquisition d'armes, de pièces de rechange, de matériel d'entretien, d'articles de tir, d'instruments optiques, de munitions. — Entretien du matériel roulant (antigel, pneus, accumulateurs, pièces de rechange, outils, machines et matières premières). — Réparations spéciales. .	15.325.000	15.325.000 —	5.203.463 —	5.203.463 —	—
100	12.1	14 (53)	Frais de bureau. — Entretien et réparation des machines de bureau. — Renouvellement d'articles de bureau consommables. — Acquisition et renouvellement d'articles de bureau non consommables. — Renouvellement de papiers et d'enveloppes. — Acquisition et renouvellement de matériel photographique. — Renouvellement d'articles pour la Section Reproduction. — Frais de publication. — Frais d'affranchissement et de port ...	1.140.000	1.440.000 —	1.008.882 —	1.008.882 —	—
101	12.1	53	Acquisition et renouvellement de machines de bureau	10.000	10.000 —	6.720 —	6.720 —	—
102	12.1	14	Frais d'assurances et dédommagements à de tierces personnes pour la part des sinistres non couverte par l'assurance. (Crédit non limitatif).	3.000.000	3.000.000 —	2.765.098 —	2.765.098 —	—
103	12.1	14	Acquisition de carburants. — Acquisition de récipients et d'accessoires.					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			— Acquisition de matériel de transvasement. — Frais de réparation et d'entretien du matériel de transvasement et des récipients	4.907.000	4.907.000	— 4.132.606	— 4.132.606	—
104	12.1	53	Acquisition de voitures automobiles .	1.100.000	1.100.000	— 861.000	— 861.000	—
105	12.1	14	Service du Génie. — Entretien des ateliers et magasins du Génie. — Matériel de rechange et de réparation. — Acquisition de bois et de matériel de construction. — Cartes topographiques. — Acquisition d'articles d'incendie et de matériel de Génie. — Acquisition de matériel électrique	1.100.000	1.100.000	— 404.323	— 404.323	—
106	12.1	{ 14 (53)	Musique de la Garde grand-ducale et Musique de la garnison de Diekirch. — Réparation et entretien des instruments de musique. — Acquisition de partitions musicales	125.000	125.000	— 120.017	— 120.017	—
107	12.1	14	Entraînement physique et sportif. — Location d'installations sportives. — Allocation de prix à l'occasion de concours sportifs. — Compétitions sportives. — Cotisation C.I.S.M. .	385.000	385.000	— 310.760	— 309.656	— 1.104
108	12.1	{ (10) 14	Education et Welfare. — Journaux, périodiques, bibliothèques. — Cinéma. — Soirées récréatives. — Location de salles. — Prix. — Etudes. — Films	770.000	770.000	— 535.672	— 535.672	—
108bis	12.1	14	Bibliothèque de documentation . . .	45.000	45.000	— 40.464	— 40.464	—
109	12.1	{ 10 14	Instruction et entraînement des officiers et sous-officiers. — Manuels d'instruction. — Frais de stage à l'étranger et frais d'assurances. — Matériel de classe. — Indemnités de détachement. — Matériel de sélection. — Allocation de prix (concours de tir et de fin de session). — Etudes. — Films	2.400.000	2.400.000	— 2.308.240	— 2.308.240	—
110	12.1	14	Frais de route et de séjour. — Frais de route et de séjour à l'occasion de manoeuvres et d'organisations militaires à l'étranger et au Grand-Duché. — Indemnités de nuit. — Frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice).	2.200.000	2.200.000	— 1.032.725	— 1.032.725	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEÇON de non payées
111	12.1	14	Frais de représentation. — Cérémonies. — Réceptions officielles. — Couronnes et dépôt de fleurs	250.000	250.000 —	146.890 —	146.890 —	—
112	12.1	14	Frais de culte	42.000	42.000 —	36.927 —	36.927 —	—
113	12.1	14	Remboursement des frais de déplacement (enrôlement et libération et autres déplacements)	200.000	200.000 —	97.735 —	97.735 —	—
114	12.0	16	Part contributive du Grand-Duché aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif) . .	1.000.000	1.600.000 —	1.265.333 —	1.265.333 —	—
115	12.0	14	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la Convention entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le Statut de leurs Forces, signée à Londres le 19 juin 1951 et approuvée par la loi du 26 janvier 1954. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	30.000	30.000 —	58.824 —	58.824 —	—
116	12.0	16	Participation du Grand-Duché aux dépenses administratives résultant de l'exécution de l'Accord d'Aide pour la Défense Mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 —	295.592 —	295.592 —	—
117	12.1	11	Indemnités familiales. — Remboursement aux communes des dépenses occasionnées par le paiement des indemnités aux familles dont le soutien a été appelé sous les drapeaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500.000	4.500.000 —	3.133.825 —	3.133.825 —	—
118	12.1	30	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'officiers et de sous-officiers de réserve, Subsides aux commissions consultatives	100.000	100.000 —	100.000 —	100.000 —	—
119	12.1	{ 11 14	Service sanitaire. (Sans distinction d'exercice)	3.100.000	3.326.000 —	3.325.773 —	3.325.698 —	75 —
120	12.1	14	Accidents de service de toute nature, dommages-intérêts, responsabilité civile. Remboursement à l'Office des Assurances Sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire.					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
121	12.1	11	Frais funéraires. — Dépenses et frais divers en rapport avec les accidents de roulage de service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	3.449.952	3.449.952	—
		11	Frais de continuation de l'assurance-maladie en faveur des membres de famille des assurés sociaux appelés ou rappelés; soins de maladie et de couche aux membres de famille des appelés et rappelés non bénéficiaires de l'assurance-maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	99.203	99.203	—
122	12.1	14	Dépenses diverses et imprévues. — Taxes d'enregistrement	1.470.000	564.000	237.147	237.147	—
			B. — Gendarmerie					
123	12.2	10	Traitements des officiers et de l'instituteur	1.857.000	1.857.000	1.775.395	1.775.395	—
124	12.2	14	Frais de route, de séjour et de déménagement (officiers)	30.000	30.000	24.950	24.950	—
125	12.2	11	Indemnités d'habillement, de représentation, de première mise et de mutation (officiers)	93.000	93.000	74.062	74.062	—
126	12.2	10	Solde du corps de gendarmes, y compris un crédit pour croix de service.	43.002.000	43.002.000	42.013.524	42.013.524	—
127	12.2	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage, du chauffage, etc	334.000	334.000	308.182	308.182	—
128	12.2	14	Acquisition d'articles de nettoyage et d'entretien dans l'intérêt des bureaux de service	25.000	25.000	10.674	10.674	—
129	12.2	14	Frais de route et de séjour et renforcement des brigades. — Déménagements	1.250.000	1.400.000	1.399.022	1.399.022	—
130	12.2	{10 11 14	Indemnités d'habillement, de première mise, de mobilier, de bicyclette de service; prime de consigne; indemnité spéciale pour les membres de la Sûreté publique; frais de tournée et de bureau; allocation de primes à l'occasion de concours de tir; abonnements sur les chemins					

Articles	Code écon.	Code fonct.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	paiements justifiés	crédits non payés
131	12.2	{ 14 (53)	de fer ; acquisition de croix de service ; allocation individuelle	4.849.000	4.687.000	4.667.811	4.667.811	—
			Frais de bureau ; frais d'entretien de machines et du mobilier de bureau ; frais d'impression ; taxes téléphoniques ; divers	1.730.000	1.730.000	1.661.337	1.661.337	—
132	12.2	53	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et de matériel de reproduction et photographique	225.000	225.000	184.069	184.069	—
133	12.2	14	Armement. — Entretien de l'armement, de la buffleterie ; acquisition d'armes, de munitions, de matériel de tir et d'équipement	200.000	200.000	136.985	136.985	—
134	12.2	14 53	Acquisition, installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle ; frais d'instruction du personnel technique et d'utilisation du réseau électrique.	780.000	630.000	502.815	502.815	—
135	12.2	{ (14) (53)	Motorisation de la Gendarmerie	900.000	900.000	875.283	875.283	—
136	12.2	14	Garage. — Entretien, réparations et garage des véhicules automobiles. — Assurance contre les accidents. — Location de véhicules automobiles.	1.500.000	1.500.000	1.286.106	1.286.106	—
137	12.2	14	Dépenses diverses et imprévues.	100.000	100.000	73.354	73.354	—
137bis	12.2	14	Education physique, sports	37.000	37.000	20.432	20.432	—
138	12.2	11	Service sanitaire. (Sans distinction d'exercice)	1.400.000	1.562.000	1.561.396	1.561.396	—
139	12.2	11	Casernement de la Gendarmerie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.774.000	3.774.000	3.954.227	3.954.227	—
140	12.2	44	Acquisition, réparation et nettoyage d'articles de literie, combinaisons, salopettes, etc.	50.000	50.000	49.529	49.529	—
141			⊠					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	d'actions non payées
			C. — Police					
			1. — Direction					
142	11.2	10	Traitements, indemnités et gratifications pour croix de service	1.116.000	1.116.000 —	1.115.812 —	1.115.812 —	—
143	11.2	14	Frais de route, de séjour et de déménagement	20.000	20.000 —	13.206 —	13.206 —	—
144	11.2	{ 10 14	Masse d'habillement et indemnité de première mise. — Frais d'armement et d'équipement	55.000	56.000 —	55.900 —	55.900 —	—
145	11.2	10	Cumul et indemnités extraordinaires. — Casernement: indemnités de logement. — Prime de consigne. — Frais de location. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.000	58.000 —	54.633 —	54.633 —	—
146	11.2	14	Frais de bureau	141.000	141.000 —	96.373 —	96.373 —	—
146bis	11.2	53	Acquisition de machines de bureau	10.000	10.000 —	10.000 —	10.000 —	—
147	11.2	14	Salaires du personnel chargé de la surveillance et du nettoyage des bureaux	34.000	34.000 —	31.719 —	31.719 —	—
148	11.2	14	Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition et entretien du matériel de nettoyage. — Frais d'entretien d'une auto	40.000	40.000 —	31.279 —	31.279 —	—
149	11.2	14	Dépenses diverses et imprévues	10.000	9.000 —	970 —	970 —	—
			2. — Commissariats et postes de police					
150	11.2	10	Traitements des commissaires, commissaires-adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers et agents de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe et gratifications pour croix de service	27.642.000	27.642.000 —	26.886.666 —	26.886.666 —	—
151	11.2	10	Casernement des commissaires, commissaires-adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers et agents de 1 ^{re} et 2 ^{me} classe; indemnités de logement; frais de location (frais remboursables par les communes à raison de 60%). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000 —	4.856.523 —	4.856.523 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
152	11.2	10	Indemnités de première mise, masse d'habillement et prime de consigne des commissaires, des commissaires-adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers et agents (frais remboursables par les administrations communales à raison de 60%) ..	1.800.000	1.800.000 —	1.722.721 —	1.722.721 —	—
153	11.2	14	Frais de déplacement, de route, de séjournet de détachement (frais partiellement remboursables par les communes)	110.000	110.000 —	46.926 —	46.926 —	—
154	11.2	14	Part de l'Etat dans les frais résultant de l'indemnité revenant aux agents de police pourvus d'une bicyclette	80.000	80.000 —	75.730 —	75.730 —	—
155	11.2	14	Equipement et armement : frais d'acquisition et d'entretien, imprévus (frais partiellement remboursables par les communes)....	60.000	60.000 —	37.312 —	37.312 —	—
156	11.2	14	Allocation de primes à l'occasion des concours de tir	10.000	10.000 —	9.545 —	9.545 —	—
156bis	11.2	14	Acquisition de croix de service (frais remboursables à raison de 60% par les administrations communales)..	22.000	22.000 —	21.780 —	21.780 —	—
				265.391.000	X65.391.000—	233.308.365 —	233.307.161 —	1.204 —
			Section 10. — Chambre des Comptes					
157	01.1	10	Traitements et indemnités	2.966.000	2.966.000 —	2.980.462 —	2.980.462 —	—
158	01.1	10	Indemnités des employés	143.000	143.000 —	129.641 —	129.641 —	—
159	01.1	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage des bureaux	66.000	66.000 —	74.904 —	74.904 —	—
160	01.1	14	Frais de bureau et autres	145.000	145.000 —	144.895 —	144.895 —	—
160bis	01.1	53	Aménagement des archiver	80.000	80.000 —	79.760 —	79.760 —	—
160ter	01.1	{ 14 {(53)	Central téléphonique. (Sans distinction d'exercice)	28.000	28.000 —	23.200 —	23.200 —	—
				3.428.000	3.428 000.—	3.432.862 —	3.432.862 —	—
			Section 11. — Contributions directes, aecises, poids et mesures					
161	01.1	10	Traitements	38.100.000	38.100.000 —	38.750.082 —	38.750.082 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
162	01.1	10	Indemnités des employés	3.598.000	3.598.000 —	3.831.584 —	3.831.584 —	—
163	01.1	14	Rémunération des ouvriers, du gardien et des femmes de charge . . .	840.000	840.000 —	886.636 —	886.636 —	—
164	01.1	14	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	260.000	260.000 —	251.729 —	251.729 —	—
165	01.0	{ 10 14	Indemnités de remplacement. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse et indemnités diverses. (Sans distinction d'exercice)	176.000	176.000 —	158.211 —	158.211 —	—
166	01.1	10	Indemnités de prestation. (Art. 21 de la loi du 21 mai 1948). (Sans distinction d'exercice)	1.150.000	1.150.000 —	1.079.811 —	1.079.811 —	—
167	01.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, etc.	1.550.000	1.680.000 —	1.679.998 —	1.679.998 —	—
168	01.1	14	Sommes fixes pour frais de bureau..	20.000	20.000 —	18.500 —	18.500 —	—
169	01.1	14	Fournitures pour articles et matériel de bureau ; frais de location de machines de bureau ; frais d'entretien de mobilier et de machines de bureau ; frais d'impression ; bibliothèque administrative ; journaux et périodiques ; divers	2.840.000	2.788.100 —	2.788.090 —	2.788.090 —	—
169bis	01.1	14	Location d'une installation mécanographique ; acquisition du matériel de classement, des cartes perforées, etc.	1.400.000	1.400.000 —	812.063 —	812.063 —	—
170	01.1	53	Acquisition de mobilier, de matériel d'installation de bureau, etc. et de machines de bureau	720.000	720.000 —	699.033 —	699.033 —	—
171	01.1	14	Loyers, taxes et frais divers pour bureaux non installés dans les bâtiments publics. (Sans distinction d'exercice)	570.000	570.000 —	568.663 —	568.663 —	—
172	01.1	14	Entretien et réparation des voitures-automobiles (pièces de rechange, essence, huile, assurance, outils, etc.)	290.000	221.500 —	221.433 —	221.433 —	—
173	01.1	53	Frais d'acquisition de voitures automobiles	160.000	160.000 —	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
174	32.1	39	Part des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151.200.000	151.200.000 —	159.832.344 —	159.832.344 —	—
175	32.1	39	Part des communes dans les droits perçus sur l'exploitation des mines concédées à des sociétés de chemin de fer. — Art. 6 de la loi du 10 janvier 1924. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	20.000 —	17.263 —	17.263 —	—
176	01.1	14	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions ; apposition de scellés sur les appareils en repos. (Crédit non limitatif).	50.000	50.000 —	42.844 —	42.844 —	—
177	34.0	—132	Restitutions et décharges de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000.000	13.000.000 —	18.015.061 —	18.015.061 —	—
178	34.0	—132	Restitutions et décharges de taxes de cabaretage, (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000 —	346.050 —	346.050 —	—
179	01.1	14	Service de jaugeage et service de vérification des poids et mesures ; acquisition d'alcoolomètres, saccharomètres ; service des compteurs et vaisseaux-mesureurs d'alcool ; ustensiles du service des Poids et mesures ; dépenses diverses	60.000	30.400 —	30.350 —	30.350 —	—
180	01.1	14	Frais d'expertises, honoraires et frais judiciaires. (Sans distinction d'exercice)	150.000	170.000 —	166.978 —	166.978 —	—
181	34.0	—130 —140	Remboursement d'impôts non périodiques indûment perçus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000 —	546.812 92	546.812 92	—
				216.464.000	216.464.000 —	230.743.535 92	230.743.535 92	—
			Section 12. — Cadastre					
182	01.1	10	Traitements des fonctionnaires	9.584.000	9.584.000 —	9.622.054 —	9.622.054 —	—
183	01.1	{ 10 14	Indemnités des employés et des volontaires	2.400.000	2.400 000 —	2.314.896 —	2.314.896 —	—
184	01.1	{ 10 14	Salaires des ouvriers-chaîneurs	1.430.000	1.430.000 —	1.621.388 —	1.621.388 —	—
185	01.1	{ 10 14 (14)	Salaires des femmes de charge	186.000	186.000 —	151.370 —	151.370 —	—

Articles	Code écon.	Code fonct.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
186	01.1	14	Frais de route et de séjour	780.000	662.000 —	661.994 —	661.994 —	—
187	01.1	14	Sommes fixes pour frais de bureau des géomètres cantonaux, loyers des bureaux cantonaux, loyer d'un garage et indemnités à allouer pour prestations hors service	50.000	62.800 —	62.785 —	62.785 —	—
188	01.1	14	Frais de bureau et du matériel de dessin, bibliothèque	360.000	395.000 —	391.607 —	391.607 —	—
189	01.1	53	Frais d'acquisition de machines de bureau et d'instruments géodésiques	122.000	122.000 —	61.890 —	61.890 —	—
190	01.1	14	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier, d'arpentage, de nettoyage et des laboratoires ; fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses et imprévues	200.000	189.000 —	188.423 —	188.423 —	—
191	01.1	14	Frais de conservation des documents cadastraux et de la carte topographique	200.000	320.000 —	309.056 —	309.056 —	—
192	01.1	14	Frais de transport, d'assurance et d'entretien des voitures de service.	275.000	280.000 —	279.932 —	279.932 —	—
193	01.1	14	Travaux d'abornement des frontières, (Sans distinction d'exercice)	80.000	36.200 —	10.672 —	10.672 —	—
194	01.1	53	Frais d'acquisition de voitures automobiles	165.000	165.000 —	—	—	—
				15.832.000	15.832.000 —	15.676.067 —	15.676.067 —	—
			Section 13. — Douanes (Sans distinction d'exercice)					
195	01.1	10	Traitements des fonctionnaires	66.494.000	66.494.000 —	65.476.144 —	65.476.144 —	—
196	01.1	14	Indemnités des militaires servant de renfort temporaire	1.280.000	1.280.000 —	740.602 —	740.602 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEGGATION de non payées
197	01.1	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage	450.000	450.000 —	464.053 —	464.053 —	—
198	01.1	14	Frais de bureau des contrôleurs, chefs de poste et succursalistes	105.000	105.000 —	100.956 —	100.956 —	—
199	01.1	14	Frais de route et de séjour; frais de déménagement	686.000	686.000 —	564.870 —	564.870 —	—
200	01.0	10 14	Indemnités diverses du personnel. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse	4.479.000	4.479.000 —	4.104.779 —	4.104.779 —	—
201	01.1	10	Indemnités compensatoires de logement	3.018.000	3.018.000 —	2.532.402 —	2.532.402 —	—
202	01.1	14	Entretien, aménagement, chauffage, éclairage des immeubles ou parties d'immeubles affectés au service de l'administration, réparation de mobilier de bureau, fournitures de bureau, matériel de bureau, armement et équipement du personnel, autres frais de bureau	2.230.000	2.230.000 —	2.229.802 —	2.229.802 —	—
203	01.1	53	Acquisitions nouvelles	180.000	180.000 —	157.549 —	157.549 —	—
204			◀					
205	01.1	14	Loyers	90.000	90.000 —	73.171 —	73.171 —	—
206	01.1	14	Dépenses imprévues; responsabilité civile, dommages-intérêts	25.000	25.000 —	3.603 —	3.603 —	—
207	01.1	14 52	Entretien et modernisation des logements de service; impôt foncier ..	2.000.000	2.000.000 —	1.963.392 —	1.963.392 —	—
208	01.1	(50) 51	Construction et acquisition de logements de service; acquisition de terrains	2.200.000	2.200.000 —	1.821.933 —	1.821.933 —	—
209	21.1	32	Primes à l'agriculture. (Article 13 de la Convention établissant l'Union Economique entre le Grand-Duché et la Belgique). (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—	—	—
210	01.1	51 52	Continuation des travaux d'installation du service douanier aux frontières douanières	250.000	250.000 —	244.942 —	244.942 —	—
				83.487.000	83.487.000 —	80.478.198 —	80.478.198 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Section 14. — Enregistrement et Domaines					
211	01.1	10	Traitements des fonctionnaires ...	21.577.000	21.577.000	21.386.581	21.386.581	—
212	01.1	10	Indemnités des employés	1.614.000	1.614.000	1.992.381	1.992.381	—
213	01.1	10	Salaires des ouvriers des domaines (cadre permanent)	170.000	170.000	168.867	168.867	—
214	01.1	14	Salaires du personnel occupé du net- toyage, du chauffage, etc.	410.000	410.000	411.390	411.390	—
215			◇					
216	01.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, etc.	620.000	620.000	560.379	560.379	—
217	01.1	{ 10 14	Indemnité pour cumuls et pour ser- vices extraordinaires. — Indem- nités forfaitaires pour pertes de caisses. — Masse d'habillement des ouvriers des domaines. (Sans dis- tinction d'exercice)	273.000	273.000	246.794	246.794	—
218	01.1	10	Remises des receveurs et des conser- vateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220.000	220.000	206.333	206.333	—
219	01.1	10	Indemnités de prestation. (Art. 21 de la loi du 21 mai 1948). (Sans dis- tinction d'exercice)	760.000	760.000	684.246	684.246	—
220	01.1	10	Indemnité de responsabilité des conser- vateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350.000	350.000	385.807	385.807	—
221	01.1	14	Frais de bureau de la direction, des inspecteurs, contrôleurs, receveurs et conservateurs, frais d'installation et de réparation du téléphone aux bureaux de l'Administration y com- pris l'abonnement et les commu- nications ; divers	1.250.000	1.250.000	1.248.887	1.248.887	—
222	01.1	53	Frais d'acquisition de nouvelles ma- chines de bureau	36.000	36.000	28.040	28.040	—
223	01.1	14	Location d'immeubles occupés par l'Administration	165.000	170.000	169.630	169.630	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	da ons non payées
224	01.1	(14) 53	Installation des bureaux dans les bâtiments publics, aménagement des bureaux, acquisition de mobilier.....	500.000	500.000	129.754	129.754	—
225	01.1	14	Frais de poursuite et d'instance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300.000	300.000	316.598	316.598	—
226	01.0 (16.0)	14 (70)	Dépenses à faire par les comptables de l'Administration en vertu de la loi du 15 mars 1892 sur la procédure en débet, en matière de faillite et des lois du 23 mars 1893 et du 26 septembre 1919 sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300.000	300.000	288.796	288.796	—
227	34.0	—132 (14)	Restitutions de droits d'enregistrement, etc. (art. 17 de la loi du 17. 8. 1935) et autres. — Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc. recouverts sur les condamnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.700.000	1.700.000	2.585.324	2.585.324	—
228	01.1	14	Frais d'adjudication exposés par l'Administration des Domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	100.000	125.000	105.928	105.928	—
229	01.1	50	Acquisition éventuelle d'immeubles à incorporer dans le domaine public. (Crédit non limitatif).....	500.000	500.000	10429.708	10.429.708	—
229bis	01.0	50	Acquisition de l'immeuble dit «Villa Pauly», sis à Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse	6.010.000	6.010.000	6.000.344	6.000.344	—
230	01.1	14 (53)	Travaux d'entretien, plantations et boisements sur les terrains des forts Thungen et Olisy, réparations urgentes exécutées par l'Administration des Domaines, y compris la masse d'habillement du garde des Domaines et des ouvriers des Domaines	100.000	100.000	94.196	94.196	—
231	30.0	20	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200.000	200.000	111.295	111.295	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LÉGISLATION non payées
232	01.1	14	Fabrication de papier-timbre, de timbres mobiles et de passeports et dépenses de l'atelier	350.000	350.000	246.825	246.825	—
233	01.1	14	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100.000	1.100.000	1.458.483	1.458.483	—
234	01.1	14	Dépenses pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de la taxe d'importation. Postes de contrôle à la frontière belgo-luxembourgeoise. Frais d'entretien des voitures automobiles pour le service du contrôle de l'impôt sur le chiffre d'affaires	150.000	120.000	67.160	67.160	—
234bis	01.1	51	Construction et aménagement de bureaux communs avec la Belgique pour le contrôle de la frontière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	—	—	—
235	32.1	39	Participation des communes au produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.200.000	55.200.000	60.205.530	60.205.530	—
236	32.1	39	Participation des communes au produit de timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif)	500.000	500.000	488.430	488.430	—
236bis	34.0	132	Transfert de la taxe d'exportation à l'impôt sur le revenu. (Crédit non limitatif)	10.000	10.000	—	—	—
				94.765.000	94.765.000	110.017.706	110.017.706	—
			Section 15. — Postes, Télégraphes et Téléphones					
237	01.1	10	Traitements des fonctionnaires ...	123.548.000	123.548.000	123.400.422	123.400.422	—
238	01.1	10	Indemnités des employés	252.000	252.000	351.817	351.817	—
239	01.1	{10 14	Indemnités et salaires des facteurs-stagiaires, des agents des lignes-stagiaires, des mécaniciens-stagiaires, des aides-temporaires, des porteurs de journaux, des ouvriers (manœuvres) de la Division technique, etc.	13.632.000	13.632.000	13.725.686	13.725.686	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
240	01.1	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage, du chauffage, etc.	2.162.000	2.162.000 —	2.370.049 —	2.370.019 —	—
241	01.1	14	Indemnités aversionnelles pour frais de bureau à 29 facteurs de relais	190.000	190.000 —	180.756 —	180.756 —	—
242	01.1	14	Indemnités pour frais de route et de séjour, indemnités pour frais de déménagement. Frais de séjour en cas de remplacement, etc. (Sans distinction d'exercice).....	3.280.000	3.280.000 —	3.279.998 —	2.279.998 —	—
243	01.1	{ 10 14	Indemnités pour services extraordinaires (Sans distinction d'exercice).	2.287.000	2.287.000 —	2.238.847 —	2.238.847 —	—
244	01.1	14	Indemnités servies à des particuliers pour services spéciaux	150.000	150.000 —	146.368 —	146.368 —	—
245	01.1	14	Confection de timbres-poste et de cartes postales. — Impressions. — Location de machines électrocomptables. — Matériel de bureau. — Matériel du service postal. — Matériel de nettoyage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.600.000	8.600.000 —	8.788.191 —	8.788.191 —	—
246	01.1	53	Acquisition de machines de bureau.	210.000	210.000 —	205.054 —	205.054 —	—
247	01.1	14	Loyers des locaux postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700.000	700.000 —	564.276 —	564.276 —	—
248	01.1	{ 14 (53)	Entretien ordinaire et aménagement des maisons postales, des bureaux postaux ainsi que des centraux automatiques. (Sans distinction d'exercice)	6.400.000	6.440.000 —	6.435.145 —	6.435.145 —	—
249	01.1	{ 14 (52)	Travaux d'entretien et d'extension de services de l'Hôtel des Postes à Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	350.000	350.000 —	349.963 —	349.963 —	—
249bis	01.1	{ 51 (52)	Travaux de transformation et d'agrandissement de bâtiments postaux. (Sans distinction d'exercice)	2.400.000	2.360.000 —	1.360.167 —	1.360.167 —	—
250	01.1	14	Indemnités aux chemins de fer et aux sociétés de transports. (Crédit non limitatif	1.450.000	1.450.000 —	1.266.446 —	1.266.446 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
251	01.1	10	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes	2.249.000	2.249.000 —	2.248.800 —	1.248.800 —	—
252	01.1	16	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	150.000 —	291.518 —	291.518 —	—
253	04.1	14	Dépenses diverses et imprévues. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisses (Sans distinction d'exercice)	650.000	650.000 —	648.342 —	648.342 —	—
254	01.1	(10) 14	Service technique. — Subside à la masse d'habillement du personnel inférieur et des ouvriers	430.000	430.000 —	430.000 —	430.000 —	—
255	01.1	14	Entretien et extension des réseaux aériens et souterrains, des bureaux téléphoniques, des installations téléphoniques d'abonnés, des cabines publiques à prépaiement et des installations télégraphiques et télex (Sans distinction d'exercice)	33.215.000	33.215.000 —	33.211.882 —	33.211.882 —	—
255	01.1	(53)						
255bis	01.4	{(14) 51	Installation de téléphonie p r courants porteurs. (Sans distinction d'exercice)	4.060.000	4.060.000 —	3.904.680 —	3.904.680 —	—
256	01.1	53	Acquisition de voitures automobiles pour le Service des postes et le Service technique. (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000 —	1.993.990 —	1.993.990 —	—
257	01.1	{ 14 (53)	Atelier mécanique et forge, entretien et assurance des véhicules automobiles. (Sans distinction d'exercice)	5.200.000	5.200.000 —	4.361.582 —	4.361.582 —	—
258	01.1	14	Remboursement partiel aux communes des frais de gestion des cabines publiques communales.....	180.000	180.000 —	180.000 —	180.000 —	—
				213.745.000	213.745.000 —	211.933.949 —	211.933.949 —	—
			Section 16. — Caisse générale de l'Etat					
259	01.1	10	Traitements et indemnités du personnel.....	795.000	795.000 —	793.912 —	793.912 —	—
260	01.1	10	Indemnités des employés	152.000	152.000 —	177.362 —	177.362 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
261	01.1	10 14	Indemnités diverses. — Indemnités forfaitaires pour pertes de caisse	57.000	57.000 —	52.000 —	52.000 —	—
262	01.1	14 {(53)}	Fournitures d'imprimés et de matériel de bureau ; aménagement des locaux, divers.....	44.000	44.000 —	32.870 —	32.870 —	—
262bis	01.1	53	Acquisition de machines de bureau. (Sans distinction d'exercice)	15.000	15.000 —	12.983 —	12.983 —	—
263	01.1	14	Loyer des bureaux et des caveaux, — Nettoyage, chauffage, éclairage, etc.	70.000	70.000 —	63.768 —	63.768 —	—
264	01.1	14	Dépenses diverses, y compris les frais de manipulation occasionnés à l'occasion de l'entrée et de la sortie de signes monétaires	10.000	10.000 —	570 —	570 —	—
				1.443.000	1.143.000 —	1.433.465 —	1.133.465 —	—
Section 17. — Service de la Trésorerie de l'Etat								
265	01.1	10	Traitements des fonctionnaires	1.548.000	1.548.000 —	1.555.375 —	1.555.375 —	—
266	01.1	10	Indemnités des employés	544.000	544.000 —	537.731 —	537.731 —	—
267	01.1	14	Salaire du personnel chargé du nettoyage	40.000	40.000 —	39.791 —	39.791 —	—
268	01.1	14	Frais de bureau, frais d'acquisition et d'entretien du matériel de nettoyage ; frais de route ; dépenses diverses et imprévues.....	96.000	96.000 —	95.310 —	95.310 —	—
269		◊						
				2.228.000	2.228.000 —	2.228.207 —	2.228.207 —	—
Section 18. — Dette publique								
(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)								
Note générale. — Le service financier des emprunts figurant sous les articles 270 à 291 comporte le remboursement de titres, ainsi que le paiement des intérêts, commissions et, le cas échéant, de la prime de remboursement et des frais de virement.								

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
270	{30.0 30.2	{20 72	Service de l'emprunt 3,75% de 1934. (Loi du 27 décembre 1933 et arrêtés des 26 mars 1934, 24 août 1934 et 9 juillet 1937)	10.345.000	10.345.000	10.343.277	10.343.277	—
271	{30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 3,50% de 1935. (Lois des 30 juin 1930, 30 janvier 1933, 14 avril 1934, 10 mai 1935 et arrêtés des 1 ^{er} août 1935 et 25 juillet 1938)	2.140.000	2.140.000	2.139.734	2.139.734	—
272	30.0 30.2	{20 72	Service de l'emprunt 4% de 1936, 1 ^{re} tranche, provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1931. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 30 décembre 1935)	3.279.000	3.279.000	3.278.250	3.278.250	—
273	{30.0 30.2	{20 72	Service de l'emprunt 4% de 1936, 2 ^e tranche, provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1931. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 15 juillet 1936)	3.902.000	3.902.000	3.900.500	3.900.500	—
274	{30.0 30.2	{20 72	Service de l'emprunt 4% de 1936, 3 ^e tranche. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 10 juillet 1936)	2.914.000	2.914.000	2.913.000	2.913.000	—
275	{30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 3,75% de 1937. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêté du 15 mars 1937)	1.902.000	1.902.000	1.900.872	1.900.872	—
276	30.0 30.2	{20 72	Service de l'emprunt 3,50% de 1938. (Loi du 23 décembre 1935 et arrêtés des 27 mai 1938 et 29 juillet 1938)	745.000	745.000	743.721	743.721	—
277	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1946, 1 ^{re} tranche. (Loi du 1 ^{er} février 1946 et arrêté du 5 février 1946)	15.528.000	15.528.000	15.527.600	15.527.600	—
278	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 4% de 1946, 2 ^e tranche. (Loi du 1 ^{er} février 1946 et arrêté du 12 novembre 1946)	7.682.000	7.682.000	7.681.200	7.681.200	—
279	30.0 30.2	20 72	Service de l'emprunt 3% de 1947, tranche spéciale en \$ et £. (Loi du 1 ^{er} février 1946 et arrêtés des 11 février 1947 et 19 mai 1948) ...	2.079.000	2.079.000	2.077.945	2.077.945	—
280	30.1 30.3	21 73	Service de l'emprunt 3¼% de 1947 contracté le 28 août 1947 auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	38.960.000	38.960.000	69.380.077	69.380.077	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
281	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 4% de 1947. (Loi du 1 ^{er} février 1946 et arrêté du 28 février 1948)	7.830.000	7.830.000	7.829.600	7.829.600	—
282	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service du l'emprunt 4% de 1948 provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1932. (Loi du 30 juillet 1948 et arrêtés des 30 juillet et 15 novembre 1948)	12.086.000	12.086.000	12.085.664	12.085.664	—
283	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 4% de 1949 provenant de la conversion de l'emprunt 5% de 1930. (Loi et arrêté du 22 juillet 1949)	5.774.000	5.774.000	5.774.000	5.774.000	—
284	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 4% de 1950, 1 ^{re} tranche. (Loi du 20 juillet 1950 et arrêté du 12 septembre 1950) ...	23.274.000	23.274.000	23.273.600	23.273.600	—
285	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 4% de 1951, 2 ^e tranche. (Loi du 20 juillet 1950 et arrêté du 9 juin 1951).....	15.470.000	15.470.000	15.469.150	15.469.150	—
286	{ 30.1 30.3	{ 21 73	Service du Prêt de l'Export-Import Bank à Washington. (Convention du 17 novembre 1948)	4.880.000	4.880.000	4.878.550	4.878.550	—
287	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 4% de 1953. (Lois du 1 ^{er} février 1946 et du 20 juillet 1950 et arrêté du 10 mars 1953)	12.292.000	12.292.000	12.291.200	12.291.200	—
288	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 4% de 1955. (Lois des 8 et 20 juillet 1950 et arrêté du 3 janvier 1955)	20.632.000	20.632.000	20.622.000	20.622.000	—
289	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 3% de 1956. (Art. 3 de la loi du 19 juin 1956 et convention du 29 juin 1956)	5.129.000	5.129.000	5.128.430	5.128.430	—
290	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 4% de 1957. (Loi du 27 décembre 1955 et arrêtés des 14 et 26 février 1957)..	17.684.000	17.684.000	17.683.440	17.683.440	—
290bis	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 4% de 1958. (Lois des 27 décembre 1955 et 29 juillet 1957 et arrêté du 14 mai 1958)	13.047.000	13.047.000	13.046.200	13.046.200	—
290ter	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Service de l'emprunt 4% de 1959. (Loi du 10 août 1959 et arrêté du 18 août 1959)	34.874.000	31.874.000	31.873.800	31.873.800	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
290 ⁴	30.0 (30.2)	{ 20 (72)	Service d'emprunts nouveaux	100.00	100.000	—	—	—
291	30.0 30.2	{ 20 72	Service de la Dette obligataire des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg	1.773.000	1.773.000	— 1.405.000	— 1.405.000	—
292	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Remboursement d'actions ordinaires et d'actions de jouissance de la société Guillaume-Luxembourg en liquidation. — Dépenses diverses dans l'intérêt de l'indemnisation des actionnaires P.H. et G.L. . . .	632.000	632.000	—	—	—
293	{ 30.0 30.2	20 72	Service des Bons du Trésor; remboursement de Bons et paiement des intérêts. — Intérêts sur le compte-courant auprès de la Caisse d'Epargne de l'Etat Détail : Remboursement de Bons fr. 40 000 000 Intérêts » 32.000 000 Total fr. 72.000.000	72.000.000	72.000.000	— 103.335.404	— 103.335.404	—
294	(30.1) 30.3	(21) 73	Remboursement par le Grand-Duché d'une partie des avances (dette monétaire, etc.) qui lui ont été consenties par le Trésor belge après la Libération	7.025.000	7.025.000	—	—	—
295	{ 30.0 30.2	{ 20 72	Restants non imputables sur le Fonds spécial « Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés »	500.000	500.000	— 522.145	— 522.145	—
296	30.0	14	Dette publique (obligations, Bons du Trésor, Bons de la Reconstruction, etc.); indemnités, imprimés, soultes primes, commissions, frais de confection de titres, frais de conversion, frais de virement, autres frais accessoires et dépenses diverses et imprévues	7.500.000	7.500.000	— 15.315.581	— 15.315.581	—
297	14.5	31	Dotations annuelles au profit de la Caisse de Pension des artisans. (Loi des 21 mai 1951 et 24 décembre 1955)	1.800.000	1.800.000	— 1.800.000	— 1.800.000	—
298	14.3	31	Intérêts annuels sur le certificat de la Dette publique émis au profit de l'Etablissement d'Assurance con-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Limitations non payées
299	14.4	31	tre la vieillesse et l'invalidité.(Loi du 24 avril 1954, art. VIII) ...	8.800.000	8.800.000 —	8.800.000 —	8.800.000 —	—
			Rotation annuelle au profit de la Caisse de pension agricole. (Loi du 3 septembre 1956, art. 70)	4.800.000	4.800.000 —	4.800.000 —	4.800.000 —	—
299bis	14.7	31	Dotation annuelle au profit de la Caisse de pension des Commerçants et Industriels. (Loi du 22 janvier 1960, art. 70)	1.467.000	1.467.000 —	1.466.667 —	1.466.667 —	—
				365.845.000	365.845.000 —	427.286.607 —	427.286.607 —	—
			Section 19. — Monnaies (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)					
			a) Circulation monétaire					
300	01.1	14	Confection de Bons de Caisse de l'Etat, frais y relatifs et frais de contrôle des Bons malpropres et délabrés. — Emission de monnaie divisionnaire. Dépenses résultant de la frappe éventuelle d'une nouvelle monnaie de billon et de l'émission de billets. — Mise hors cours de signes monétaires	2.500.000	2.500.000 —	4.013.072 —	4.013.072 —	—
			b) Echange monétaire de 1944, etc.					
301	30.4	14	Echange monétaire, recensement des valeurs, etc. Indemnités, imprimés et dépenses diverses et imprévues. — Dépenses diverses (frais d'impression, etc.) résultant éventuellement des opérations de l'échange monétaire et de la vérification des opérations de l'échange	50.000	50.000 —	8.353 —	8.353 —	—
302	30.4	44	Echange monétaire. — Garanties pour les placements forcés en Allemagne. — Déblocage. — Réalisation de monnaie étrangère	100.000	100.000 —	—	—	—
				2.650.000	2.650.000 —	4.021.425 —	4.021.425 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Lim- itations non payées
			Section 20. — Pensions					
303	31.0	12	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité, trimestres de faveur, indemnités et suppléments pour charge d'enfants et cotisations à la caisse de maladie. (Part de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	268.500.000	268.500.000	263.195.427	263.195.427	—
			Détail :					
			a) Pensions de re- traite fr. 254.100.000					
			b) Pensions différées (art. 3, 6° de la loi) » 2.000.000					
			c) Pensions de sur- vie (art. 18, VI de la loi) » 6.600.000					
			d) Traitements d'at- tente » 700.000					
			e) Traitements de disponibilité » 300.000					
			f) Indemnités dites « mariage gra- tuité » (art. 16 de la loi) » 200.000					
			g) Sommes à rem- bourser à la Caisse de Pension des employés pri- vés conformé- ment à l'art. 6 de la loi » 1.800.000					
			h) Caisse de maladie: cotisations pay- ées par l'Etat ... » 2.800.000					
			Total . fr. 268.500.000					
304	01.0	{ 10 14	Commission des pensions. — Jetons de présence des membres de la com- mission et indemnité du secrétaire, honoraires des médecins	60.000	60.000	48.857	48.857	—
305	{ (16.0) 31.0	{ 12 (30)	Suppléments de pension à des pen- sionnés nécessiteux et à des survi- vants de fonctionnaires décédés par suite d'un accident grave leur sur- venu dans l'exercice de leurs fonc- tions. (Sans distinction d'exercice)..	220.000	220.000	163.861	163.861	—
306	{ 16.0 (31.0)	{ (12) 30	Rentes permanentes à des employés publics (ou à leurs survivants) n'ayant pas droit à une pension et					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	d on s non payées
			suppléments de rente à des employés de l'Etat qui se trouvent dans une situation précaire pour des causes indépendantes de leur volonté. (Sans distinction d'exercice)	980.000	980.000 —	612.900 —	612.900 —	—
				269.760.000	269.760.000—	264.021.045—	264.021.045—	—
			Section 21 Service des Habitations à bon marché					
307	19.1	10	Traitements des fonctionnaires	326.000	326.000 —	370.290 —	370.290 —	—
308	19.1	14	Dépenses diverses	20.000	20.000 —	—	—	—
309	19.1	32	Dépenses résultant pour l'Etat de l'exécution de la loi concernant l'octroi de prêts à taux réduit en vue de l'acquisition d'habitations à bon marché et subventions d'intérêts dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	10.000.000	9.064.289 —	9.064.289 —	—
310	19.1	40	Subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse du service des prêts au mariage de la Caisse d'Epargne de l'Etat	15.000	15.000 —	—	—	—
311	19.1	40	Primes de construction, primes pour faciliter l'accèsion à la propriété et primes pour l'amélioration hygiénique de l'habitat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000.000	30.000.000 —	37.362.832 —	37.362.832 —	—
312	19.1	{(14) 40 49 70	Dépenses et subsides dans l'intérêt de la lutte contre les taudis. (Crédit non limitatif)	9.000.000	9.000.000 —	8.747.204 —	8.747.204 —	—
313	19.1	{(10) 14	Frais d'instruction et indemnités des fonctionnaires chargés de l'examen du côté technique des demandes. (Crédit non limitatif)	500.000	500.000 —	517.779 —	517.779 —	—
				49.861.000	49.861.000 —	56.062.394 —	56.062.394 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LE GOUVERNEMENT DES FONCTIONS NON PAYÉES
			Section 22 Service des Logements Populaires					
314	19.1	10	Traitements des fonctionnaires	634.000	634.000 —	579.444 —	579.444 —	—
315	19.1	10	Indemnités des employés	329.000	329.000 —	328.572 —	328.572 —	—
316	19.1	14	Frais de bureau. — Loyer. — Nettoyage, chauffage et éclairage. (Sans distinction d'exercice).	23.000	23.000 —	20.757 —	20.757 —	—
317	19.1	40	Subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse	10.000	10.000 —	—	—	—
				996.000	996.000 —	928.773 —	928.773 —	—
			Section 23. — Contrôle des Banques. — Institut du Change. — Divers (Fonds de crise, etc.)					
			A. — Contrôle des Banques					
318	01.1	10	Banque Internationale à Luxembourg. — Traitement du Commissaire du Gouvernement	255.000	255.000 —	170.496 —	170.496 —	—
319	01.1	10	Commissariat au Contrôle des Banques. — Indemnités du commissaire, du conseiller juridique, de l'attaché, des reviseurs et du personnel	930.000	930.000 —	884.890 —	884.890 —	—
320	01.1	14	Commissariat au Contrôle des Banques. — Fournitures de bureau. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses et imprévues de toute nature. (Sans distinction d'exercice).	35.000	35.000 —	33.527 —	33.527 —	—
			B. — Institut du Change					
321	01.1	10	Indemnités du personnel	99.000	99.000 —	98.244 —	98.244 —	—
321bis	01.1	14	Salaire d'une femme de charge	20.000	20.000 —	23.526 —	23.526 —	—
322	01.1	14	Frais de bureau et divers	45.000	45.000 —	44.806 —	44.806 —	—
323	01.1	14	Loyer des bureaux	25.000	25.000 —	25.000 —	25.000 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LE G O U V E R N E M E N T d'ions non payées
			C. — Dépenses diverses (Fonds de crise, etc.)					
324	{ 13.7 16.0 Divers codes	{ 30 .40 '49	Répartition du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxes ainsi que sur les télégrammes de luxe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) Ce crédit sera ordonnancé au profit d'œuvres, de groupements et de collectivités poursuivant des buts sociaux, culturels ou d'intérêt national.	1.800.000	1.800.000 —	1.900.305 —	1.900.305 —	—
324bis	10.3	30	Affectation du produit de la vente des timbres-poste commémoratifs de l'Année Mondiale des Réfugiés au profit du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés afin de répartition.	450.000	450.000 —	450.000 —	450.000 —	—
325	32.1	39	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300.000	1.300.000 —	1.578.046 —	1.578.046 —	—
326	{ 01.1 11.2 12.2 20.2 21.4	{ 10 (19)	Gratification aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale. (Loi du 22.12.1923). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300.000	1.300.000 —	1.497.183 —	1.497.183 —	—
327	01.0 (34.4)	14	Dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice) Le Ministre des Finances détermine les dépenses qui sont imputées sur ce crédit.	300.000	300.000 —	257.036 51	257.036 51	—
328	01.0 (34.4)	14	Dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) Le Ministre des Finances détermine les dépenses qui sont imputées sur ce crédit.	20.000	20.000 —	—	—	—
329	34.1	74	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27 juillet 1938. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000 —	101.924.291 —	101.924.291 —	—
				7.579.000	7.579.000 —	108.887.350 51	108.887.350 51	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEÇON da ons non payées
Section 24 Office des Imprimés et du Matériel de Bureau de l'Etat								
330	01.0	10	Traitements des fonctionnaires	596.000	596.000 —	596.578 —	596.578 —	—
331	01.0	10	Indemnités des employés	122.000	122.000 —	121.799 —	121.799 —	—
331bis	01.0	14	Salaire d'une femme de charge.	24.000	24.000 —	16.627 —	16.627 —	—
332	01.0	14	Frais de bureau et divers	76.000	88.000 —	81.567 —	81.567 —	—
332bis	01.0	53	Acquisition de machines de bureau.	90.000	90.000 —	88.105 —	88.105 —	—
333	01.0	14	Fourniture de matériel de bureau aux administrations et services publics de l'Etat	600.000	588.000 —	580.704 —	580.704 —	—
				1.508.000	1.508.000 —	1.485.380 —	1.485.380 —	—
Section 25. — Ponts et Chaussées, — Administration								
334	20.2	10	Traitements et indemnités du personnel de l'Administration des Ponts et Chaussées	48.089.000	48.089.000 —	46.641.308 —	46.641.308 —	—
335	19.2 20.2	10	Indemnités des employés	2.001.000	2.001.000 —	2.265.694 —	2.265.694 —	—
336	{ 19.2 20.2	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	364.000	364.000 —	441.296 —	441.296 —	—
337	20.2	10	Indemnités du personnel chargé de la surveillance des immeubles de l'administration, des femmes de charge ainsi que de l'entretien du chauffage central	76.000	76.000 —	73.320 —	73.320 —	—
338	{ 19.2 20.2	14	Frais d'entretien des bureaux. — Acquisition de matériel de nettoyage .	98.000	67.000 —	65.101 —	65.101 —	—
339	20.2	(10) 14	Indemnités et rémunérations extraordinaires ; frais de déplacement et de remplacement de cantonniers, chauffeurs et ouvriers ; dépenses diverses et imprévues ; frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	1.200.000	1.340.000 —	1.339.966 —	1.339.966 —	—
340	20.2	10	Indemnités des fonctionnaires et employés de l'Administration des Ponts et Chaussées pour services					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liminations non payées
			extraordinaires (fortes chutes de neige et de verglas, etc.). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600.000	600.000	410.608	410.608	—
341	19.2 20.2	14	Frais de route et de séjour. Frais de déménagement. — Taxes de participation à des cours et à des congrès de spécialisation. (Sans distinction d'exercice)	1.200.000	1.200.000	1.188.086	1.188.086	—
342	19.2 20.2	14	Confection de projets de route et achat d'instruments, fournitures de bureau, taxes téléphoniques, impressions pour les services des Ponts et Chaussées. Cotisations. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	999.973	999.973	—
343	20.2	53	Modernisation des installations téléphoniques	110.000	141.000	140.422	140.422	—
344	19.2 20.2	53	Acquisition de machines de bureau, etc.	330.000	330.000	321.303	321.303	—
345	20.2	14	Loyers	50.000	50.000	40.106	40.106	—
346	20.2	10 14	Subsides à la masse d'habillement des cantonniers, chauffeurs-mécaniciens et ouvriers	2.750.000	2.610.000	2.609.853	2.609.853	—
347	20.2	14	Frais d'adjudication. — Commission des soumissions, frais d'impression, frais de bureau et frais d'expertise, rémunérations, etc. (Sans distinction d'exercice).....	650.000	650.000	649.206	649.206	—
				58.518.000	58.518.000	57.186.242	57.186.242	—
			Section 26. — Bâtiments publics. — Administration					
348	04.2	10	Traitements et indemnités du personnel de l'Administration des Bâtiments Publics	5.085.000	5.085.000	5.265.822	5.265.822	—
349	01.2	10	Indemnités des employés	1.185.000	1.185.000	1.174.632	1.174.632	—
350	01.2	10	Indemnités du personnel chargé de la surveillance des immeubles de l'administration, des femmes de charge ainsi que de l'entretien du chauffage central	50.000	50.000	31.500	31.500	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
351	01.2	14	Frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice).....	275.000	275.000 —	274.756 —	274.756 —	—
352	01.2	14	Frais de bureau, dépenses diverses et imprévues	322.000	322.000 —	318.830 —	318.830 —	—
353	01.2	53	Acquisition de machines de bureau .	40.000	40.000 —	33.670 —	33.670 —	—
				6.957.000	6.957.000 —	7.099.210 —	7.099.210 —	—
			Section 27 Ponts et Chaussées. — Voirie. — Rivières navigables et flottables					
			A. — Ponts et Chaussées					
			a) <i>Personnel ouvrier</i>					
354	20.2	10	Salaires du personnel ouvrier, indemnités pour charge d'enfants, primes de l'assurance contre la maladie, les accidents et la vieillesse, etc....	63.000.000	63.000.000 —	63.016.082 —	63.016.082 —	—
			b) <i>Entretien, réparation et mise en état de la voirie de l'Etat (routes, chemins repris, chemins de halage et leurs dépendances). — Alignements. — Plantations. — Signalisation.</i>					
355	20.2	14	Entretien, réparation et mise en état de la voirie de l'Etat. Déblaiement des neiges et saupoudrage. — Acquisition de petit équipement et de petits terrains destinés aux dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. — Plantations. — Signalisations.	23.000.000	22.270.000 —	22.269.956 —	22.269.956 —	—
356	20.2	{ 14 {(52)	Entretien, mise en état, redressement ainsi que confection, entretien et réparation des revêtements superficiels de la voirie reclassée, y compris l'acquisition de terrains, signalisation et balisage, plantations et tous autres travaux accessoires. (Sans distinction d'exercice.)	8.000.000	8.000.000 —	7.997.850 —	7.997.850 —	—
357	00.0	14	Entretien de la voirie à l'intérieur du domaine des Châteaux de Betzdorf et de Colmar-Berg	300.000	300.000 —	299.005 —	299.005 —	—
358	20.2	{ 14 {(52)	Réparation des dégâts causés par le dégel à la voirie de l'Etat	p ^r mém.	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
359	20.2	{ 14 52	Travaux extraordinaires de réfection de la voirie de l'Etat à la suite de la construction de canalisations et de conduites d'eau dans les agglomérations	4.000.000	4.000.000 —	3.992.619 —	3.992.619 —	—
360	20.2	{ 14 52	Confection, entretien et réparation des revêtements superficiels de la voirie de l'Etat. — Dépenses du poste d'essai	23.000.000	23.100.000 —	23.062.110 —	23.062.110 —	—
361	20.2	52	Réparations de dégâts causés par les glissements de terrain à la voirie y compris l'acquisition des emprises nécessaires. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	2.806.000 —	2.805.995 —	2.805.995 —	—
362	20.2	51	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général de la voirie de l'Etat dans les rues et traversées de localités. Travaux accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000.000	7.000.000 —	14.997.313 —	14.997.313 —	—
			<i>c) Redressement de la voirie de l'Etat</i>					
363	20.2	51	Redressement et mise en état de la voirie de l'Etat y compris la voirie empruntée par les lignes d'autobus; aménagement de parkings et de places de repos sur le domaine public; aménagement de gares et de haltes à la suite de la suppression des lignes de chemin de fer à voie étroite ; acquisition d'emprises ainsi que les dépenses accessoires; divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	26.000.000	28.500.000 —	28.489.474 —	28.488.974 —	500 —
			<i>d) Trottoirs</i>					
364	20.2	51	Construction de trottoirs le long de la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la Ville de Luxembourg et dans les autres agglomérations. (Sans distinction d'exercice)	2.500.000	2.500.000 —	2.499.979 —	2.499.979 —	—
			<i>e) Bâtiments et hangars. — Matériel routier. — Installations techniques</i>					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
365	20.2	54	Construction et aménagement de bâtiments et hangars servant au remisage du matériel de l'Administration des Ponts et Chaussées et d'habitations aux gardes-matériel .	500.000	500.000	493.952	493.952	—
366	20.2	14	Frais de transport des matériaux par autos-camions sur la voirie de l'Etat	3.700.000	3.700.000	3.697.561	3.697.561	—
367	{ 19.2 20.2	{ 14 53	Dépenses des services automobiles administratifs pour le transport du personnel (matériel roulant, entretien, réparations, matières de consommation et assurances) ; équipement et rééquipement en matériel routier et autre ainsi qu'acquisition de voitures utilitaires	4.100.000	4.924.000	4.923.580	4.923.580	—
368	20.2	53	Modernisation des postes de chauffage de goudron à Ettelbruck et à Bascharage	100.000	100.000	81.007	81.007	—
			<i>f) Canalisations. — Eclairage</i>					
369	17.3	49	Canalisations. Subsidés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000.000	6.000.000	14.999.051	11.999.051	—
370	20.2	49	Eclairage moderne de la voirie de l'Etat. — Subsidés pour l'établissement d'un éclairage moderne. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	923.673	923.673	—
			<i>g) Ponts</i>					
371	20.2	{ 14 51 52	Mise en état, construction et reconstruction de ponts. (Sans distinction d'exercice)	11.000.000	8.500.000	8.276.293	8.276.293	—
372			◊					
			<i>h) Urbanisme</i>					
373	19.2	40 49	Subsidés et dépenses nécessaires à la réalisation de l'urbanisme. (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	—
374	19.2	14	Urbanisme. — Participation à des expositions	100.000	100.000	24.640	21.640	—
375			◊					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			<i>i) Service géologique</i>					
376	20.2	14	Service géologique. (Sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 —	49.788 —	49.788 —	—
			<i>j) Voirie vicinale</i>					
377	20.2	{ 19 49	Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en dehors des crédits prévus au budget du Ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques, l'acquisition d'instruments et de matériel, la confection de projets et les dixièmes de garantie (Sans distinction d'exercice) ...	4.000.000	3.950.000 —	3.391.462 —	3.391.462 —	—
378	20.2	{ (19) 49	Goudronnage de la voirie vicinale ...	1.500.000	1.500.000 —	1.499.999 —	1.499.999 —	—
			B. — Rivières navigables et flottables					
379	20.1	{ 14 (52)	Entretien et aménagement des cours d'eau navigables et flottables et de leurs dépendances ; réparations des dégâts causés par les hautes eaux aux cours d'eau, à la voirie de l'Etat et à ses dépendances ; installation de postes d'observation et service de la prévision des crues ...	900.000	835.000 —	824.629 —	824.629 —	—
380	17.3	14	Epuración des eaux de la Basse-Sûre et de la Moselle. Collecteurs et stations d'épuration, études de projets, travaux préparatoires	50.000	50.000 —	—	—	—
381	34.4	43	Dragage dans la Moselle. — Parts revenant au Land Rhénanie-Palatinat et au Saarland. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.000	135.000 —	87.512 —	87.512 —	—
			C. — Dépenses communes					
382	20.2	14	Dépenses diverses et imprévues. (Sans distinction d'exercice)	30.000	80.000 —	71.161 —	71.111 —	50 —
383	20.2	{ 14 (51) (52)	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	50.000	50.000 —	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEÇONS non payées
384	20.2	14	Subsides pour études et conférences dans le domaine des Ponts et Chaussées. Honoraires des conférenciers, rémunération d'études, etc — Essais sur l'utilisation de la photogrammétrie	150.000	215.000 —	204.982 —	204.982 —	—
				197.215.000	197.215.000—	209.976.673—	209.976.673—	550 —
			Section 28. — Bâtiments de l'Etat. — Propriétés bâties et autres					
			I. — Entretien, approbation, mises en état ordinaires					
385	01.2	10 14	Salaires du personnel ouvrier, indemnités pour charge d'enfants ; primes d'assurance contre les maladies ; assurances contre l'invalidité et la vieillesse, assurances contre les accidents, etc.	2.910.000	2.910.000 —	2.646.554 —	2.646.554 —	—
386	01.2	{(10) { 14	Subside à la masse d'habillement des chefs de chantiers, magasiniers, artisans et ouvriers	85.000	85.000 —	82.240 —	82.240 —	—
387	01.2	14	Frais de route et de séjour du personnel ouvrier	60.000	60.000 —	24.436 —	24.436 —	—
388	00.0 01.2	{ 14 {(53)	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments appartenant à l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ou loués par eux. (Sans distinction d'exercice)	16.000.000	16.000.000 —	15.211.698 —	15.211.698 —	—
389	01.2	14 53	Entretien et acquisition de mobilier de bureau pour les diverses administrations et les divers services publics. (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000 —	2.956.306 —	2.956.306 —	—
390	01.2	{14 {53	Service automobile. — Acquisition de pièces de rechange ; réparations, fournitures d'essence et d'huile, assurances, etc. Equipement de l'atelier et des nouveaux garages. Acquisition de voitures automobiles	400.0000	400.000 —	399.801 —	399.801 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LIQUIDATIONS non payées
391	Divers codes *	14	Loyers d'immeubles occupés par les services dépendant directement de l'Administration centrale ou de Ministères ou loués pour compte de la C.E.C.A. ainsi que de services placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.625.000	5.625.000	— 5.514.049	— 5.514.049	—
			II. Constructions nouvelles. — Travaux d'agrandissement et de mise en état extraordinaires					
392	Divers codes **	{ 51 52 (53)	Bâtiments et services publics (y compris le Château de Betzdorf). (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000	— 2.124.462	— 2.124.462	—
			A. — Habitations de la Souveraine					
393	00.0	14 52	Palais grand-ducal à Luxembourg. — Travaux de mise en état et de modernisation	1.000.000	1.000.000	— 996.932	— 996.932	—
394	00.0	52	Château de Colmar-Berg. — Travaux de mise en état et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	— 1.466.185	— 1.466.185	—
			B. — Ministère d'Etat					
395	00.1	14	Hôtel de la Chambre des Députés. — Divers travaux d'aménagement intérieur, etc.	150.000	150.000	— 63.158	— 63.158	—
396	01.0	{ 51 53	Hôtel du Ministère des Finances. — Divers travaux d'aménagement et de mise en état. — Acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	4.500.000	4.500.000	— 4.499.394	— 4.499.394	—
397	01.0	14 52 53	Hôtel du Ministère de l'Agriculture. Renouvellement de la toiture. Aménagement de bureaux et d'un logement pour concierge dans les combles. Modernisation de la cage d'escalier, etc. Acquisition de mobilier	p ^r mém.	—	—	—	—

*) 00.1, 01.0, 01.1, 11.1, 11.2, 12.1, 12.2, 13.5, 13.7, 14.1, 14.3, 17.0, 18.0, 19.1, 19.2, 21.1, 21.4, 22.0, 22.4, 22.3, 22.5, 23.0, 24.0, 24.6

**) 00.1, 01.0, 01.1, 11.1, 11.2, 12.1, 12.2, 13.7, 14.1, 14.3, 17.0, 18.0, 19.1, 19.2, 21.1, 21.4, 22.0, 22.1, 22.5, 23.0, 24.0

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	da ons non payées
398	01.0	{52 {53	Hôtel du Gouvernement rue Notre-Dame. — Travaux de modernisation et de mise en état. — Acquisition de mobilier. — Renouvellement de la toiture	300.000	300.000 —	261.646 —	261.646 —	—
			C. — Immeubles logeant diverses administrations					
399	01.2	14 (52)	Immeuble dit «Casino de Luxembourg» acquis par l'Etat. — Participation de l'Etat aux frais d'aménagement et de mise en état. — Subsidés. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
400	01.2	14 (52)	Aménagement de l'immeuble dit «Maison des oeuvres» et sis à Luxembourg, rue du Casino, pour les besoins de la Cour de Justice des Communautés Européennes.....	462.000	462.000 —	461.943 —	461.943 —	—
401	01.2	{14 {52 {53	Reconstruction et modification d'installations thermiques existantes. — Entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice) (7 ^e crédit) ..	4.500.000	4.500.000 —	4.499.909 —	4.499.909 —	—
			D. — Force Armée					
402	12.1	14 (52)	Casernes et camps militaires à Walferdange, Capellen, Senningen, Diekirch et Waldhof.....	2.000.000	2.000.000 —	1.951.225 —	1.951.225 —	—
403	12.2	51 (53)	Acquisition de terrains et construction de casernes de gendarmerie ou bien acquisition, aménagement et ameublement d'immeubles pour les besoins de la gendarmerie dans diverses localités du pays. Construction de garages pour les besoins de la gendarmerie dans diverses localités du pays. (Sans distinction d'exercice)	7.000.000	7.000.000 —	6.185.057 —	6.185.057 —	—
404	12.2	{52 {53	Divers bâtiments de gendarmerie. — Travaux de mise en état, d'aménagement et de modernisation. — Acquisition de mobilier	1.200.000	1.200.000 —	1.036.477 —	1.036.477 —	—
			E. — Justice					
405	11.1	14 {53	Palais de Justice à Luxembourg. — Travaux d'aménagement urgents et acquisition de mobilier	300.000	300.000 —	299.120 —	299.120 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
405bis	11.1	14 52 53	Immeuble appartenant à l'Etat, sis 19, rue du Nord à Luxembourg. Transformation et aménagement pour l'extension des bureaux du Palais de Justice et pour les besoins de l'Université Internationale de Droit Comparé, y compris acquisition de mobilier, etc. (Sans distinction d'exercice).....	4.500.000	4.500.000	4.497.758	4.497.758	—
406	11.3	51 52	Maison d'éducation à Dreibern. — Divers travaux de modernisation et de mise en état. — Aménagement d'un terrain des sports	350.000	350.000	344.069	344.069	—
407	11.3	{ 14 { 51 { 52	Domaine de l'Etat à Givenich. — Travaux d'aménagement et de mise en état	400.000	400.000	349.541	349.541	—
408	11.3	{ (14) { 51 { 52	Mise en état des prisons à Luxembourg-Grund. — Renouvellement partiel des toitures et du crépissage des façades. — Travaux de mise en état et de modernisation. — Construction d'une cave à provisions pour les détenus. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	666.785	666.785	—
409	11.3	51	Construction de logements pour gardiens aux prisons à Luxembourg-Grund. (Sans distinction d'exercice)	600.000	600.000	599.364	599.364	—
			F. — Finances					
410	01.1	51	Construction d'un bâtiment postal à Walferdange y compris frais de démolition de l'ancien bâtiment postal. (Sans distinction d'exercice (1 ^{er} crédit)	2.000.000	2.000.000	813.931	813.931	—
411	01.1	51	Construction d'un nouveau bâtiment postal à Obercorn. (Sans distinction d'exercice)	1.350.000	1.350.000	1.289.919	1.289.919	—
412	01.1	(50) 51	Démolition des immeubles sis 1-3 Place du St. Esprit à Luxembourg, acquis par l'Etat. — Construction en ces lieux d'une annexe à la Direction des Contributions. (Sans distinction d'exercice).....	p ^r mém.	—	—	—	—
413	01.1	14	Direction de l'administration des Contributions. — Travaux de mo-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			dernisation et de mise en état. Renouvellement partiel de la peinture.	100.000	100.000 —	77.887 —	77.887 —	—
414	01.1	{ 14 (50) 53	Transformation et aménagement de l'immeuble Sertzig à Grevenmacher pour les besoins de l'administration des Contributions; acquisition de mobilier, travaux de peinture et divers. (Sans distinction d'exercice)	1100.000	1100.000 —	1.078.273 —	1.078.273 —	—
415	01.1	51	Construction d'un bâtiment d'administration à Esch/Alzette pour les besoins de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (dernier crédit). (Sans distinction d'exercice)	2.500.000	2.500.000 —	2.497.688 —	2.497.688 —	—
			G. — Agriculture et Viticulture					
416	21.1	50 51	Services agricoles. — Construction d'un bâtiment d'administration à Luxembourg, route d'Esch pour les besoins des Services Agricoles. — Construction d'un hangar-dépôt à Mamer. (3 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000 —	2.937.140 —	2.937.140 —	—
417	21.1	14 (52)	Domaine de Waldhof comprenant ferme, logements et auberge. — Assainissement général du centre d'insémination artificielle: construction de citernes, installation de fosses septiques, travaux de canalisation, d'aménagement, de modernisation et divers	200.000	200.000 —	196.730 —	196.730 —	—
			H. — Travaux Publics					
418	20.2	50 51 53	Bâtiments de l'administration des Ponts et Chaussées. — Construction et aménagement de bâtiments y compris acquisition des terrains et des immeubles nécessaires. — Acquisition de mobilier, etc. (Sans distinction d'exercice).....	3.000.000	3.000.000 —	2.995.473 —	2.995.473 —	—
419	01.2	14 52 53	Immeubles sis à Luxembourg, rue du St. Esprit, divers travaux de transformation, d'aménagement, de peinture et acquisition de mobilier. — Mise en état des toitures..	400.000	400.000 —	399.103 —	399.103 —	—

Articles	Gode fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
I. — Santé Publique								
420	17.2	{ 51 52 (53)	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. (Sans distinction d'exercice).	3.200.000	3.200.000	— 3.128.221	— 3.128.221	—
421	16.1	{ 50 51	Maison de Santé d'Ettelbruck. — Mise en état d'une dépendance. Acquisition d'un immeuble. (Sans distinction d'exercice).	5.650.000	5.650.000	— 5.293.762	— 5.293.762	—
422	17.2	{ 14 52	Maternité Charlotte. — Travaux de modernisation, acquisition de mobilier, travaux de peinture et divers.	250.000	250.000	— 249.588	— 249.588	—
423	17.3	{ 51 (53)	Laboratoire de l'Etat. — Transformation et aménagement des anciens laboratoires y compris l'acquisition de mobilier. — Équipement de la nouvelle aile. (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	— 1.997.971	— 1.997.971	—
424			◇					
J. — Assistance Sociale								
425	16.1	{ 14 50 51 52 (53)	Hospice du Rham et annexes. (Sans distinction d'exercice).	2.000.000	2.000.000	— 1.999.726	— 1.999.726	—
K. — Education Nationale								
426	13.2	14 52	Athénée de Luxembourg. — Divers travaux de réparation et de mise en état ; acquisition de mobilier ; mise en peinture et divers	210.000	210.000	— 206.892	— 206.892	—
427	13.2	{ 14 52 53	Lycée classique d'Echternach. — Travaux de modernisation, d'aménagement et divers ; acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice).	1.500.000	1.500.000	— 1.495.640	— 1.495.640	—
428	13.2	14 52 53	Lycée classique de Diekirch. — Parachèvement des travaux d'aménagement, de modernisation ; travaux de peinture et acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	700.000	700.000	— 699.906	— 699.906	—
428bis	13.2	51	Lycée classique de Diekirch. Construction d'un bâtiment-annexe servant de salles de fêtes et de gymnastique. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
429	13.2	{14 {52 {53	Lycée de garçons à Luxembourg-Limpertsberg. — Divers travaux de modernisation : travaux de peinture et acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice)	700.000	700.000	693.250	693.250	—
430	13.3	51 52 53	Institut d'enseignement technique à Luxembourg. — Travaux de modernisation, acquisition de mobilier et divers. — Aménagement d'une salle de gymnastique et de réunion. Parachèvement des travaux de construction et d'aménagement du bloc agrandi de l'Institut d'Enseignement technique. (Sans distinction d'exercice)	7.000.000	7.000.000	6.736.309	6.736.309	—
431	43.7	{14 {52 {53	Musées de l'Etat; travaux de modernisation et d'aménagement ; ameublement et divers. (Sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	45.682	45.682	—
432			◊					
433	{(13.5) { 13.8	{14 {52	Séminaire à Luxembourg-Limpertsberg. Divers travaux d'aménagement, de peinture et divers. (Sans distinction d'exercice)	350.000	350.000	332.358	332.358	—
434	13.3	49	Aménagement de centres professionnels pour garçons à Luxembourg, Ettelbruck, Diekirch, et Wiltz; acquisition de mobilier. Subsidés. (Sans distinction d'exercice)	350.000	350.000	294.998	291.998	—
435	13.3	51 53	Aménagement de salles de classe et d'ateliers pour l'Ecole professionnelle, de l'Etat à Esch-sur-Alzette. Remboursement à la Ville d'Esch-sur-Alzette de frais avancés. (Sans distinction d'exercice)	380.000	380.000	—	—	—
436	13.2	{ 14 {(52) {(53)	Ecole Normale d'Instituteurs à Luxembourg. — Divers travaux d'aménagement; acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice).	50.000	50.000	42.751	42.751	—
437	{ 13.1 { 13.2	52	Bâtiment appartenant à l'Etat et faisant partie du couvent Ste Sophie, rue de la Congrégation à Luxembourg. — Divers travaux d'aménagement et de peinture; réfection de la façade	100.000	103.400	103.345	403.345	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L E	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	dat ions non payées
438	01.2 (13.7)	{ 50 52	Immeuble à Bourglinster acquis par l'Etat. — Aménagement d'un chauffage central avec accessoires. (Sans distinction d'exercice)	700.000	700.000	699.594	699.594	—
439			◇ III. — Eau, éclairage, chauffage et divers					
440	01.2 12.1 Divers codes	14	Bâtiments et services publics de l'Etat. — Eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.500.000	8.500.000	9.029.619	9.029.619	—
441	11.1	14	Bâtiments affectés au service des justices de paix. — Réparations, entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage, assurance, (Sans distinction d'exercice).....	400.000	400.000	368.225	368.225	—
442	{ 01.2 12.1 Divers codes	14	Frais de chauffage des différentes administrations et des différents services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.000.000	27.000.000	26.993.260	26.993.260	—
443	01.2	14	Fêtes publiques, religieuses et culturelles ; illuminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	360.323	360.323	—
444	01.2	{ 14 (51) (52)	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	20.000	8.600	16	16	—
445	01.2	14	Etudes et honoraires. — Dépenses diverses et imprévues	50.000	58.000	57.843	57.843	—
				137.952.000	137.952.000	130.250.532	130.250.532	—
			Section 29. — Domaines de l'Etat					
446	01.1	{ 14 52	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement de la voirie et des sentiers, des escaliers et des clôtures ainsi que des plantations sur le domaine de la ci-devant forteresse, y compris l'acquisition de terrains.	1.400.000	1.400.000	1.399.995	1.399.995	—
				1.400.000	1.400.000	1.399.995	1.399.995	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	dépenses non payées
			Section 30. — Garage du Gouvernement					
447	01.0	40 14	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires, y compris usure de vêtements	90.000	90.000	88.800	88.800	—
448	01.0	14	Frais de route	65.000	65.000	27.415	27.415	—
449	01.0	14	Entretien des voitures automobiles du Gouvernement, réparations, fournitures. — Dépenses diverses	800.000	775.000	582.541	582.544	—
450	01.0	54	Achat de nouvelles voitures automobiles	400.000	425.000	423.320	423.320	—
				1.355.000	1.355.000	1.122.076	1.122.076	—
			Section 31. — Circulation et transports sur route <i>Véhicules automoteurs, permis de conduire et divers</i>					
451	20.2	14	Indemnité de l'expert en automobiles	18.000	18.000	—	—	—
452	20.2	14	Permis de conduire des conducteurs : indemnités des examinateurs ainsi que des membres et des secrétaires des commissions d'examen. (Sans distinction d'exercice)	545.000	545.000	315.743	315.743	—
453	20.2	14	Frais de route et de séjour	225.000	255.000	252.551	252.554	—
454	20.2	14	Aménagement et entretien des locaux destinés à servir à la réception des examens pratiques des candidats conducteurs de véhicules automoteurs	10.000	10.000	3.250	3.250	—
455	20.2	14	Frais de bureau, d'inspection, de location, d'entretien, de chauffage, de nettoyage, d'éclairage, d'assurance, de téléphone, de fournitures et de confection de plaques d'immatriculation. Dépenses diverses et imprévues. Indemnités pour usure de vêtements	45.000	15.000	10.290	10.290	—
456	20.2	(14) 32	Services publics d'autobus concessionnés ou autorisés par l'Etat y compris les transports autorisés					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
457	20.2	14	pour ouvriers. Subventions, contrôle, etc. (Crédit non limitatif ..	1.500.000	1.500.000 —	1.916.163 —	4.916.163 —	—
			Commission de circulation et commission médicale. — Frais d'études, jetons de présence, etc. (Sans distinction d'exercice).....	100.000	115.000 —	114.565 —	114.565 —	—
458	20.2	14	Propagande, publications, clichés, articles préventifs contre les accidents de la circulation routière, subsides, participation de l'Etat par cotisation et subvention à la nouvelle « Association de prévention routière », conférences, honoraires, frais d'études, travaux d'écriture, etc. (Sans distinction d'exercice).	270.000	255.000 —	107.908 —	107.908 —	—
459	20.2	14	Station de Contrôle pour véhicules automoteurs et remorques. Bureaux et locaux du service d'immatriculation du Ministère des Transports : location, éclairage, nettoyage, chauffage, entretien, eau, gaz, etc.	150.000	150.000 —	129.747 —	129.747 —	—
460	20.2	{ 10 (14)	Station de Contrôle technique pour véhicules automoteurs et remorques. — Indemnité annuelle revenant au commissaire chargé du contrôle administratif, technique et financier	18.000	18.000 —	18.000 —	18.000 —	—
461	20.2	(32) 50	Contrôle technique des véhicules automoteurs. — Acquisition de la Station de contrôle technique des véhicules automoteurs (1 ^{er} crédit) (Sans distinction d'exercice)	11.000.000	11.000.000 —	11.000.000 —	11.000.000 —	—
462 à 463			◊	13.881.000	13.881.000 —	13.868.217 —	13.868.217 —	—
			Section 32. — Chemins de fer					
			<i>A) Commissaires du Gouvernement</i>					
464	20.4	10	Traitements	1.070.000	1.070.000 —	1.097.972 —	1.097.972 —	—
465	20.4	14	Frais de bureau et frais d'études. — Frais de route et de séjour	72.000	72.000 —	29.364 —	29.364 —	—
466	20.4	16	Cotisations. (Sans distinction d'exercice)	21.000	21.000 —	20.526 —	20.526 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEGISLATION de fonds non payées
467	0.0	14	Conseil supérieur des Transports. — Frais d'études, jetons de présence, indemnités et frais de route et de séjour	40.999	40.999 —	—	—	—
			<i>B) Subventions à la Société Nationale des CFL</i>					
468	20.4	33	Subvention à la S.N. des C.F.L. en vue du maintien des prix actuels des billets voyageurs y compris les abonnements, dans l'intérêt de l'équilibre du compte des pertes et profits des C.F.L. Détail : Billets voyageurs . fr. 37.000.000 Abonnements » 47.000.000 <hr/> Total fr. 84.000.000	84.000.000	84.000.000 —	58.584.000 —	58.584.000 —	—
468bis	20.4	33	Subvention à la S.N. des C.F.L. du chef de la modification des taux des réductions accordées sur le réseau des C.F.L. aux membres des familles nombreuses	320.000	295.000 —	291.700 —	291.700 —	—
469	20.4	33	Indemnité compensatoire pour couvrir les déchets de recettes résultant de la tarification spéciale créée en exécution de la loi du 24 décembre 1948 en faveur de certains invalides de guerre, accidentés de travail, des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre	275.000	300.000 —	298.556 —	298.556 —	—
470	20.4	33	Indemnité compensatoire pour combler le déchet de recettes provenant de l'abaissement en 1948 de 20% des tarifs homologués pour les différentes catégories d'abonnements. (Sans distinction d'exercice)	8.000.000	8.000.000 —	7.610.394 —	7.610.394 —	—
471	20.4	33	Subventions à la S.N. des C.F.L. en rapport avec les mesures prises en matière de traitements et de pensions. (Sans distinction d'exercice)	27.162.000	27.162.000 —	26.400.313 —	26.400.313 —	—
				120.900.000	120.960.000 —	94.332.825 —	94.332.825 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Section 33. — Electricité et Gaz. Energie nucléaire					
			A. — Electricité et Gaz					
472	23.0	10	Traitements	169.000	169.000 —	200.832 —	200.832 —	—
472bis	23.0	10	Indemnités des employés	1.131.000	1.131.000 —	4.034.641 —	1.034.644 —	—
473	23.0	{ 10 14	Salaires du personnel ouvrier des centrales hydro-électriques	1.500.000	1.500.000 —	943.761 —	943.761 —	—
473bis	23.0	14	Masse d'habillement du personnel ouvrier des centrales hydro-électriques	45.000	45.000 —	19.905 —	19.905 —	—
474	23.0	14	Frais de nettoyage	60.000	60.000 —	43.809 —	43.809 —	—
475	23.0	14	Frais de route et de séjour	80.000	80.000 —	79.753 —	79.753 —	—
476	23.0	14	Frais de chauffage, éclairage, téléphone, instruments, fournitures de bureau, port de lettres, honoraires et frais d'études, jetons de présence des membres du Conseil Supérieur de l'Electricité et indemnités diverses. (Sans distinction d'exercice)	118.000	168.000 —	161.212 —	161.212 —	—
477	23.0	53	Acquisition de machines de bureau.	p ^r mém.	—	—	—	—
478	32.0	29	Ristournes à faire aux syndicats intercommunaux de conduites d'eau et de tramways électriques sur la consommation de courant électrique. (Crédit non limitatif)	1.600.000	1.600.000 —	1.663.395 —	1.663.395 —	—
479	19.1	40	Subvention de l'Etat pour le raccordement des maisons isolées. (Sans distinction d'exercice)	150.000	150.000 —	—	—	—
480	20.1 23.0	14	Canalisation de la Moselle et aménagements hydro-électriques. Frais d'études, documentation, honoraires, jetons de présence du Comité de la Moselle et du Comité juridique de la Moselle, frais de route et de séjour, indemnités et frais divers. (Sans distinction d'exercice)	400.000	400.000 —	94.536 —	93.736 —	800 —
481	23.0	14	Production et transport du gaz, Etudes, travaux préparatoires, fournitures de bureau, Conseil					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Créduts après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
482	23.0	14	Supérieur du Gaz, frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice)	100.000	50.000 —	37.044 —	37.014 —	—
			Frais d'entretien, d'achat de matières consommables (huiles, etc.), de réparation, etc. des centrales hydro-électriques	900.000	900.000 —	15.922 —	15.922 —	—
			B. — Energie nucléaire					
483	(17.3) 23.0	14	Conseil National de l'Energie Nucléaire. — Fournitures de bureau, matériel et instruments, jetons de présence, frais occasionnés par le « Centre de documentation de l'Energie Nucléaire », honoraires et frais d'études, expertises, frais de route et de séjour, indemnités et frais divers, frais d'exploitation et d'entretien d'une station de surveillance de la radioactivité ambiante. (Sans distinction d'exercice)	340.999	340.000 —	198.263 —	198.263 —	—
483bis	23.0	16	Contribution à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. (Sans distinction d'exercice)	200.000	200.000 —	136.424 —	136.424 —	—
				6.793.000	6.793.000 —	4.629.467 —	4.628.667 —	800 —
			Section 34. — Aviation					
484	20.3	10	Traitements des fonctionnaires	1.632.000	1.632.000 —	1.611.364 —	1.611.364 —	—
485	20.3	10	Indemnités des employés	2.667.000	2.667.000 —	2.513.585 —	2.513.585 —	—
486	20.3	10	Salaires des artisans et ouvriers	2.719.000	2.719.000 —	3.096.760 —	3.096.760 —	—
487	20.3	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	120.000	120.000 —	109.326 —	109.326 —	—
488	20.3	14	Indemnités de nuit et indemnités pour standby au personnel de l'Aéroport. (Sans distinction d'exercice)	155.000	155.000 —	86.340 —	86.340 —	—
489	20.3	14	Aéroport de Luxembourg : entretien de l'infrastructure. — Frais de gestion et d'administration, matériel volant, mobilier et matériel, téléphone, éclairage, chauffage, entretien des véhicules, essence, assurances, loyers, examens médicaux,					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			masse d'habillement, indemnités pour usure de vêtements, contrôle périodique des installations de radio-navigation ILSVOR, indemnités, frais et honoraires à payer pour accidents où la responsabilité de l'Etat est engagée, indemnité du prêtre assurant le service du culte, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	5.950.000	5.396.000 —	5.332.432 —	5.332.432 —	—
489 bis	20.3	53	Acquisition de machines de bureau .	10.000	10.000 —	10.000 —	10.000 —	—
490	20.3	16	Parts contributives du Grand-Duché de Luxembourg aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	290.000	290.000 —	289.656 —	289.656 —	—
491	20.3	14 '30	Transports et tourisme aériens. — Etudes, matériel, bibliothèque, abonnements, subsides à l'aviation sportive, propagande, frais d'expertise, cours de perfectionnement et de formation, examens, frais de route et de séjour et indemnités de déménagement, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	250.000	804.000 —	803.670 —	803.670 —	—
				13.793.000	13.793.000 —	13.853.133 —	13.853.133 —	—
			Section 35. — Fonds communal et autres subventions aux communes					
492	32.0	19	Fonds communal : attributions aux communes en conformité de l'art. 9 de la loi budgétaire de 1960	40.000.000	40.000.000 —	40.000.000 —	40.000.000 —	—
493	32.0	19	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit limitatif)	40.000.000	40.000.000 —	55.000.000 —	55.000.000 —	—
493bis	32.0	19	Subvention à la capitale du pays. — Fonds pour la ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes. (Crédit non limitatif)	20.000.000	20.000.000 —	40.000.000 —	40.000.000 —	—
494	32.0	19	Fonds communal d'allocations compensatoires (lois des 29.8.1953 et 26.4.1954)	18.000.000	18.000.000 —	18.000.000 —	18.000.000 —	—
				118.000.000	118.000.000 —	153.000.000 —	153.000.000 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Section 36. — Travaux communaux et divers					
			<i>a) Batiments, voirie, etc.</i>					
495	13.1 13.8 32.2	49	Subsides aux communes pour la construction et la réparation d'églises, de maisons d'école et pour d'autres travaux et dépenses d'utilité communale	30.000.000	30.000.000	30.000.000	30.000.000	—
496	17.3	49	Subsides aux communes pour la construction de stations d'épuration biologique	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	—
497	20.2	49	Subsides pour la construction, l'entretien et la réparation des chemins vicinaux	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	—
498	20.2	49	Subsides pour l'acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement de la voirie vicinale	300.000	300.000	300.000	300.000	—
498 ^{bis}	19.2	14	Commission d'aménagement des villes et d'autres agglomérations importantes. — Jetons de présence, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Loi du 12 juin 1937)	160.000	160.000	154.100	154.100	—
			<i>b) Conduites d'eau</i>					
499	17.3	14	Surveillance générale des conduites d'eau. — Crédits réservés à l'administration des Ponts et Chaussées, chargée par la loi de la construction et de la surveillance des conduites d'eau, pour l'étude de l'hydrologie du sol, pour l'achat d'appareils de contrôle et de mesure, pour le paiement des menues dépenses dans l'intérêt de réparations urgentes des conduites à surveiller par la dite administration	300.000	300.000	274.768	274.768	—
500	17.3	14	Etudes de projets concernant le parachèvement des distributions d'eau. — Jetons de présence et frais de route et de séjour des membres du Conseil Supérieur des distributions d'eau. — Dépenses imprévues	50.000	50.000	45.450	45.450	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
501	17.3	49	Subsides pour construction, entretien et réparation de distributions d'eau	1.600.000	1.600.000 —	1.600.000 —	1.600.000 —	—
			<i>c) Divers</i>					
502	20.2	19 (30) (32) 30	Subside au Syndicat des Tramways Intercommunaux du canton d'Esch	2.700.000	2.700.000 —	2.700.000 —	2.700.000 —	—
503	12.4		Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incen- die (Crédit non limitatif)	3.000.000	3.000.000 —	3.500.000 —	3.500.000 —	—
504	12.4	30	Subvention à la Fédération des Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché	150.000	150.000 —	150.000 —	150.000 —	—
504bis	12.4	30	Subvention à la Fédération des Sa- peurs-Pompiers du Grand-Duché dans l'intérêt de l'organisation d'une école d'incendie à Cinq- fontaines-lez-Troisvierges	400.000	400.000 —	400.000 —	400.000 —	—
				44.660.000	44.660.000 —	45.124.318 —	45.124.318 —	—
			Section 37. — Commissariats de district					
505	01.0	10	Traitements des commissaires et du personnel	2.218.000	2.218.000 —	2.180.038 —	2.180.038 —	—
506	01.0	10	Indemnités des employés	205.000	205.000 —	204.742 —	204.742 —	—
507	01.0	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage	67.000	67.000 —	81.406 —	81.406 —	—
508	01.0	14	Frais de route et de séjour ; voitures automobiles : entretien, assurances, impôts, garage, etc.	179.000	179.000 —	129.482 —	129.482 —	—
509	01.0	14	Frais de bureau	315.000	315.000 —	311.467 —	311.467 —	—
509bis	01.0	53	Acquisition de machines de bureau .	15.000	15.000 —	11.030 —	11.030 —	—
				2.999.000	2.999.000 —	2.918.165 —	2.918.165 —	—
			Section 38. — Contrôle de la comptabilité communale					
510	01.0	10	Traitements des fonctionnaires	1.184.000	1.184.000 —	1.023.675 —	1.023.675 —	—
511	01.0	10	Indemnités des employés	168.000	168.000 —	167.400 —	167.400 —	—
512			◊					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
513	01.0	14	Frais de route et de séjour	110.000	110.000 —	105.883 —	105.883 —	—
514	01.0	14	Frais de bureau et divers	35.000	35.000 —	24.503 —	24.503 —	—
515	01.0	53	Acquisition de machines de bureau .	25.000	25.000 —	24.840 —	24.840 —	—
				1.522.000	1.522.000 —	1.346.301 —	1.346.301 —	—
			Section 39.— Employés communaux					
516	32.0	19	Part de l'Etat dans les suppléments triennaux accordés aux employés des secrétariats et recettes communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000.000	8.000.000 —	8.000.000 —	8.000.000 —	—
517			◊					
518	14.3	31	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance-pension et d'assurance-maladie dues à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.000.000	23.000.000 —	22.862.109 —	22.862.109 —	—
519	14.3	31	Participation de l'Etat dans les contributions de rachat des membres de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000 —	1.031.654 —	1.031.654 —	—
520	01.0	14	Frais occasionnés par l'organisation de cours spéciaux professionnels pour les secrétaires et receveurs communaux	15.000	15.000 —	—	—	—
				32.015.000	32.015.000 —	31.893.763 —	31.893.763 —	—
			Section 40. — Eaux et Forêts					
			A. Forêts					
521	21.4	10	Traitements des fonctionnaires	3.045.000	3.045.000 —	3.196.769 —	3.196.769 —	—
521bis	21.4	19	Traitements des préposés forestiers ..	7.950.000	7.950.000 —	8.299.099 —	8.299.099 —	—
522	21.4	10	Indemnités des employés	1.175.000	1.175.000 —	1.325.438 —	1.325.438 —	—
523	21.4	14	Salaires des ouvriers occupés au service de l'aménagement des bois ...	179.000	179.000 —	187.393 —	187.393 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Montants non payés
523bis	21.4	14	Indemnités pour la surveillance du bâtiment de l'Etat à Waldhof. — Dépenses imprévues	9.000	9.000	—	—	—
524	21.4	{ 10 14 (53)	Frais occasionnés par l'organisation des cours pour les aspirants gardes-forestiers, bûcherons et ouvriers. Indemnités des chargés de cours. — Achat d'une scie à moteur et de matériel d'instruction	100.000	84.000	83.229	83.229	—
524bis	21.4	19	Subventions aux candidats gardes-généraux et aux aides gardes-forestiers	580.000	580.000	580.000	580.000	—
525	21.4	14	Indemnité spéciale du conseiller technique - commissaire à l'exploitation des forêts	12.000	12.000	12.000	12.000	—
526	21.4	14	Frais occasionnés par l'élaboration d'un code forestier	15.000	15.000	—	—	—
527	21.4	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage et du chauffage	170.000	170.000	169.421	169.421	—
528	21.4	14	Frais de route et de séjour. Voitures automobiles, tracteurs et motoculteurs : assurances, impôts, entretien, carburants, loyers, etc.	440.000	466.000	463.310	463.310	—
529	21.4	14	Frais de bureau de la Direction, des cantonnements et du service de l'aménagement. Acquisition de deux armoires à plans et d'instruments de bureau	224.000	240.000	239.092	239.092	—
530	21.4	53	Acquisition de machines de bureau .	36.000	36.000	36.000	36.000	—
531	21.4	14	Location d'immeubles occupés par l'administration	205.000	205.000	182.446	182.446	—
531bis	21.4	53	Transfert et extension de l'installation téléphonique	53.000	53.000	53.000	53.000	—
532	21.4	14	Dépenses pour préparer les nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat. Acquisition et réparation d'instruments géodésiques. Acquisition de bornes. Délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	35.000	35.000	27.370	27.370	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LE BUDGET non payées
533	21.4	14	Etablissement et entretien des pépinières forestières. Achat de semences	1.000.000	1.000.000 —	963.062 —	963.062 —	—
534	21.4	53	Motorisation et mécanisation des travaux forestiers. Acquisitions diverses	120.000	120.000 —	40.489 —	40.489 —	—
535	21.4	14	Mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du bostryche (Crédit non limitatif)	150.000	150.000 —	273.000 —	273.000 —	—
536	21.4	14	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange. Dépenses diverses et imprévues ...	3.100.000	3.100.000 —	3.098.345 —	2.098.345 —	—
537	21.4	51 (52)	Construction d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat .	500.000	500.000 —	497.000 —	497.000 —	—
537bis	21.4	40 49	Subventions aux communes et aux particuliers dans l'intérêt de la construction de chemins forestiers.	p ^r mém.	—	—	—	—
538	21.4	70	Exécution de la loi sur la protection des bois. — Reboisement de terrains appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions leur imposées	150.000	150.000 —	—	—	—
539	21.4	40	Subsides aux propriétaires pour boisements et reboisements effectués. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800.000	800.000 —	801.502 —	801.502 —	—
540	(01.1) 21.4	(14) 50	Reconstitution et arrondissement des domaines forestiers de l'Etat. Rémunération d'un ancien garde particulier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000 —	9.258.292 —	9.258.292 —	—
541	21.4	14	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie. Dépenses réelles pour mesures à prendre pour combattre les incendies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000 —	10.812 —	10.812 —	—
542	21.4	14	Subside à la masse d'habillement des agents, préposés forestiers et aides-gardes. — Armement des agents, préposés forestiers et aides-gardes .	400.000	400.000 —	400.000 —	400.000 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	da ons non payées
			B. — Pêche et Chasse					
			a) Pêche					
543	21.5	10	Rémunération des gardes-pêche ...	170.000	170.000 —	93.811 —	93.811 —	—
544	21.5	14	Frais de route et de séjour, entretien des motocyclettes	70.000	44.000 —	43.129 —	43.129 —	—
545	21.5	14	Pisciculture. — Exécution de la loi sur la pêche	350.000	350.000 —	346.821 —	346.821 —	—
546	34.4	43	Fermage de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et l'Allemagne. Part revenant à la régence de Trèves	p ^r mém.	—	—	—	—
547	21.5	14	Repeuplement des cours d'eau frontaliers et indigènes. — Prix de location, mise en état et entretien d'étangs. — Installation de grils. — Versements sur le fonds spécial de la pêche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	455.000	455.000 —	381.866 —	381.866 —	—
			b) Chasse					
548	21.5	14	Subsides et dépenses pour la destruction des animaux nuisibles. — Estimation des dégâts causés par le gibier et arrangements à l'amiable. Indemnisation des dommages causés par le gibier dans les bois domaniaux. — Chasses de police, assurance. (Sans distinction d'exercice)	160.000	160.000 —	122.706 —	122.706 —	—
549			◊					
550	21.5	14	Versement au fonds spécial créé par l'art. 13 de la loi du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse, du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600.000	600.000 —	839.400 —	839.400 —	—
551	21.5	14	Versement sur le fonds spécial du repeuplement des chasses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000 —	416.400 —	416.400 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	dotations non payées
			<i>c) Cotisations (Pêche et Chasse)</i>					
552	21.5	16	Dépenses résultant de l'affiliation du Grand-Duché à différentes commissions internationales	25.000	25.000 —	17.227 —	17.227 —	—
				23.088.000	23.088.000 —	32.458.429 —	32.458.429 —	—
			Section 41. — Ministère de l'Intérieur. — Office Central du Logement. — Protection civile. — Dépenses di- verses					
			A. — Office Central du Logement					
553	19.1	(10) ; 14	Office central du Logement : Indemnités et salaires. — Frais de bureau, jetons de présence, frais de voyages et dépenses imprévues	23.000	23.000 —	1.909 —	1.909 —	—
			B. — Protection civile					
554	12.4	10 14 52 53	Dépenses résultant de la réalisation des mesures de protection civile. Subsidés dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000 —	5.466.482 —	5.466.482 —	—
			C. — Dépenses diverses					
555	34.4	14	Entretien des cimetières militaires. (Sans distinction d'exercice)	25.000	25.000 —	10 —	10 —	—
556	01.0	14	Ordre de la Résistance 1940-1944. — Dépenses pour distinctions honorifiques. (Sans distinction d'exercice)	10.000	10.000 —	1.360 —	1.360 —	—
557	34.4	14	Récompenses pour actes de dévouement	10.000	10.000 —	1.000 —	1.000 —	—
558 à 559			◇	5.068.000	5.068.000 —	5.470.761 —	5.470.761 —	—
			Section 42. — Santé Publique					
			A. — Services généraux					
560	17.0	10	Traitements des fonctionnaires	2.527.000	2.527.000 —	2.509.872 —	2.509.872 —	—
561	17.0	10	Indemnités des employés	350.000	350.000 —	338.103 —	338.103 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
562	17.0	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	31.000	31.000 —	32.441 —	32.441 —	—
563	17.0	14	Frais de route et de séjour	153.000	164.257 —	164.257 —	164.257 —	—
564	17.0	(10) 14	Indemnités pour cumuls et services extraordinaires	350.000	350.000 —	233.305 —	233.305 —	—
565	16.0	30	Suppléments de pension à des sages-femmes et autres pensionnés n'ayant pas le caractère de fonctionnaires, relevant ou ayant relevé des services du Ministère de la Santé Publique	25.000	20.944 —	15.000 —	15.000 —	—
566	17.0	30	Collège médical. Frais de bureau. — Dépenses pour fournitures d'ouvrages, d'imprimés, etc. — Subsidés à la Société des sciences médicales	23.000	27.056 —	27.056 —	27.056 —	—
567	17.0	14	Service du médecin-directeur de la Santé Publique. — Dépenses diverses	80.000	164.557 —	164.557 —	164.557 —	—
568	17.0	14 (53)	Inspection sanitaire. — Acquisition de matériel de bureau. Dépenses diverses	240.000	252.201 —	252.201 —	252.201 —	—
569	17.0	14 53	Service du pharmacien inspecteur. — Acquisition de matériel et de machines de bureau. — Dépenses diverses	36.000	36.000 —	28.076 —	28.076 —	—
570	17.0	14 (30)	Organisation de cours pour gardes-malades : dépenses diverses. — Fourniture de périodiques professionnels et subsidés à l'association des sages-femmes et aux associations d'auxiliaires médicaux. — Subsidés dans l'intérêt de la formation d'infirmières et d'auxiliaires médicaux	150.000	180.644 —	180.644 —	180.644 —	—
571	13.5	70	Médecins stagiaires. Subsidés remboursables pour études aux cliniques universitaires, conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi du 5.8.1939	80.000	80.000 —	80.000 —	80.000 —	—
572	17.0	14 30	Frais de participation à des congrès sanitaires et expositions. — Subsidés dans le même but à des collec-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LE G O U V E R N E M E N T C E N T R A L LE G O U V E R N E M E N T d a n s n o n p a y é e s
			tivités et à des particuliers. — Frais de participation à des publications scientifiques. — Dépenses diverses.	70.000	28.638 —	15.486 —	15.486 —	—
573	17.0	16	Part du Grand-Duché dans les frais de l'Organisation Mondiale de la Santé et d'autres organisations sanitaires internationales	550.000	550.000 —	542.425 —	542.425 —	—
			B. — Laboratoire pratique de bactériologie. — Hygiène publique					
574	17.3	10	Traitements des fonctionnaires	1.322.000	1.322.000 —	1.416.215 —	1.416.215 —	—
575	17.3	10	Indemnités des employés	1.511.000	1.511.000 —	1.454.836 —	1.454.836 —	—
576	17.3	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage	401.000	401.000 —	608.741 —	608.741 —	—
577	17.3	14	Frais de route et de séjour	87.000	87.000 —	71.068 —	71.068 —	—
578	17.3	{14 53	Laboratoire pratique de bactériologie. — Dépenses diverses. Acquisition de matériel spécial pour laboratoire et de machines de bureau	800.000	1.060.000 —	1.057.813 —	1.057.813 —	—
578bis	17.3	53	Laboratoire pratique de bactériologie. — Acquisition d'ustensiles de laboratoire	400.000	400.206 —	400.206 —	400.206 —	—
579	17.3	14	Service de désinfection. — Dépenses diverses. Création de stations régionales de désinfection. (Crédit non limitatif)	200.000	200.000 —	619.394 —	619.394 —	—
580	17.3	14	Contrôle des denrées et boissons alimentaires et des spécialités pharmaceutiques. — Frais d'études et dépenses diverses	80.000	80.000 —	73.300 —	73.300 —	—
581	17.1	14	Prophylaxie des maladies contagieuses. Subsidés et dépenses diverses. — Indemnités pour déclarations de maladies contagieuses. — Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies	180.000	226.982 —	226.982 —	226.982 —	—
582	17.3	{ 40 49 (53)	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique, subsidés aux administrations communales, établissements d'utilité publique et à des particuliers. Achat d'appa-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			reils dans l'intérêt de recherches générales d'hygiène. (Crédit non limitatif)	5.500.000	5.500.000 —	5.497.561 —	5.497.561 —	—
			Détail :					
			a) Subsidés à des particuliers	fr. 1.000.000				
			b) Subsidés aux communes, etc.	» 4.000.000				
			c) Fourniture et achat d'appareils.	» 500.000				
			Total	fr. 5.500.000				
			C. — Médecine préventive et sociale					
583	17.1	10	Indemnités des employés	223.000	223.000 —	176.073 —	176.073 —	—
584	17.1	10	Salaires du personnel ouvrier	104.000	104.000 —	112.557 —	112.557 —	—
585	17.1	14	Frais de route et de séjour	40.000	40.000 —	24.106 —	24.106 —	—
586	17.1	14	Indemnités pour services extraordinaires	60.000	71.627 —	71.627 —	71.627 —	—
587	17.1	14	Service de radiophotographie. — Frais d'exploitation	260.000	284.179 —	283.455 —	283.455 —	—
588	17.1	{ 30 { (53)	Prophylaxie de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes et des maladies évitables : subsides et dépenses diverses. — Dépenses dans l'intérêt de l'éducation sanitaire. — Subsidés à la Ligue contre la tuberculose. — Subsidés à des particuliers dans l'intérêt sanitaire. — Aménagement d'un laboratoire d'isotopes et acquisition de radium. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.500.000	22.500.000 —	24.026.374 —	24.014.174 —	12.200 —
			Détail :					
			a) Subsidés à des particuliers	fr. 20.700.000				
			b) Subsidés à la Ligue contre la tuberculose	» 1.800.000				
			c) Aménagement d'un laboratoire d'isotopes et acquisition de radium.	p ^r mém.				
			Total ..	fr. 22.500.000				

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
589	17.1	14 (53)	Prophylaxie de la poliomyélite. — Achat de vaccin et frais de vaccination. — Achat d'appareils, subsides, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700.000	700.000 —	1.514.732 —	1.514.732 —	—
590	17.1	(14) 30	Protection de l'Enfance: subsides dans l'intérêt de la protection des femmes en couches, des enfants en bas âge et de la jeunesse abandonnée. — Subsides à la Croix-Rouge Luxembourgeoise	1.675.000	1.966.000 —	1.965.017 —	1.965.017 —	—
591	17.1	{ 14 19	Service de médecine scolaire. — Subsides. — Frais d'études et dépenses diverses, y compris frais de matériel	400.000	373.800 —	332.542 —	332.542 —	—
591bis	17.1	30	Placement d'enfants chétifs au bord de la mer, dans des sanatoriums d'altitude ou ailleurs. — Subsides dans le même but	1.800.000	1.859.383 —	1.859.383 —	1.859.383 —	—
591ter	17.1	30	Protection des enfants physiquement diminués. — Subsides. — Frais de placement dans des établissements spéciaux. — Dépenses diverses ...	150.000	186.072 —	185.980 —	185.980 —	—
591-4	17.1	{ 14 30 (53)	Création de centres d'audiométrie — Frais d'aménagement et d'exploitation. — Acquisition d'appareils. — Honoraires des spécialistes et subsides à des particuliers..	200.000	200.000 —	74.384 —	74.384 —	—
591-5	17.1	{ 14 30	Hygiène mentale et cures de désintoxication. — Lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. — Subsides D. — Etablissements hospitaliers	75.000	60.800 —	50.000 —	50.000 —	—
592	17.2	10 14	Maternité et Ecole d'accouchement. — Indemnités des employés	2.659.000	2.659.000 —	2.455.901 —	2.455.901 —	—
592bis	17.2	{ 10 14	Sanatorium de Vianden. — Indemnités des employés	2.155.000	2.155.000 —	2.187.763 —	2.187.763 —	—
592ter	17.2	{ 10 14	Sanatorium de Dudelange. — Indemnités des employés	467.000	467.000 —	438.620 —	438.620 —	—
592-4	17.2	(10) 14	Salaires du personnel ouvrier	4.716.000	4.716.000 —	4.535.484 —	4.535.484 —	—
592-5	17.2	14	Sanatorium de Vianden. — Frais de route et de séjour	20.000	20.000 —	15.395 —	15.395 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
592-6	17.2	10	Sanatorium de Vianden. — Indemnité compensatoire de logement .	110.000	110.000 —	68.976 —	68.976 —	—
592-7	17.2	{14 53	Maternité et Ecole d'accouchement. — Frais d'exploitation et dépenses diverses. — Cours de récapitulation pour sages-femmes	3.928.000	3.838.614 —	3.235.887 —	3.235.887 —	—
592-8	17.2	{14 53	Sanatorium de Vianden. — Frais d'exploitation et d'aménagement.	6.689.000	5.966.912 —	5.728.967 —	5.728.967 —	—
592-9	17.2	14	Sanatorium de Vianden. — Loyer . . .	1.500.000	1.500.000 —	1.500.000 —	1.500.000 —	—
592-10	17.2	{14 (53)	Sanatorium de Dudelage. — Frais d'exploitation	1.997.000	1.972.128 —	1.538.938 —	1.538.938 —	—
592-11	17.2	14 53	Clinique gérontologique d'Echternach — Frais d'exploitation	1.895.000	1.945.000 —	1.930.612 —	1.930.612 —	—
				69.469.000	69.469.000 —	70.322.312 —	70.310.112 —	12.200 —
			Section 43. — Maison de Santé d'Ettelbruck					
593	16.1	10	Traitements des fonctionnaires . . .	11.088.000	11.088.000 —	11.774.216 —	11.774.216 —	—
594	16.1	10	Indemnités du personnel	6.079.000	6.079.000 —	5.167.269 —	5.167.269 —	—
595	16.1	14 10	Salaires du personnel ouvrier	460.000	460.000 —	455.611 —	455.611 —	—
596	16.1	{(10) 14	Indemnités diverses	373.000	373.000 —	335.851 —	335.851 —	—
597	16.1	10	Indemnités compensatoires de logement	1.380.000	1.380.000 —	1.361.286 —	1.361.286 —	—
597bis	16.1	14	Frais de route et de séjour	75.000	75.000 —	68.348 —	68.348 —	—
598	16.1	14 53	Entretien des pensionnaires ; éclairage, mobilier, entretien du parc et des plantations, travail thérapeutique des malades, exploitation de la ferme, bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses. — Acquisition de machines de bureau	12.840.000	12.840.000 —	12.838.209 —	12.838.209 —	—
599	16.1	53	Dépenses extraordinaires pour acquisitions nouvelles. — Acquisition d'une voiture camionnette et autres dépenses d'installation se rapportant à l'annexe d'Useldange	390.000	390.000 —	342.226 —	342.226 —	—
				32.685.000	32.685.000 —	32.343.016 —	32.343.016 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Section 44. — Etablissement thermal, Sanatorium et Institut médical de Mondorf-Etat					
600	17.2	10	Indemnités du personnel	2.961.000	2.961.000 —	2.970.372 —	2.970.372 —	—
601	17.2	10 {14	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Salaires du personnel ouvrier	4.135.000	4.135.000 —	3.987.736 —	3.987.736 —	—
602	17.2	14	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Frais de route et de séjour du personnel	100.000	100.000 —	79.953 —	79.953 —	—
603	17.2	10	Indemnités pour services extraordinaires	29.000	29.000 —	28.102 —	28.102 —	—
604	17.2	14 {53	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Frais d'exploitation. — Acquisition de machines de bureau. — Subsidés dans l'intérêt de la formation du personnel	3.100.000	3.079.331 —	3.077.736 —	3.077.736 —	—
604bis	17.2	14	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Aménagement de la 2 ^e partie de la roseraie et réfection des chemins du parc. (Sans distinction d'exercice)	300.000	344.515 —	344.515 —	344.545 —	—
605	17.2	51 {53	Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Travaux de modernisation (buanderie et divers etc.), (Sans distinction d'exercice)	764.000	764.000 —	681.655 —	681.655 —	—
605bis	17.2	53	Etablissement de Mondorf-Etat. — Acquisition d'appareils de balnéothérapie	200.000	200.000 —	159.253 —	159.253 —	—
606	17.2	14 (53)	Sanatorium et Institut médical de Mondorf-Etat. — Frais d'exploitation et frais d'organisation d'un service médical	468.000	444.154 —	364.421 —	364.421 —	—
				12.057.000	12.057.000 —	11.693.743 —	11.693.743 —	—
			Section 45. — Commissariat au Rapatriement					
607	24.6	10 {14	Indemnités du personnel	353.000	353.000 —	340.041 —	340.041 —	—
608	24.6	14	Frais de bureau. — Frais de route et de séjour	32.000	32.183 —	32.183 —	32.183 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
609	24.6	14	Frais de recherche et de rapatriement de personnes déplacées. Exhumations et transferts de corps. Dépenses diverses et subsides ...	75.000	74.817 —	1.669 —	1.669 —	—
				460.000	460.000 —	373.893 —	373.893 —	—
			Section 46. — Education physique					
610	18.0	10	Traitements du personnel du Commissariat Général aux Sports	365.000	365.000 —	364.981 —	364.981 —	—
610bis	18.0	10	Indemnités des employés	112.000	112.000 —	114.360 —	111.360 —	—
611	18.0	14	Frais de route et de séjour	25.000	25.000 —	13.395 —	13.395 —	—
612	18.1	{ (14) 30	Education physique. — Dépenses et subsides. Mise en exécution de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945	2.000.000	2.274.000 —	2.273.031 —	2.273.031 —	—
612bis	18.1	30	Contribution de l'Etat à l'assurance-accidents et à l'assurance-responsabilité civile collectives des sportifs	300.000	—	—	—	—
613	18.1	{ (14) 30	Ecole Nationale d'Education Physique. — Dépenses et subsides aux fédérations étant mises en compétition pour l'organisation de cours de leur spécialité sportive	200.000	173.000 —	163.902 —	163.902 —	—
613bis	18.0	51	Construction du bâtiment central de l'Institut National des Sports. (Sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000 —	1.997.862 —	1.997.862 —	—
614	18.0	14	Contrôle médical; fiches médico-sportives et psycho-sportives	400.000	427.000 —	426.414 —	426.414 —	—
615	18.0	14	Trophée National et autres médailles.	50.000	76.000 —	75.987 —	75.987 —	—
616	18.1	{ (14) 30	Préparation et participation aux Jeux Olympiques. — Dépenses diverses et subsides	800.000	800.000 —	800.000 —	800.000 —	—
617	18.0	14	Frais de bureau	40.000	40.000 —	37.568 —	37.568 —	—
				6.292.000	6.292.000 —	6.264.500 —	6.264.500 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			Section 47. — Administration des Services Agricoles					
			I. — Administration					
618	21.1	10	Traitements des fonctionnaires	10.350.000	10.350.000 —	10.367.664 —	10.367.664 —	—
619	21.1	10	Indemnités des employés	1.482.000	1.482.000 —	1.612.912 —	1.612.912 —	—
620	21.1	10	Salaires du personnel ouvrier permanent	1.427.000	1.427.000 —	1.426.362 —	1.426.362 —	—
621	24.1	14	Salaires des ouvriers saisonniers . . .	2.066.000	2.066.000 —	1.119.092 —	1.119.092 —	—
622	21.1	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage, du chauffage, etc. des bureaux de l'administration et des bureaux divisionnaires	310.000	310.000 —	310.720 —	310.720 —	—
623	21.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déplacement, de déménagement, etc.	925.000	925.000 —	919.257 —	919.257 —	—
624	17.3 21.1	14	Indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires	250.000	250.000 —	96.682 —	96.682 —	—
625	21.1	14	Frais de bureau, bibliothèque, frais d'adjudication, frais d'expositions, dépenses diverses	407.000	462.000 —	457.951 —	457.951 —	—
626	21.1	53	Acquisition de machines de bureau .	62.000	62.000 —	60.980 —	60.980 —	—
627	21.1	14	Loyers et frais accessoires de location.	194.000	194.000 —	191.300 —	191.300 —	—
628	21.1	14	Garages et ateliers. — Entretien et réparation du matériel roulant (pièces de rechange, essence, huile, assurances, outils, etc.)	1.250.000	1.250.000 —	1.101.082 —	1.101.082 —	—
629	21.1	53	Rééquipement en matériel routier . . .	500.000	500.000 —	374.200 —	374.200 —	—
630	21.1	14	Aménagement et entretien des bâtiments, hangars, chantiers et places de dépôt en campagne ; équipement, etc.	300.000	300.000 —	266.471 —	266.471 —	—
631	21.1	{(10) 14	Masse d'habillement des chefs-ouvriers, chefs d'équipes, chauffeurs, mécaniciens et ouvriers	324.000	324.000 —	322.540 —	322.540 —	—

Articles	Code fond.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
632	21.1	14	Etude et confection de projets pour cours d'eau, voirie, etc., achats d'instruments géodésiques, matériel photographique, opérations topographiques ; salaires des aides, etc.	30.000	30.000 —	29.509 —	29.509 —	—
			II. — Génie rural.					
633	21.1	{ 14 19 40 49	Cours d'eau. — Travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables ; subventions et remboursement aux communes, associations syndicales et particuliers de frais avancés par eux. (Sans distinction d'exercice)	12.000.000	12.000.000 —	12.000.000 —	12.000.000 —	—
634	17.3	{ 14 49	Epuración des cours d'eau. — Subventions pour la construction de stations d'épuration ; dépenses pour éviter les mauvaises odeurs de l'Alzette; études de projets et travaux préparatoires, etc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500.000	2.500.000 —	2.495.248 —	2.495.248 —	—
635	21.1	14	Installation et entretien de postes limnimétriques, météorologiques, pluviométriques et phénologiques, frais d'acquisition de matériel, indemnités des observateurs, etc. .	340.000	340.000 —	292.428 —	292.428 —	—
636	21.3	{ (40) 49	Remembrement parcellaire et travaux connexes (améliorations foncières, chemins, assèchement, etc.). — Etudes, honoraires, indemnités, frais de route, etc. — Subventions aux communes et aux syndicats. — Frais de mutation. — Dépenses diverses et imprévues	800.000	20.000 —	—	—	—
637	21.1	{ (40) 49	Voirie rurale : construction et redressement de chemins d'exploitation ; entretien et mise en état de la voirie existante : empiérement, rechargement, cylindrage, goudronnage, assainissement, etc. — Subventions aux communes et aux syndicats. — Frais de mutation et dépenses diverses	10.000.000	10.780.000 —	10.778.989 —	10.778.989 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
638	21.1	40	Travaux d'assainissement, de drainage et d'irrigation. Subventions d'installation de conduites d'eau d'un intérêt collectif dans les parcs à bétail, etc.	1.750.000	2.463.000 —	2.462.112 —	2.462.112 —	—
639	21.1	40	Constructions rurales. — Subventions	2.500.000	1.429.000 —	1.367.718 —	1.367.718 —	—
640 à 645			◊					
			III. — Service Agronomique					
			A. — Service de la production végétale					
646	21.1	14	Amélioration des cultures; contrôle officiel des semences, sélection généalogique, etc. — Dépenses et subsides divers	75.000	75.000 —	74.951 —	74.951 —	—
647	21.1	14	Lutte contre les ennemis des cultures. Achat de fongicides et d'insecticides. — Accessoires de pulvérisateurs, etc. — Impression de tracts ..	50.000	50.000 —	4.871 —	4.871 —	—
648	21.1	30	Dépenses dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles. — Subsides à la L.L.P.O. — Subsides à la Société Protectrice des animaux ..	60.000	60.000 —	60.000 —	60.000 —	—
649	21.1	{ 14 {(53)	Dépenses résultant de l'exécution de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (F.A.O.) et de la Convention Européenne pour la Protection des Plantes (E.P.P.O.): exploitation d'une chambre de fumigation mobile: acquisition d'instruments, d'ustensiles et d'accessoires de laboratoire, aménagement; achat de produits, etc. (Crédit non limitatif)	100.000	100.000 —	81.014 —	81.014 —	—
650	21.1	{ 14 {(30) { 32	Subsides divers, dépenses diverses et imprévues dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture, subventions dans l'intérêt d'installations piscicoles combinées à des exploitations agricoles, subventions dans les primes à payer en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle	650.000	535.000 —	531.267 —	531.267 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			B. — Service de la production animale					
651	21.1	14	Organisation des expertises de beurre et de lait, équipement du laboratoire d'expertise, frais de propagande, dépenses diverses, etc. ...	175.000	175.000 —	174.737 —	174.737 —	—
652	21.1	(14) 30	Amélioration des espèces bovine, porcine et caprine : subventions et dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000 —	999.751 —	999.751 —	—
653	21.1	30	Subventions à l'Union des Sociétés Avicoles du Grand-Duché de Luxembourg	150.000	150.000 —	150.000 —	150.000 —	—
654	21.1	(14) 40	Subventions et dépenses diverses dans l'intérêt de l'élevage avicole, de la production et de la commercialisation des oeufs	350.000	428.250 —	428.249 —	428.249 —	—
655	21.1	(14) 40	Amélioration de la race chevaline. — Subventions, primes de concours et de stations, indemnités des membres de la commission d'expertise ; dépenses diverses, etc.	450.000	490.000 —	482.424 —	482.424 —	—
656	21.1	30	Subvention à la Fédération Colombophile Luxembourgeoise	30.000	30.000 —	30.000 —	30.000 —	—
657			◊					
			C. — Service de la mécanique agricole					
658	21.1	14 40	Subventions et dépenses dans l'intérêt de l'utilisation rationnelle des machines agricoles, acquisition de matériel de démonstration, d'essai et de contrôle	200.000	503.000 —	502.765 —	502.765 —	—
			D. — Service de l'arboriculture et de l'horticulture					
659	21.1	14	Organisation d'essais, matériel de contrôle, subventions d'encouragement de cultures fruitières dans des exploitations agricoles familiales, etc.	90.000	90.000 —	89.082 —	89.082 —	—
660	21.1	30 40	Arboriculture fruitière. Subventions dans l'intérêt de la production et du conditionnement des fruits, assainissement des vergers	200.000	200.000 —	200.000 —	200.000 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
661	21.1	{ (14) 30 40	Apiculture. — Subventions à la Fédération des Unions d'Apiculteurs et aux coopératives pour l'utilisation du miel; dépenses diverses: ruchers, avis, tracts, etc., création de plantations mellifères	80.000	76.750 —	74.945 —	74.945 —	—
662	21.1	30	Jardins ouvriers; subventions à la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer; subvention à l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers	230.000	230.000 —	230.000 —	230.000 —	—
663	21.1	30	Horticulture. — Subvention à la Fédération horticole professionnelle luxembourgeoise dans l'intérêt de l'enseignement et de la vulgarisation horticole. — Subsidés	200.000	200.000 —	200.000 —	200.000 —	—
664	21.1	40	E. — Service de la mutualité agricole Subventions pour la construction et l'aménagement de bâtiments de coopératives agricoles	150.000	150.000 —	150.000 —	150.000 —	—
				54.007.000	54.007.000 —	52.517.273 —	52.517.273 —	—
			Section 48. — Enseignement agricole					
665	13.4 21.1	10	Ecole agricole et station de chimie agricole. — Traitements des fonctionnaires	4.822.000	4.822.000 —	4.598.136 —	4.598.136 —	—
666	13.4 21.1	10	Ecole agricole, Ecole ménagère agricole, station de chimie agricole. — Indemnités du personnel	1.323.000	1.323.000 —	1.578.218 —	1.578.218 —	—
666bis	13.4 24.4	10	Indemnités spéciales. — Rémunération du fonctionnaire chargé de la direction de l'Ecole ménagère agricole à Mersch, indemnités pour services extraordinaires dans l'intérêt de la station de chimie agricole. (Sans distinction d'exercice)	72.000	72.000 —	18.000 —	18.000 —	—
667	{ 13.4 21.1	10	Ecole agricole, Ecole ménagère agricole, Station de chimie agricole. — Salaires des ouvriers	312.000	312.000 —	264.358 —	264.358 —	—
668	{ 13.4 21.1	14	Id. — Salaires des femmes de charge	155.000	155.000 —	175.051 —	175.051 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
669	13.4 21.1 13.4	14	Frais de route et de séjour	160.000	160.000 —	125.831 —	125.831 —	—
670		14	Ecole agricole et Ecole ménagère agricole. — Frais de bureau, matériel d'enseignement, bibliothèque, assurances, dépenses diverses	176.000	171.000 —	170.735 —	170.735 —	—
670bis	13.4	53	Aquisitions nouvelles de machines et d'appareils ménagers et d'accessoires	30.000	30.000 —	7.540 —	7.540 —	—
671	21.1	14	Station de chimie agricole. — Frais de bureau, bibliothèques, assurances, dépenses diverses	56.000	56.000 —	52.083 —	52.083 —	—
672	13.4	14	Loyers	80.000	80.000 —	77.883 —	77.883 —	—
673	13.4	14 30	Voyages et stages pédagogiques à l'étranger dans l'intérêt d'une amélioration structurelle de l'enseignement professionnel agricole. Subsidés au profit des élèves de l'Ecole agricole et de l'Ecole ménagère agricole à Mersch. Bourses d'études au profit des élèves nécessiteux. — Excursions agricoles	650.000	647.600 —	645.006 —	645.006 —	—
674	13.4	30	Subventions au profit des étudiants en sciences agronomiques et des étudiants en sciences ménagères agricoles	60.000	60.000 —	16.000 —	16.000 —	—
675	21.1	{ 10 14	Service de vulgarisation agricole : indemnités, frais de route et de séjour, frais de bureau, articles de nettoyage et dépenses diverses	619.000	619.000 —	610.629 —	610.629 —	—
676	21.1	{ 14 40	Service de vulgarisation agricole : propagation du progrès technique et rationalisation de la gestion des entreprises agricoles. — Subventions et dépenses diverses	2.000.000	2.000.000 —	1.315.545 —	1.315.545 —	—
677	21.1	14	Cours spéciaux : indemnités, acquisitions et dépenses diverses	100.000	100.000 —	79.150 —	79.150 —	—
678	21.1	14	Organisation de champs d'essai par l'Ecole agricole	70.000	70.000 —	69.835 —	69.835 —	—
679	13.4	15	Subside en faveur de l'enseignement ménager agricole privé	160.000	160.000 —	160.000 —	160.000 —	—
680	21.4	14	Station de chimie agricole. — Acquisition d'instruments, d'ustensiles et de réactifs	150.000	157.400 —	157.291 —	157.291 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
681	21.1	14	Essais de fumure sur les différents types de sols du pays en vue de la détermination des normes de fertilité et essais de variétés de légumineuses	75.000	75.000 —	74.391 —	74.391 —	—
				11.070.000	11.070.000 —	10.195.682 —	10.195.682 —	—
			Section 49. — Dépenses diverses dans l'intérêt de l'Agriculture					
682	21.1	10	Indemnités du personnel des services des marchés et de la main-d'oeuvre agricoles	1.970.000	1.970.000 —	2.011.785 —	2.011.785 —	—
683	21.1	(10) 14	Salaires des ouvriers	84.000	84.000 —	79.284 —	79.284 —	—
684	21.1	14	Salaires des femmes de charge	69.000	69.000 —	63.818 —	63.818 —	—
685	01.0 21.1	14	Frais de route et de séjour	200.000	252.500 —	252.372 —	252.372 —	—
686	01.0 21.1	10 14	Indemnités spéciales pour services extraordinaires	180.000	111.000 —	99.900 —	99.900 —	—
687	21.1	14	Frais de bureau, bibliothèque, etc..	170.000	171.100 —	171.019 —	171.019 —	—
688	21.1	53	Acquisition de machines de bureau.	41.000	41.000 —	23.725 —	23.725 —	—
689	21.1	14	Loyers	75.000	73.900 —	71.766 —	71.766 —	—
690	01.0	14	Département de l'Agriculture. — Service automobile (entretien, essences, huiles, pièces de rechange, assurance et divers)	90.000	90.000 —	89.987 —	89.987 —	—
691	21.1	14	Id. — Jetons de présence des membres des différentes commissions d'études et d'experts	180.000	222.750 —	222.750. —	222.750. —	—
692	21.1	16	Cotisations dues aux organismes agricoles internationaux	550.000	572.000 —	571.618 —	571.618 —	—
693	21.1	14 30	Frais d'exécution du régime des marchés agricoles. — Subsidés à la Fédération des sociétés d'assurances contre la perte du bétail, rémunération des vétérinaires et indemnités revenant aux membres de la commission d'expertise des animaux de boucherie	1.185.000	1.136.750 —	860.556 —	860.556 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEGBUDGET da ons non payées
694	21.1	32	Fonds d'améliorations agricoles. Différence entre le taux d'intérêt des prêts et celui des obligations émises sous la garantie de l'Etat	10.000	10.000 —	—	—	—
695	21.1	14	Recrutement de la main-d'œuvre agricole. Subventions au profit de la main-d'œuvre auxiliaire aidant à la rentrée des récoltes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000 —	554.005 —	554.005 —	—
696	21.1	30	Subventions pour la formation d'ouvriers agricoles luxembourgeois en exécution de l'article 6 de l'arrêté grand-ducal du 21 février 1945 portant réglementation de la main-d'œuvre agricole. Subventions aux ouvriers agricoles étrangers assimilés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500.000	1.500.000 —	1.738.541 —	1.738.541 —	—
697	21.1	32	Participation de l'Etat, par voie de subventions, au paiement des intérêts d'emprunts contractés par les associations agricoles, les agriculteurs, les propriétaires de commerce et d'industries agricoles, la Ligue nationale et les membres du Coin de Terre et du Foyer dans l'intérêt de l'amélioration des moyens d'exploitation et des bâtiments de ferme, de la reprise du bien paternel et d'investissements d'intérêt agricole	6.000.000	6.000.000 —	6.000.000 —	6.000.000 —	—
698	21.1	30	Subventions dans l'intérêt d'études et de stages, d'actions ou d'institutions spéciales en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'Agriculture. (Sans distinction d'exercice)	2.500.000	2.500.000 —	2.431.500 —	2.431.500 —	—
699	21.1	40	Subsides dans l'intérêt de pertes ou d'abattage de bétail. (Crédit non limitatif)	600.000	600.000 —	656.800 —	656.800 —	—
699bis	21.1	32	Subventions dans l'intérêt général de l'agriculture en compensation des taxes perçues sur les céréales fourragères et sur leurs dérivés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.000.000	14.000.000 —	20.900.000 —	20.900.000 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	dotations non payées
699ter	21.1	14	Participation de l'Etat à l'Exposition Nationale de l'Agriculture à Ettelbruck prévue pour 1960	800.000	800.000 —	800.000 —	800.000 —	—
				30.704.000	30.704.000 —	37.599.426 —	37.599.426 —	—
			Section 50. — Police sanitaire du bétail					
700	21.1	10	Inspection générale vétérinaire. — Laboratoire de médecine vétérinaire. — Traitements des fonctionnaires	1.901.000	1.901.000 —	1.915.313 —	1.915.313 —	—
701	21.1	10	Inspection générale vétérinaire. — Laboratoire de médecine vétérinaire. — Indemnités des employés	769.000	769.000 —	768.483 —	768.483 —	—
701bis	21.1	10	Laboratoire de médecine vétérinaire. — Salaires du personnel ouvrier .	81.000	81.000 —	82.770 —	82.770 —	—
702	21.1	14	Inspection générale vétérinaire. — Laboratoire de médecine vétérinaire. — Salaires des femmes de charge	139.000	139.000 —	128.314 —	128.314 —	—
703	21.4	14	Frais de route et de séjour	400.000	445.000 —	444.323 —	444.323 —	—
704	21.1	14	Frais de bureau des vétérinaires-inspecteurs	22.000	24.000 —	24.000 —	24.000 —	—
705	21.1	14	Laboratoire de médecine vétérinaire. — Dépenses diverses : verreries, lingerie, produits chimiques et biologiques, réparation des instruments	220.000	258.000 —	257.530 —	257.530 —	—
706	21.1	14	Inspection générale vétérinaire. — Laboratoire de médecine vétérinaire. — Frais de bureau, bibliothèque, matériel de nettoyage, etc.	155.000	153.000 —	125.202 —	125.202 —	—
706bis	21.1	53	Laboratoire de médecine vétérinaire. Acquisition de matériel d'équipement	250.000	250.000 —	249.144 —	249.141 —	—
707	21.1	14	Laboratoire de médecine vétérinaire. Service automobile: dépenses diverses, entretien, réparations, essences, assurances, etc.	80.000	42.000 —	41.946 —	41.946 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEÇON da on s non payées
708	21.1	14 40	Police sanitaire du bétail. — Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912 sur la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000.000	3.000.000 —	2.889.785 —	2.889.785 —	—
709	21.1	14	Frais de route et de séjour. — Jetons de présence de la commission à caractère temporaire ayant pour mission la taxation des bêtes tuberculeuses ou atteintes de brucellose ovine à éliminer	150.000	105.000 —	8.495 —	8.495 —	—
710	21.1	14	Frais d'inspection des viandes	200.000	200.000 —	200.000 —	200.000 —	—
711	21.1	40	Subsides dans l'intérêt de la lutte collective contre la brucellose bovine et de la lutte contre la tuberculose dans le chef des bêtes réinfectées. Assainissement des étables infectées. (Crédit non limitatif)	4.500.000	4.500.000 —	2.172.960 —	2.172.960 —	—
712	21.1	14	Achat de vaccins, toxines, sérums et désinfectants. — Installations sanitaires à la frontière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000 —	307.550 —	307.550 —	—
713	21.1	40	Subsides pour pertes de bétail essayées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux et de salmonellose. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	20.000 —	—	—	—
				12.387.000	12.387.000 —	9.615.812 —	9.615.812 —	—
			Section 51. — Caisse de pension agricole — Organisme d'intérêt public —					
714	14.4	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	371.000	371.000 —	365.906 —	365.906 —	—
715	14.4	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres).....	526.000	526.000 —	297.837 —	297.837 —	—
716	14.4	31	Part de l'Etat en vertu de l'article 31 de la loi du 3.9.1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole	400.000	400.000 —	305.910 —	305.910 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEÇON da ons non payées
717	14.4	31	Intérêts de la Dette publique conf. à l'art. 70 de la loi du 3.9.1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole	p ^r mém.	—	—	—	—
				1.297.000	1.297.000 —	969.653 —	969.653 —	—
			Section 52. — Viticulture					
			<i>a) Station viticole</i>					
718	21.2	10	Traitements des fonctionnaires	611.000	641.000 —	612.396 —	612.396 —	—
719	21.2	10	Rémunération d'un expert technique	179.000	179.000 —	183.804 —	183.804 —	—
720	21.2	{10	Salaires du personnel ouvrier.....	987.000	987.000 —	942.527 —	942.527 —	—
721	21.2	{14	Subside à la masse d'habillement des ouvriers	23.000	23.000 —	17.578 —	17.578 —	—
722	21.2	{10	Jetons de présence et indemnités pour services extraordinaires	99.000	99.000 —	53.298 —	53.298 —	—
723	21.2	14	Frais de route et de séjour	54.000	54.000 —	35.808 —	35.808 —	—
724	21.2	14	Frais de bureau, de bibliothèque, etc.	10.000	10.000 —	6.788 —	6.788 —	—
725	21.2	14	Enseignement viticole. — Organisation de cours d'hiver, vulgarisation de connaissances techniques viticoles, indemnités du personnel, subsides, voyages d'études, dépenses diverses	80.000	80.000 —	48.736 —	48.736 —	—
726	21.2	14	Exploitation de la Station viticole..	240.000	246.000 —	244.948 —	244.948 —	—
727	21.2	53	Acquisitions nouvelles: agrandissement de l'installation de protection contre les gelées tardives portant sur 0,80 ha de vignes	50.000	50.000 —	49.928 —	49.928 —	—
			<i>b) Divers</i>					
728	21.2	{14	Améliorations viticoles: achat de porte-greffes. — Subventions et dépenses diverses dans l'intérêt de la reconstitution et de la replantation des vignes en général et en particulier dans le cadre d'un remembrement parcellaire, y compris la démolition et la reconstruction de murs de soutènement des vignes en terrasses.....	2.300.000	2.294.000 —	862.125 —	862.125 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
729	21.2	40	Subventions pour l'acquisition d'installations de lutte contre les gelées tardives dans les vignes	800.000	800.000	799.395	799.395	—
730	21.2	40 49	Chemins d'exploitation et rigoles dans les vignes : construction, redressement, chargement, empierrement, réfection, entretien, goudronnage, assainissement, etc. Subventions aux communes et syndicats	3.500.000	3.500.000	3.499.920	3.499.920	—
731	21.2	32 40	Subventions dans l'intérêt de l'assainissement financier des caves coopératives de la Moselle et de l'écoulement des vins	5.700.000	5.700.000	5 700.000	5 700.000	—
732	21.2	30	Subventions dans l'intérêt d'actions ou d'institutions spéciales en faveur de l'équipement technique et économique de la viticulture, notamment propagande en faveur de l'écoulement des vins, essais viticoles et oenologiques	800.000	800.000	798.101	798.101	—
733	21.2	16	Cotisation du Grand-Duché à l'Office International du Vin à Paris	76.000	76.000	74.282	74.282	—
733bis	21.2	30 (40)	Contribution de l'Etat à l'alimentation d'un Fonds viticole à créer par une disposition législative (4 ^{me} crédit). Subside pour l'exportation de vins de base	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	—
734	21.2	14	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires. Frais du service du contrôle des vins et de la marque nationale du vin	160.000	160.000	158.337	158.337	—
				17.669.000	17.669.000	16.087.971	16.087.971	—
			Section 53. — Travail et Sécurité Sociale					
735	13.3 22.3	14	Frais occasionnés aux examens de fin d'apprentissage et aux examens de maîtrise ; frais et subsides relatifs à la promotion ouvrière, à la formation des cadres de l'Economie nationale et à des expositions nationales du Travail. (Sans distinction d'exercice)	1.300.000	1.780.000	1.779.624	1.779.624	—

Articles	Code fond.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
736	14.0	30	Part contributive de l'Etat dans les frais d'organisation des élections quinquennales pour la Chambre de Travail et la Chambre des Employés Privés	p ^r mém.	—	—	—	—
737	14.2	{(14) 30 {(70)	Dépenses et subventions liquidées au profit des chômeurs ainsi que pour la prévention et la résorption du chômage ; subsides en vue de la création de nouveaux emplois ou du maintien d'anciens emplois; subsides en vue de l'éducation et de la rééducation professionnelles dans les branches économiques dépourvues d'une main-d'oeuvre nationale suffisante. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.000.000	— 2.256.030	— 2.256.030	—
738	14.1	14	Part contributive de l'Etat dans les frais occasionnés par le recrutement de la main-d'oeuvre à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	10.000	13.000	— 10.936	— 10.936	—
738bis	14.1	14	Frais de recrutement de la main-d'oeuvre pour le bâtiment et l'artisanat	500.000	17.000	— 14.080	— 14.080	—
739	17.2	30	Subvention au Centre de réadaptation fonctionnelle de Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	— 300.000	— 300.000	—
739bis	14.3	30	Exécution de l'article 10 de la Convention du 7 novembre 1949 tendant à étendre et à coordonner l'application des législations de sécurité sociale aux ressortissants des Parties Contractantes du Traité de Bruxelles. (Sans distinction d'exercice)	30.000	30.000	— 26.933	— 26.933	—
740	14.0	14	Subsides : étude des questions sociales, enquêtes, conférences, congrès, cours à l'étranger, subsides aux jeunesses ouvrières, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	— 86.400	— 86.400	—
741	14.0	{(10) 14	Indemnités diverses. (Sans distinction d'exercice)	88.000	88.000	— 35.885	— 35.885	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
742	14.0	14	Jetons de présence et remboursement des frais de déplacement des membres de la Commission Supérieure des maladies professionnelles et de la Commission de la médecine du travail. — Remboursement des honoraires dus aux conférenciers étrangers	50.000	50.000 —	—	—	—
743	14.0	16	Frais de participation à l'Association internationale d'orientation professionnelle, cotisation annuelle de la section luxembourgeoise de l'Association internationale pour le progrès social. — Frais de participation à l'Association internationale de la sécurité sociale et de l'Association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle. (Sans distinction d'exercice)	22.000	22.000 —	7.000 —	7.000 —	—
				4.400.000	4.400 000 —	4.516.888 —	4.516.888 —	—
			Section 54. — Office National du Travail					
744	14.1	10	Traitements des fonctionnaires	1.321.000	1.321.000 —	2.427.688 —	2.427.888 —	—
744bis	14.1	10	Traitements des agents repris des anciennes bourses du travail	823.000	823.000 —	—	—	—
745	14.1	10	Indemnités des employés	3.979.000	3.979.000 —	3.997.490 —	3.997.490 —	—
746	14.1	10	Indemnités diverses	29.000	29.000 —	2.417 —	2.417 —	—
747	14.1	10	Salaires des ouvriers	207.000	207.000 —	224.026 —	224.026 —	—
748	14.1	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage	99.000	99.000 —	70.306 —	70.306 —	—
749	14.1	14	Frais de route et de séjour et indemnité pour masse d'habillement allouée au contrôleur-placeur et au chauffeur-mécanicien	176.000	176.000 —	173.113 —	173.113 —	—
750	14.1	14	Frais d'entretien du laboratoire psychotechnique, acquisition du matériel complémentaire. Frais et subsides relatifs à l'organisation de soirées de parents et à la propagande pour l'orientation professionnelle	225.000	225.000 —	197.941 —	197.941 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
750bis	17.2	30	Réadaptation et rééducation des in- valides. Frais d'acheminement et de séjour. (Sans distinction d'exer- cice)	650.000	650.000 —	648.672 —	648.672 —	—
751	14.1	14	Autres dépenses. — Frais de bureau	396.000	403.500 —	403.258 —	403.258 —	—
752	14.1	53	Acquisitions nouvelles	80.000	80.000 —	72.935 —	72.935 —	—
753	14.1	14	Loyer	177.000	177.000 —	175.904 —	175.904 —	—
754	14.1	14	Frais d'entretien	15.000	15.000 —	9.347 —	9.322 —	25 —
755	14.1	14	Entretien de la voiture automobile.	50.000	42.500 —	31.275 —	31.275 —	—
				8.227.000	8.227.000 —	8.434.372 —	8.434.347 —	25 —
			Section 55. — Inspection du Travail et des Mines. Office National de Conciliation. Conférence Nationale du Travail					
			A. Inspection du Travail et des Mines					
756	14.1	10	Traitements des fonctionnaires	1.116.000	1.116.000 —	1.115.784 —	1.115.784 —	—
757	14.1	10	Indemnités des employés	1.717.000	1.717.000 —	1.889.322 —	1.889.322 —	—
758	14.1	10	Indemnité spéciale du contrôleur- ouvrier pour les Chemins de fer dé- taché à l'Inspection du Travail et Mines	22.000	22.000 —	6.275 —	6.275 —	—
759	14.1	10	Salaires des ouvriers	131.000	131.000 —	125.359 —	125.359 —	—
760	14.1	14	Salaires du personnel occupé du net- toyage et du chauffage	48.000	48.000 —	50.883 —	50.883 —	—
761	14.1	14	Sommes fixes pour frais de bureau	54.000	54.000 —	51.350 —	51.350 —	—
762	14.1	14	Indemnité pour masse d'habillement des contrôleurs, de l'inspecteur adjoint et du chauffeur-mécanicien	48.000	48.000 —	43.400 —	43.400 —	—
763	14.1	14	Assurance spéciale contre les risques d'accidents des agents-contrôleurs .	7.000	7.000 —	5.702 —	5.702 —	—
764	14.1	14	Frais de route et de séjour	320.000	320.000 —	285.179 —	285.179 —	—
765	14.1	14	Conseil supérieur des Mines	12.000	12.000 —	—	—	—
766	14.1	14	Frais de bureau	106.000	106.000 —	100.402 —	100.402 —	—
767	14.1	14	Loyer. — Frais d'entretien	120.000	120.000 —	116.749 —	116.749 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	dotations non payées
768	14.1	14	Entretien de la voiture-automobile.	60.000	60.000	3.024	3.024	—
769			◊					
770	14.1	14	Cadastré du terrain minier de la zone concessible ; rectification de l'abor- nement ; dépenses diverses et im- prévues ; opérations géodésiques .	p ^r mém.	—	—	—	—
771	14.1	14	Propagande anti-accidents, primes pour actes de courage et de dévoue- ment	50.000	50.000	24.924	24.924	—
			B. Office National de Conciliation					
772	14.1	14	Indemnité du secrétaire	10.000	10.000	4.000	4.000	—
773	14.1	14	Jetons de présence, remboursement pour perte de salaire et frais de voyage	10.000	10.100	10.096	10.096	—
774	14.1	14	Frais de bureau	5.000	4.900	774	774	—
			C. Conférence Nationale du Travail					
775	14.1	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement. — Subside à l'Ecole Supérieure du Travail ...	118.000	118.000	100.000	100.000	—
776 à 778			◊					
				3.954.000	3.954.000	3.933.223	3.933.223	—
			Section 56. — Inspection des Institutions sociales					
779	14.3	10	Traitements des fonctionnaires	1.149.000	1.149.000	1.074.169	1.074.169	—
780	14.3	10	Indemnités des employés	178.000	178.000	275.661	275.661	—
781	14.3	14	Salaires du personnel occupé du net- toyage	30.000	30.000	28.249	28.249	—
782	14.3	14	Frais de route et de séjour	50.000	50.000	32.406	32.406	—
783	14.3	14	Frais de bureau	62.000	62.000	54.864	54.864	—
784	14.3	53	Acquisition de machines de bureau.	22.000	22.000	20.400	20.400	—
				1.491.000	1.491.000	1.485.749	1.485.749	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	da ons non payées
			Section 57. — Conseil Supérieur et Conseil Arbitral des Assurances Sociales					
			A. Conseil Supérieur des Assurances sociales					
785	14.3	10	Traitements des fonctionnaires	214.000	214.000 —	211.948 —	211.948 —	—
786	14.3	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage. — Frais de route et de séjour. — Frais de bureau	31.000	20.500 —	19.692 —	19.692 —	—
787	14.3	14	Vacations, indemnités, remboursements pour perte de salaire et honoraires des experts	218.000	228.500 —	228.421 —	228.421 —	—
			B. — Conseil arbitral des Assurances sociales					
788	14.3	10	Traitements des fonctionnaires	807.000	807.000 —	806.744 —	806.744 —	—
789	14.3	10	Indemnités des employés	221.000	221.000 —	243.254 —	243.254 —	—
790	14.3	14	Salaires du concierge et du personnel occupé du nettoyage	100.000	100.000 —	99.975 —	99.975 —	—
791	14.3	14	Loyer	84.000	84.000 —	84.000 —	84.000 —	—
792	14.3	14	Frais de bureau et frais de route et de séjour	90.000	90.000 —	80.384 —	80.384 —	—
792bis	14.3	53	Acquisition d'un appareil à photocopies	10.000	10.000 —	9.500 —	9.500 —	—
793	14.3	14	Indemnités, remboursements pour perte de salaire et honoraires des experts	330.000	330.000 —	403.929 —	403.929 —	—
794			◊					
				2.105 000	2.105.000 —	2.187.847 —	2.187.847 —	—
			Section 58. — Caisse de compensation pour allocations familiales près l'Etablissement d'Assurance contre la Vieillesse et l'Invalidité					
			— <i>Organisme d'intérêt public</i> —					
795	15.0	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	4.013.000	4.013.000 —	4.421.216 —	4.421.216 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	da non payées
796	15.0	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépensés de matériel et autres).....	1.875.000	1.875.000	— 1.855.919	— 1.855.919	—
797	15.0	31	Participation de l'Etat aux frais de prestation (allocations familiales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.300.000	52.300.000	— 59.524.974	— 59.524.974	—
			Détail :					
			A. — <i>Allocations familiales des salariés-ouvriers</i> (Exécution de la loi du 10 août 1959 concernant les allocations familiales des salariés et ayant pour objet la création d'un régime général des allocations familiales . fr. 27.000.000					
			B. — <i>Allocations familiales des non-salariés</i> (Exécution de la loi du 10 août 1959 concernant les allocations familiales des salariés et ayant pour objet la création d'un régime général des allocations familiales) » 25.300.000					
			Total .. fr. 52.300.000					
798	15.0	30	Participation de l'Etat aux frais de prestation (allocations de naissance). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... (Exécution de la loi du 10 août 1959 concernant les allocations familiales des salariés et ayant pour objet la création d'un régime général des allocations familiales)	16.500.000	16.500.000	— 13.621.990	— 13.621.990	—
			Détail :					
			a) Salariés-ouvriers . fr. 11.500 000					
			b) Non-salariés » 5.000.000					
			Total .. fr. 16.500.000					
				74.688.000	74.688.000	— 79.424.099	— 79.424.099	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LE GOUVERNEMENT de la République Française de crédits non payés
			Section 59. — Service des Allocations familiales près la Caisse de pension des employés privés <i>— Organisme d'intérêt public —</i>					
799	15.0	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépendes de personnel)	1.026.000	1.026.000 —	1.024.909 —	1.024.090 —	—
800	15.0	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépendes de matériel et autres)	128.000	128.000 —	117.925 —	117.925 —	—
801	15.0	30	Participation de l'Etat aux frais de prestation (allocations de naissance). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.500.000	7.500.000 —	8.720.863 —	8.720.863 —	—
				8.654.000	8.654.000 —	9.862.797 —	9.862.797 —	—
			Section 60. — Caisses régionales de maladie. — Caisses de maladie régies par la loi du 29 août 1951 <i>— Organismes d'intérêt public —</i> (Crédits non susceptibles de transfert d'une sous-section à l'autre)					
			I. Caisses régionales de maladie					
802	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des caisses régionales de maladie (dépendes de personnel)	8.136.000	8.136.000 —	7.833.262 —	7.833.262 —	—
803	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des caisses régionales de maladie (dépendes de matériel et autres)	2.294.000	2.294.000 —	2.139.905 —	2.139.905 —	—
			II. Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics					
804	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics (dépendes de personnel) ..	835.000	835.000 —	797.468 —	797.468 —	—
805	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics (dépendes de matériel et autres)	558.000	558.000 —	214.624 —	214.624 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liqui- dations non payées
			III. Caisse de maladie des employés privés					
806	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de ma- ladie des employés privés (dépenses de personnel)	709.000	709.000	1.499.631	1.499.631	—
807	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de ma- ladie des employés privés (dépenses de matériel et autres)	831.000	831.000	725.717	725.717	—
			IV. Caisse de maladie des fonction- naires et employés commu- naux					
808	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de ma- ladie des fonctionnaires et employés communaux (dépenses de person- nel)	315.000	315.000	308.828	308.828	—
809	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de Ma- ladie des fonctionnaires et employés communaux (dépenses de matériel et autres)	79.000	79 000	67.707	67.707	—
				13.757.000	13.757.000	13.587.142	13.587.142	—
			Section 61. — Office des Assurances sociales					
			<i>— Organisme d'intérêt public —</i>					
810	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de per- sonnel)	20.347.000	20.347.000	20.332.843	20.332.843	—
811	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de maté- riel et autres)	12.818.000	12.818.000	11.463.155	11.463.155	—
812	14.3	31	Participation de l'Etat aux frais de prestation. — Subsidés, subven- tions, etc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	417.743.000	417.743.000	414.749.236	414.749.236	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Détail :					
			I. Assurance-accidents, section industrielle					
			Rentes payées pour compte d'établissements d'assurances étrangers fr.	130.000				
			Article 90 du Code des Assurances sociales (loi du 17 décembre 1925 — travaux en régie) . . . »	100.000				
			Revalorisation des rentes (lois des 21.7.1927 et 27.7.1938).»	650.000				
			Réévaluation des rentes (Art. 99 et 100 de la loi du 17.12.1925 concernant le C.A.S.) »	12.750.000				
			fr. 13.630.000					
			II. Assurance-accidents, section agricole et forestière					
			Revalorisation des rentes fr.	33.000				
			Réévaluation des rentes »	1.950.000				
			fr. 1.983.000					
			III. Assurance-vieillesse et invalidité					
			Part de l'Etat et des communes dans les rentes fr.	327.000.000				
			Contribution de l'Etat (art. 239 et ss. du Code des Assurances sociales) . . . »	75.000 000				
			Rentes payées a des Luxembourgeois pour compte d'un établissement étranger »	130.000				
			fr. 402.130.000					
			Total . . fr. 417.743.000					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
813	14.3	31	Exécution de l'arrêté grand-ducal du 29 mai 1952 concernant la restitution dans leurs droits d'assurance des travailleurs déplacés affiliés à l'Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité (8 ^e tranche). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000 —	240.798 —	240.798 —	—
814	14.3	31	Intérêts annuels sur le certificat de la Dette publique émis au profit de l'Etablissement d'Assurance contre la vieillesse et l'invalidité. (Loi du 24.4.1954, art. VIII).....	p ^r mém.	—	—	—	—
				451.408 000	451.408.000—	446.786.032—	446.786.032—	—
			Section 62. — Caisse de Pension des Employés Privés <i>— Organisme d'intérêt public —</i>					
815	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépendances de personnel)	1.942.000	1.942.000 —	1.993.629 —	1.993.629 —	—
816	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépendances de matériel et autres).....	599.000	599.000 —	571.201 —	571.201 —	—
817	14.3	(30) 31	Participation de l'Etat dans les frais de prestation. — Part de l'Etat dans les pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	42.400 000	42.400.000 —	41.703.904 —	41.703.904 —	—
				44.941.000	44.941.000 —	44.268.734 —	44.268.734 —	—
			Section 63. — Mutualités : Commission supérieure d'encouragement des sociétés de secours mutuels					
818	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépendances de personnel)	12.000	12.000 —	12.000 —	12.000 —	—
819	14.3	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépendances de matériel et autres).....	17.000	17.000 —	12.258 —	12.258 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
820	14.3	30	Participation de l'Etat aux frais de prestation. Subside alloué à la Commission supérieure d'encouragement des sociétés de secours mutuels chargée de la répartition des subventions aux sociétés de base reconnues par l'Etat. — Frais de participation à l'Association internationale de la mutualité et à la Fédération nationale de la mutualité française. (Sans distinction d'exercice)	492.000	492.000 —	492.000 —	492.000 —	—
				521.000	521.0000	516.258 —	516.258 —	—
			Section 64. — Enseignement primaire et normal					
			A. — Inspectorat. — Commission d'Instruction					
821	13.1	10	Inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement. Traitements ...	1.926.000	1.926.000 —	2.139.589 —	2.139.589 —	—
822	13.1	14	Sommes fixes pour frais de bureau .	87.000	87.000 —	87.000 —	87.000 —	—
823	13.1	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, etc.	360.000	360.000 —	356.580 —	356.580 —	—
824	13.1	10	Primes de brevet et indemnités pour cumuls et pour services extraordinaires	130.000	130.000 —	115.043 —	145.043 —	—
825	13.1	14	Commission d'Instruction. — Jetons de présence	10.000	10.000 —	2.850 —	2.850 —	—
826	13.1	14 (19)	Inspecteurs d'écoles et Commission d'Instruction. — Dépenses de service, achat de livres, subsides pour l'achat de matériel d'enseignement pour les écoles primaires et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire	185.000	184.444 —	178.119 —	178.119 —	—
			B. — Office du film scolaire					
827	13.1	10	Traitements des fonctionnaires	369.000	369.000 —	364.078 —	364.078 —	—
828	13.1	10	Indemnité d'un employé	134.000	134.000 —	250.845 —	250.845 —	—
829	13.1	10 14	Salaires d'un ouvrier et d'une femme de charge	205.000	205.000 —	170.982 —	170.982 —	—
830	13.1	14	Frais de route et de séjour	50.000	50.000 —	41.050 —	41.050 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Lui- dations non payées
831	13.1	10	Indemnités pour cumuls et services extraordinaires	20.000	20.000 —	18.350 —	18.350 —	—
832	13.1	14 53	Matériel et dépenses diverses	600.000	600.556 —	600.556 —	600.556 —	—
			C. — Personnel enseignant des Ecoles primaires					
833	13.1	10 (19)	Traitements du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures. (Sans distinction d'exercice)	161.800.000	161.800.000 —	161.910.836 —	161.910.836 —	—
834	13.1	14	Frais de route et de séjour des mem- bres des diverses commissions d'études	15.000	11.798 —	7.809 —	7.809 —	—
835	13.1	15	Rémunérations du personnel enseig- nant engagé temporairement dans les écoles philanthropiques (préven- toria, garderies, orphelinats). — Indemnités et subsides	650.000	525.779 —	525.779 —	525.779 —	—
836	13.1	19	Transport des enfants venant de loca- lités trop éloignées d'une école. — Subsides. (Sans distinction d'exer- cice)	1.400.000	1.410.731 —	1.410.731 —	1.410.731 —	—
837	13.1	10 (19)	Primes de brevet des instituteurs et institutrices. (Sans distinction d'exercice)	2.300.000	2.300.000 —	1.772.281 —	1.772.281 —	—
838	13.1	19	Subsides dans l'intérêt du remplace- ment du personnel enseignant. (Sans distinction d'exercice)	1.700.000	2.186.719 —	2.186.521 —	2.186.521 —	—
839	13.1	19	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires	1.200.000	936.661 —	932.412 —	932.412 —	—
840	13.1	19	Organisation de l'enseignement du 4 ^e degré. Subsides et dépenses diverses	1.000.000	1.020.569 —	1.020.569 —	1.020.569 —	—
841	13.4	19	Organisation de cours postsecondaires agricoles. — Subsides et dépenses diverses	34.000	4.000 —	—	—	—
842	13.1 (13.6)	14 19	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et frais d'inspection de ces écoles et des cours postsecondaires. — Sub- sides aux communes en faveur de cours spéciaux donnés aux écoles primaires supérieures	151.000	198.633 —	198.633 —	198.633 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			D. — Divers					
843			◊					
844	13.6	30	Subsides aux mouvements de jeunesse.....	500.000	434.500 —	434.500 —	434.500 —	—
845	13.0 (24.4)	30	Subside à l'Oeuvre des Pupilles de la Nation	500.000	500.000 —	500.000 —	500.000 —	—
846	13.1 13.2	14	Education artistique dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire. — Subsidés et dépenses diverses	60.000	60.000 —	59.791 —	59.791 —	—
847	13.6	15	Education extrascolaire. — Subsidés et dépenses diverses	80.000	69.779 —	66.500 —	66.500 —	—
848	13.1	49	Subsidés et dépenses pour l'achat de matériel didactique	195.000	195.000 —	191.971 —	191.971 —	—
849	13.1	14	Voyages d'études, cours de perfectionnement et stages. Subsidés et dépenses diverses.....	350.000	399.506 —	399.506 —	399.506 —	—
			E. — Ecoles Normales. Institut pédagogique					
850	13.2	10	Ecole normale. — Traitements des fonctionnaires	882.000	882.000 —	839.124 —	839.124 —	—
850bis	13.2	10	Institut pédagogique. — Traitements des fonctionnaires	101.000	101.000 —	—	—	—
851	13.2	10	Indemnités des employés	71.000	71.000 —	58.848 —	58.848 —	—
852	13.2	14	Salaires du personnel occupé du chauffage et du nettoyage	50.000	50.000	34.668 —	34.668 —	—
853	13.2	10	Ecoles normales. — Indemnités variables : chargés de cours spéciaux, surveillance des études, remplacement, primes de brevet, etc.	250.000	250.000 —	142.024 —	142.024 —	—
853bis	13.2	10	Institut pédagogique. — Indemnités variables : chargés de cours spéciaux, surveillance des études, remplacements, primes de brevet, etc.	80.000	80.000 —	14.998 —	14.998 —	—
854	13.2	14 (53)	Ecoles normales. — Matériel et dépenses diverses. — Subsidés pour les excursions scolaires.....	190.000	190.000 —	166.856 —	166.856 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Li- quidations non payées
854bis	13.2	53	Réparation de l'orgue de l'école normale d'instituteurs (dernier crédit).	100.000	100.000	100.000	100.000	—
854ter	13.2	14	Institut pédagogique. — Frais de première installation	190.000	170.000	169.977	169.977	—
854-4	13.2	53	Acquisitions extraordinaires	34.000	34.000	15.000	15.000	—
855	13.2	14	Loyers. — Location de l'immeuble pour l'installation de l'École normale d'institutrices et de l'internat du même établissement	360.000	360.000	358.400	358.400	—
856	13.2	30	Bourses d'études aux élèves des écoles normales	13.000	13.000	6.400	6.400	—
857	13.2	30	Subsides aux élèves des écoles normales	175.000	175.000	173.250	173.250	—
858	13.2	14	Stage des élèves des écoles normales. Indemnités et subsides	50.000	50.000	27.560	27.560	—
858bis	13.2	14	Institut pédagogique. — Indemnités aux stagiaires de l'Institut pédagogique et frais de stage aux écoles du pays	400.000	420.000	420.000	420.000	—
			F. — Institut des sourds-muets					
859	13.6	10	Traitements des fonctionnaires	457.000	457.000	397.345	397.345	—
860	13.6	14	Salaires des femmes de charge	30.000	30.000	25.972	25.972	—
861	13.6	14	Frais de route et de séjour	20.000	20.000	13.042	13.042	—
862	13.6	10	Primes de brevet et indemnités diverses	150.000	150.000	81.225	81.225	—
863	13.6	14	Location de plusieurs salles pour l'installation de l'Institut des sourds-muets	56.000	63.400	63.400	63.400	—
864	{13.6 {16.1	30	Entretien des élèves, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides	564.000	426.475	406.282	406.282	—
864bis	13.6	53	Acquisitions extraordinaires	40.000	40.000	33.840	33.840	—
			G. — Etablissement d'aveugles					
865	13.6	10	Traitements et indemnités fixes des fonctionnaires	422.000	422.000	320.997	320.997	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Lim- itations non payées
866	13.6	10 14	Primes de brevet et indemnités variables	90.000	90.000 —	88.044 —	88.044 —	—
867	13.6 16.1	30	Frais d'entretien, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des aveugles	985.000	977.815 —	869.289 —	869.289 —	—
868	13.6 16.1	15 30	H. — Etablissement de Betzdorf Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement de personnes arriérées à l'établissement de Betzdorf	5.510.000	5.528.635 —	5.528.635 —	5.528.635 —	—
				187.281.000	187.281.000 —	186.298.057 —	186.298.057 —	—
Section 65. — Enseignement professionnel								
A. — Institut d'Enseignement Technique (Ecole des Arts et Métiers et Ecole Technique)								
869	13.3	10	Traitements des fonctionnaires	11.765.000	11.765.000 —	11.176.963 —	11.176.963 —	—
870	13.3	10	Indemnités des employés	233.000	233.000 —	338.957 —	338.957 —	—
871	13.3	14	Salaires des hommes et des femmes de charge	201.000	201.000 —	218.213 —	218.213 —	—
872	13.3	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, etc.	25.000	18.719 —	18.719 —	18.719 —	—
873	13.3 13.6	10 14	Indemnités diverses	580.000	686.750 —	686.750 —	686.750 —	—
874	13.3	14	Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections, frais du service intérieur, assurances et dépenses diverses	1.288.000	1.179.563 —	1.179.563 —	1.179.563 —	—
875	13.3	53	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines	700.000	704.240 —	704.240 —	704.240 —	—
876	13.3	30	Bourses pour élèves méritants	300.000	296.950 —	296.950 —	296.950 —	—
877			◊					
878	13.3	30	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves	30.000	31.140 —	31.140 —	31.140 —	—
B. — Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette								
879	13.3	10	Traitements et indemnités fixes des fonctionnaires	7.073.000	7.073.000 —	7.031.494 —	7.031.494 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations payées
880	13.3	10	Indemnités des employés	510.000	510.000 —	470.314 —	470.314 —	—
881	13.3	14	Salaires des hommes et femmes de charge	422.000	422.000 —	331.637 —	331.637 —	—
882	13.3	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, etc.	30.000	44.704 —	44.704 —	44.704 —	—
883	13.3	10	Indemnités diverses	270.000	332.540 —	332.540 —	332.540 —	—
884	13.3	14	Matériel et dépenses diverses	526.000	498.537 —	498.537 —	498.537 —	—
884bis	13.3	53	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines	160.000	163.204 —	163.204 —	163.204 —	—
884ter	13.3	30	Subsides aux élèves pour frais de déplacement. (Crédit non limitatif).	200.000	200.000 —	139.994 —	139.994 —	—
884-4	13.3	14	Loyer de salles de classe	144.000	108.000 —	108.000 —	108.000 —	—
885	13.3	30	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves....	20.000	8.970 —	8.970 —	8.970 —	—
886	13.3	14	Taxes d'eau et service de nettoyage . C. — Centres d'enseignement professionnel de l'État	45.000	60.977 —	60.977 —	60.977 —	—
887	13.3	10	Traitements et indemnités fixes des fonctionnaires	10.098.000	10.098.000 —	9.915.478 —	9.915.478 —	—
888	13.3	10	Indemnités des employés	1.198.000	1.198.000 —	1.084.927 —	1.081.927 —	—
889	13.3	14	Salaires des hommes et femmes de charge	194.000	194.000 —	282.916 —	282.916 —	—
890	13.3	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, etc.	430.000	448.521 —	448.521 —	448.521 —	—
891	13.3	10	Indemnités diverses	340.000	422.260 —	422.260 —	422.260 —	—
892	13.3	14	Matériel de dépenses diverses	446.000	442.838 —	442.838 —	442.838 —	—
892bis	13.3	53	Acquisitions extraordinaires d'appareils et de machines	205.000	199.511 —	199.511 —	199.511 —	—
893	13.3	30	Subsides aux élèves pour frais de déplacement. (Crédit non limitatif).	650.000	650.000 —	672.150 —	672.150 —	—
893bis	13.3	14	Dépenses d'exploitation de la cuisine et du restaurant de l'Ecole Hôtelière de Diekirch (achat de matières alimentaires servant à la confection des menus). (Crédit non limitatif) .	400.000	400.000 —	367.994 —	367.994 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEGBLATION NON payées
894	13.3	14	Loyer des salles et ateliers	70.000	66.900 —	66.900 —	66.900 —	—
895	13.3	30	Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves	30.000	6.734 —	6.734 —	6.734 —	—
			D. — Ecoles des Mines, Cours techniques, Cours professionnels, etc.					
896	13.3 13.6	15	Ecoles des Mines et cours techniques pour adultes	460.000	340.452 —	340.452 —	340.452 —	—
897	13.6	15	Subsides à des organisations professionnelles dans l'intérêt de l'éducation professionnelle extrascolaire de l'artisanat, de l'industrie et du commerce	100.000	112.000 —	112.000 —	112.000 —	—
898	13.6	15	Subsides dans l'intérêt de la formation professionnelle des enfants arrières ou inadaptés	450.000	623.958 —	623.958 —	623.958 —	—
899	13.6	15	Cours pour jeunes filles organisés par l'Etat. — Indemnités fixes	1.848.000	1.848.000 —	2.060.532 —	2.060.532 —	—
900	13.6	15	Subsides à l'Ecole professionnelle et ménagère de Luxembourg-Verlorenkost pour loyer, chauffage, éclairage, etc. des locaux occupés par les cours professionnels pour jeunes filles organisés par l'Etat	375.000	375.000 —	375.000 —	375.000 —	—
901	13.6	15	Subventions aux écoles professionnelles et ménagères et aux cours spéciaux pour jeunes filles	400.000	346.240 —	346.240 —	346.240 —	—
902	13.0	14	Service scolaire de préorientation professionnelle. Indemnités, conférences, publications et frais	80.000	57.408 —	57.408 —	57.408 —	—
903			◊					
904			◊					
905	13.3	30	Subsides au personnel enseignant et aux élèves de l'enseignement professionnel	60.000	15.870 —	15.870 —	15.870 —	—
906	13.3 (22.1) (22.2) (22.3)	(10) 14	Commission Interministérielle de la formation professionnelle, Commissions consultatives de la formation professionnelle de l'artisanat, de					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Li- quidations non payées
			l'industrie et du commerce. — Jetons de présence, indemnités et autres frais	100.000	72.014 —	72.014 —	72.014 —	—
				42.456.000	42.456.000 —	41.752.569 —	41.752.569 —	—
			Section 66. — Enseignement secondaire et supérieur					
			A. — Lycées classique, Lycées de garçons et Lycées de jeunes filles					
907	13.2	10	Traitements des fonctionnaires	67.091.000	67.091.000 —	64.875.700 —	64.875.700 —	—
908	13.2	10	Indemnités des employés	4.762.000	4.762.000 —	5.040.811 —	5.040.811 —	—
909	13.2	14	Salaires des hommes et femmes de charge	865.000	865.000 —	916.523 —	916.523 —	—
910	13.2	14	Frais de route et de séjour; frais de déménagement	70.000	170.000 —	159.082 —	159.082 —	—
911	13.2	{10 }14	Frais de remplacement du personnel malade et indemnités diverses. — (Crédit non limitatif et sans distinc- tion d'exercice)	900.000	900.000 —	1.214.835 —	1.214.835 —	—
912	13.2	{14 {(53)	Matériel, équipement et dépenses di- verses concernant l'enseignement secondaire et supérieur. — Subsidés pour les accidents du personnel et des élèves durant les heures de classe et lors d'excursions scolaires. — Subsidés dans l'intérêt des excu- rsions scientifiques et des matinées théâtrales scolaires	1.800.000	1.800.000 —	1.730.258 —	1.730.258 —	—
912bis	13.2	53	Acquisitions extraordinaires de ma- tériel, d'appareils et de machines ..	1.090.000	1.090.000 —	1.074.973 —	1.074.973 —	—
913	13.2	14	Lycée classique de Diekirch. — Loyer d'un immeuble	26.000	26.000 —	25.200 —	25.200 —	—
914	13.2	14	Service des médecins scolaires aux établissements d'enseignement se- condaire et normal	200.000	206.000 —	205.406 —	205.406 —	—
			B. — Divers					
915	13.2	30	Subsidés dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, de cours de perfectionnement et de stages à l'étranger du personnel enseignant ..	150.000	150.000 —	134.946 —	134.946 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEGGATION de fonds non payées
916	{ 13.2 13.5	30	Sports scolaires. — Associations estudiantines. — Subsidés et frais divers	580.000	580.000 —	560.962 —	560.962 —	—
917	13.0	14	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le Ministère de l'Education Nationale. (Crédit non limitatif)	700.000	700.000 —	991.099 —	991.099 —	—
918	{ 13.2 13.5	{ 30 70	Subsidés pour études secondaires et supérieures	6.000.000	6.040.000 —	6.036.900 —	6.036.900 —	—
			Détail : Bourses pour élèves méritants et peu fortunés des établissements d'enseignement secondaire . fr. 1.500.000 Prêts remboursables et bourses d'études pour études supérieures » 4.500.000 <hr/> Total ... fr. 6.000.000					
919	13.5	30	Frais de location et de réservation de chambres d'étudiants aux Cités Universitaires. — Subsidés pour frais généraux	500.000	354.000 —	285.764 —	285.764 —	—
920	{ 13.0 13.5 13.7	{ 14 16 30	Relations culturelles avec l'étranger. — Bourses d'études, subsidés et frais divers	650.000	650.000 —	226.975 —	226.975 —	—
921	{ 13.0 (13.7)	{ (14) 16	Frais résultant de l'affiliation du Grand-Duché de Luxembourg à l'UNESCO; contribution, indemnités, dépenses diverses	465.000	465.000 —	450.251 —	450.254 —	—
922	{ 01.0 13.1 13.2 13.3 13.5 Divers codes	{ 10 14	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examens et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif)	3.000.000	3.000.000 —	3.429.510 —	3.429.510 —	—
923	13.0	14	Dépenses occasionnées par l'étude de la réorganisation de l'enseignement secondaire, normal et primaire ...	100.000	100.000 —	89.660 —	89.660 —	—
924	13.5	{ 14 15	Université Internationale de Sciences Comparées. — Subsidés, dépenses diverses et frais de contrôle ...	4.000.000	4.000.000 —	4.000.000 —	4.000.000 —	—
				92.949.000	92.949.000 —	91.448.855 —	91.448.855 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Section 67. — Arts et Sciences					
			A. — Musée de l'Etat					
925	13.7	10	Traitements des fonctionnaires.....	348.000	348.000 —	797.825 —	797.825 —	—
926	13.7	10	Indemnités des employés	724.000	724.000 —	836.977 —	836.977 —	—
927	13.7	14	Salaires des hommes et des femmes de charge	490.000	490.000 —	541.182 —	541.182 —	—
928	13.7	14	Frais de route et de séjour	45.000	45.000 —	33.094 —	33.094 —	—
929	13.7	14	Aménagement, frais d'entretien et de conservation des collections et de la bibliothèque du Musée d'histoire naturelle	100.000	100.000 —	87.159 —	87.459 —	—
930	13.7	14	Recherches scientifiques du Musée d'histoire naturelle, Etablissement d'une carte phytosociologique	100.000	100.000 —	79.478 —	79.478 —	—
931	13.7	14	Aménagement et frais d'entretien et de conservation des collections et de la bibliothèque du Musée d'his- toire et du Musée de folklore	350.000	350.000 —	258.472 —	258.472 —	—
932	13.7	{14 30}	Musées régionaux. — Subsidés et dépenses	40.000	40.000 —	10.854 —	10.854 —	—
933	13.7	14	Recherches historiques du Musée d'histoire. Fouilles archéologiques.	300.000	300.000 —	286.407 —	286.407 —	—
934	13.7	14	Frais généraux (fournitures de bu- reau, frais de transport, entretien de l'auto de service et dépenses di- verses)	148.000	148.000 —	128.693 —	128.693 —	—
935	13.7	53	Acquisition de machines de bureau .	9.000	9.000 —	6.170 —	6.170 —	—
936	13.7	14	Frais d'organisation d'expositions temporaires par les différentes sec- tions du Musée et le Service d'édu- cation esthétique	150.000	150.000 —	131.642 —	131.642 —	—
937	13.7	53	Acquisition d'oeuvres d'art et de collections artistiques	550.000	550.000 —	541.347 —	541.347 —	—
938	13.7	53	Acquisition de collections historiques.	250.000	243.000 —	102.680 —	102.680 —	—
939	13.7	53	Acquisition de collections scienti- fiques	50.000	50.000 —	44.543 —	44.543 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			B. — Bibliothèques et Archives					
			<i>a) Bibliothèque Nationale</i>					
940	13.7	10	Traitements des fonctionnaires	526.000	526.000	— 344.075	— 344.075	—
941	13.7	10	Indemnités des employés	686.000	686.000	427.797	— 427.797	—
942	13.7	14	Salaires des ouvriers et femmes de charge	165 000	165.000	— 133.487	— 133.487	—
943	13.7	14 (53)	Frais d'administration et d'alimentation	735.000	860.841	— 860.841	— 860.841	—
943bis	13.7	53	Acquisition de machines de bureau .	10.000	10.000	— 9.980	— 9.980	—
944	13.7	14	Loyer. — Frais de location de l'immeuble sis à Luxembourg, 14a, Boulevard Royal	260.000	260.000	— 260.000	— 260.000	—
			<i>b) Bibliothèque du Gouvernement</i>					
945	01.0	{ 14 53	Acquisitions, alimentation, reliures, matériel, taxes, indemnités et dépenses diverses	220.000	220.000	— 219.998	— 219.998	—
			<i>c) Archives du Gouvernement</i>					
946	01.0	10	Traitements des fonctionnaires	249.000	249.000	— 239.099	— 239.099	—
946bis	01.0	{ 10 14	Indemnités et salaires	430.000	430.000	— 538.456	— 538.456	—
947	01.0	{ 14 53	Acquisitions, matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement et de conservation. Subsidés dans l'intérêt de recherches et d'études à des archives	180.000	183.464	— 183.464	— 183.464	—
947bis	01.0	53	Acquisition de machines de bureau .	10.000	6.720	— 6.720	— 6.720	—
			C. — Centre de documentation, de recherches et d'études					
947ter	13.7	{ 10 14	Centre de documentation, de recherches et d'études. — Indemnités et dépenses diverses	150.000	64.865	— 55.300	— 55.300	—
947-4	13.7	14	Académie des Arts et des Sciences.	p ^r mém.	—	—	—	—
			D. — Divers					
948	13.7	30	Encouragements pour des activités littéraires, artistiques et scientifiques	1.840.000	1.897.000	— 1.896.595	— 1.896.595	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	paiements justifiés	Liqui- dations non payées
948bis	13.7	14	Publications Nationales. — Frais d'édition	500.000	440.000 —	10.515 —	10.515 —	—
949	13.7	30	Rédaction et édition du dictionnaire luxembourgeois	95.000	95.000 —	94.950 —	94.950 —	—
950	13.7	30	Congrès, semaines d'études, conférences et autres manifestations scientifiques et artistiques : frais d'organisation et de participation (subsidés et dépenses diverses) ..	350.000	335.110 —	335.110 —	335.110 —	—
951	13.7	30	Subsidés dans l'intérêt de voyages d'études et de recherches scientifiques	50.000	31.500 —	31.500 —	31.500 —	—
952	13.7	19	Conservatoire de musique de Luxembourg (Subsidé)	80.000	80.000 —	80.000 —	80.000 —	—
953	13.7	19	Subsidé éventuel au Théâtre de la Ville de Luxembourg	250.000	250.000 —	250.000 —	250.000 —	—
954	13.7	30	Théâtre et manifestations de folklore et d'art populaire. — Subsidés et autres dépenses	250.000	245.500 —	245.500 —	245.500 —	—
955	13.7	{ 14 19 40 49 50 52	Entretien ordinaire des monuments et des sites nationaux et du mobilier historique. Subsidés et autres dépenses. Acquisition de terrains dans l'intérêt de la protection de monuments et de sites nationaux	2.400.000	2.330.000 —	2.320.091 —	2.320.091 —	—
956	13.7	14	Commission des Sites et des Monuments nationaux. Commission de surveillance pour les bâtiments religieux (jetons de présence, indemnités, frais de route et de séjour, loyers et dépenses diverses)	60.000	137.000 —	136.062 —	136.062 —	—
957	13.7	{(19) 49	Subsidés dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	500.000	500.000 —	500.000 —	500.000 —	—
958	13.7	{(10) 14	Cinémas. — Jetons de présence, frais de route et de séjour revenant aux membres et au secrétaire de la Commission de surveillance et autres frais y relatifs	85.000	85.000 —	70.914 —	70.914 —	—
958bis	13.7	14 53	Production de films documentaires. Achat de copies. Confection de					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			microfilms, de photos, de reproductions et d'agrandissements. Achat d'un appareil projecteur 35 mm .	250.000	250.000 —	184.911 —	184.911 —	—
				13.985.000	13.985.000 —	13.321.888 —	13.321.888 —	—
			Section 68. — Famille et Population					
959	15.0	{ 10 (14) 30	Dépenses d'organisation et de fonctionnement des services pour la famille et la population. Subsidés aux conseils de famille locaux	400.000	299.425 —	299.425 —	299.425 —	—
960	15.0	30	Aide familiale. — Subsidés aux organisations et aux familles	1.000.000	1.211.413 —	1.182.206 —	1.182.206 —	—
960bis	15.0	{ 30 40	Aide spéciale aux victimes d'un sinistre. (Crédit non limitatif) . . .	400.000	400.000 —	394.804 —	394.804 —	—
961	15.0	{ 14 30	Education familiale.— Stages de formation et de perfectionnement. — Subsidés et frais divers	750.000	730.000 —	726.392 —	726.392 —	—
962	15.0	14	Publications dans l'intérêt de l'éducation des parents	150 000	59.162 —	59.162 —	59.162 —	—
				2.700.000	2.700 000 —	2.661.989 —	2.661.989 —	—
			Section 69. — Etablissements pénitentiaires et Maisons d'éducation					
963	11.3	10	Traitements des fonctionnaires	9.479.000	9.479.000 —	9.397.661 —	9.397.661 —	—
964	11.3	{ 10 14	Indemnités des employés	865.000	865.000 —	738.931 —	738.931 —	—
965	11.3	14	Salaires du personnel auxiliaire et des aides de garde engagés temporairement près les différents établissements	2.448.000	2.448.000 —	2.542.916 —	2.542.916 —	—
966	11.3	14	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	120.000	165.000 —	164.936 —	164.936 —	—
967	11.3	{ 10 14	Indemnités diverses	851 000	851.000 —	825.012 —	825.012 —	—
968	11.3	10	Indemnités compensatoires de logement	570.000	570.000 —	530.062 —	530.062 —	—
969	11.3	14	Frais de bureau des différents établissements, y compris les frais de téléphone	117.000	157.000 —	144.507 —	144.507 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
970	11.3	14	Entretien des détenus et des pupilles, loyers, courant électrique, lumière, force motrice, menues dépenses du ménage, frais généraux, taxes, etc., enseignement et réadaptation sociale des détenus	5.339.000	4.974.000 —	4.952.462 —	4.952.462 —	—
971	11.3	53	Acquisitions nouvelles pour les différents établissements	540.000	540.000 —	526.782 —	526.782 —	—
972	11.3	{ 14 (53)	Dépenses relatives au travail des détenus et des pupilles, acquisition d'outillage, de machines et de matières premières pour le service industriel dans les différents établissements	610.000	610.000 —	609.885 —	609.885 —	—
973	11.3	14	Réparation, aménagement, construction et entretien des bâtiments et du mobilier des différents établissements	175.000	175.000 —	154.111 —	154.111 —	—
974	11.3	14	Service de défense sociale	90.000	90.000 —	85.688 —	85.688 —	—
975	11.3	(10) 14	Protection de l'enfance	470.000	470.000 —	267.581 —	267.581 —	—
976	11.3	14	Frais pharmaceutiques, frais du service médical et de clinique du personnel des différents établissements	480.000	480.000 —	353.173 —	353.173 —	—
977	11.3	14	Frais d'hospitalisation, de clinique, etc. des détenus et des pupilles qui, pour cause de maladie ou d'accident doivent être transportés dans une clinique, la maternité ou un autre établissement d'hospitalisation et qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant. Traitement médical et frais pharmaceutiques des détenus et des pupilles	200.000	480.000 —	479.958 —	479.958 —	—
978	11.3	30	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés. (Crédit non limitatif)	30.000	30.000 —	18.028 —	18.028 —	—
979	11.3	14	Droits d'accise et de distillation dus par la colonie pénitentiaire agricole de Givenich et la Maison d'éducation et d'apprentissage pour garçons de Dreibern et impôt sur le chiffre d'affaires dû sur les produits vendus par les Etablissements					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Li- quidations non payées
980	11.3	14	Pénitentiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.000	56.000 —	60.828 —	60.828 —	—
			Prisons cantonales. — Entretien des locaux et des meubles, frais d'entretien et de nourriture des détenus, commissions cantonales, etc.	17.000	17.000 —	7.418 —	7.418 —	—
981	11.3	30	Subsides et subventions	160.000	160.000 —	159.937 —	159.937 —	—
				22.617.000	22.617.000 —	22.019.876 —	22.019.876 —	—
			Section 70. — Assistance sociale					
982	16.0	30	Subsides pour les oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale. Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique. (Crédit non limitatif)	2.450.000	2.450.000 —	2.465.538 —	2.465.538 —	—
983	16.0	{ (14) 30	Subsides dans l'intérêt du placement d'enfants dans les établissements spéciaux. — Entretien d'enfants indigents à la colonie thermique de Mondorf-les-Bains ou ailleurs. Frais d'études. — Fourniture d'ouvrages de brochures, d'imprimés. Dépenses diverses	500.000	500.000 —	499.666 —	499.666 —	—
984	{ (15.0) 16.0	30	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus ; secours particuliers ; secours urgents et secours de route ; subventions diverses. — Secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédentaires des assurances sociales. — Aide aux familles nombreuses. (Crédit non limitatif)	8.000.000	8.000.000 —	10.659.677 —	10.659.677 —	—
985	16.0	30	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.500.000	8.500.000 —	10.701.096 —	10.701.096 —	—
986	16.0	30	Remboursement de frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	5.399.827	5.399.827	—
987	16.0	30	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étranger. — Subsidés à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.000	400.000	237.497	237.497	—
987bis	16.0	{ 30 (31)	Secours-suppléments de rente à des bénéficiaires de rentes de survivant. — Remboursement à l'Office des Assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.400.000	4.400.000	7.718.553	7.718.553	—
				28.250.000	28.250.000	37.681.854	37.681.854	—
			Section 71. — Hospice du Rham					
988	16.1	10	Traitements des fonctionnaires	1.425.000	1.425.000	1.429.981	1.429.981	—
989	16.1	10	Indemnités du personnel	1.688.000	1.688.000	1.706.099	1.706.099	—
990	16.1	{ 10 (14)	Salaires du personnel ouvrier	1.965.000	1.965.000	2.015.367	2.015.367	—
991	16.1	10	Indemnités compensatoires de logement	80.000	80.000	67.548	67.548	—
992	16.1	{ 10 (14)	Indemnités diverses	410.000	410.000	338.055	338.055	—
993	16.1	{ 14 (53)	Entretien des pensionnaires, mobilier, enterrements, entretien des promenades et des plantations, denrées pour les cours de cuisine scolaire, etc., frais résultant d'études aux écoles professionnelles, de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés ; transports	8.000.000	8.000.000	7.978.906	7.978.906	—
994	16.1	51 52 53	Aménagement et équipement d'une infirmerie à l'Hospice du Rham (dernier crédit). (Sans distinction d'exercice)	2.500.000	2.500.000	2.499.992	2.499.992	—
994bis	16.1	53	Acquisitions nouvelles pour des buanderies de l'Hospice du Rham et de l'annexe de Munsbach	p ^f mém.	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Libérations non payées
995	16.1	14	Matériel d'école, y compris les frais des excursions de la population. — Musée et bibliothèque scolaire. — Frais de bureau.....	195.000	195.000	191.824	191.824	—
				16.263.000	16.263.000	16.227.772	16.227.772	—
			Section 72. — Maisons de retraite					
996	16.1	{(10) 14	Indemnités et salaires	3.366.000	3.366.000	2.922.678	2.922.678	—
			Détail :					
			a) Maison de retraite de Kopstal fr. 271.000					
			b) Maison de retraite de Mertzig » 431.000					
			c) Maison de retraite de Dudelange » 592.000					
			d) Maison de retraite de Wiltz » 449.000					
			e) Maison de retraite de Vianden » 443.000					
			f) Maison de retraite de Rumelange » 599.000					
			g) Maison de retraite de Differdange-Pétange » 581.000					
			Total ..fr. 3.366.000					
996bis	16.1	14	Maisons de retraite. — Frais de surveillance et frais de route	20.000	20.000	—	—	—
997	16.1	14 53	Frais d'aménagement et d'exploitation. — Frais d'entretien de personnes placées. — Dépenses diverses	9.240.000	9.240.000	7.863.748	7.863.748	—
			Détail:					
			a) Maison de retraite de Mertzigfr. 1.280.000					
			b) Maison de retraite de Dudelange » 1.325.000					
			c) Maison de retraite de Kopstal » 815.000					
			d) Maison de retraite de Wiltz » 1.260.000					
			e) Maison de retraite de Rumelange, y compris la section Maternité » 1.570.000					
			f) Maison de retraite de Vianden » 1.265.000					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			g) Maison de retraite de Differdange-Pétangefr. 1.725.000					
			Total ... fr. 9.240.000					
997bis	16.0	53	Acquisition d'une voiture automobile de service	110.000	110.000 —	89.000 —	89.000 —	—
997ter	16.1	30	Subside à l'ESRA dans l'intérêt de l'exploitation de la maison de retraite israélite à Luxembourg ..	100.000	100.000 —	100.000 —	100.000 —	—
				12.836.000	12.836.000 —	10.975.426 —	10.975.426 —	—
			Section 73. — Affaires Economiques, Classes moyennes et Tourisme					
998	22.0	10	Traitements	316.000	316.000 —	259.214 —	259.214 —	—
999	22.0	10	Indemnités des employés	4.872.000	4.872.000 —	4.731.377 —	4.731.377 —	—
1000	22.0	14	Dépenses diverses, abonnements à des périodiques, essences, huiles, réparations et entretien des voitures de service, etc.	240.000	240.000 —	181.660 —	181.660 —	—
1001	(14.2) 22.1	30 32 40 49	Subventions ayant pour objet de maintenir et de stimuler l'activité économique et d'assurer le plein emploi, destinées à des entreprises industrielles en difficultés conjoncturelles en vue de maintenir leur viabilité économique ou en difficultés structurelles en vue de leur reconversion, ainsi qu'à des entreprises industrielles en vue d'en faciliter la rationalisation ou l'extension. Subventions, frais et participation à des frais dans l'intérêt des mêmes buts économiques et en vue de promouvoir les investissements productifs dans le secteur de la petite et moyenne industrie et d'y faciliter la création d'entreprises nouvelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	10.000.000	10.000.000 —	15.346.963 —	15.346.963 —	—
1002	(22.1 22.2 22.3	32	Subventions ayant pour objet d'encourager l'amélioration de l'équipement industriel, artisanale, hôtelier et commercial, destinées à des					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1003	22.1	30	entreprises pour réduire le coût de certains crédits d'investissement utilisés aux fins d'une modernisation rationnelle et productive des installations, outillages et autres moyens professionnels de travail. (Sans distinction d'exercice Subventions, à titre de contribution financière aux travaux de l'Office Luxembourgeois pour l'accroissement de la Productivité ; subsides et frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie : actions et institutions spéciales, documentation générale et particulière, recherches industrielles, conférences et journées d'études, cours temporaires, stages techniques, vulgarisation des connaissances acquises.	1.000.000	1.000.000 —	345.762 —	345.762 —	—
1004	22.1	14	Frais et honoraires pour expertises et études scientifiques, économiques, financières et sociales de caractère général et particulier ayant pour objet la structure du secteur de la petite et moyenne industrie et des entreprises qui en font partie, frais et honoraires dans l'intérêt de l'implantation d'industries et d'entreprises industrielles nouvelles ; frais d'études législatives et juridiques .	800.000	800.000 —	795.000 —	795.000 —	—
1004bis	22.0	14	Indemnités des experts devant étudier le fonctionnement du Ministère des Affaires Economiques, des Classes Moyennes et du Tourisme au point de vue des impératifs de la productivité. (Sans distinction d'exercice)	250.000	250.000 —	209.690 —	209.690 —	—
1005	22.0	14	Propagande, sous toutes ses formes, en faveur de l'expansion économique et touristique (frais et subsides) ; participation à des foires et expositions et organisations de pareilles manifestations ; acquisition du matériel d'exposition ; acquisition et édition de matériel de propagande (dépliants, brochures et ren-	250.000	250.000 —	177.655 —	177.655 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			seignements, films, photos, appareils et matériel pour leur confection); participation à des congrès. (Sans distinction d'exercice) .	4.565.000	4.565.000	4.552.357	4.552.357	—
1006	22.0	14	C.E.E. : Etudes ; législation ; actions d'information et propagande, etc.	250.000	250.000	—	—	—
1007	22.1	32	Subsides destinés à favoriser la prospection des marchés et la vente des produits industriels luxembourgeois au Congo-Belge et dans les pays étrangers. (Sans distinction d'exercice)	1.400.000	1.400.000	1.339.358	1.339.358	—
1007bis	22.1	32	Facilités de crédit à accorder aux exportateurs luxembourgeois ; participation à l'assurance-crédit, du croire	p ^r mém.	—	—	—	—
1008	22.0	14 30	Agents et agences à l'étranger rendant des services à notre expansion économique et touristique (frais et subsides)	1.900.000	1.900.000	1.738.675	1.738.675	—
1008bis	22.0 (22.5)	50	Acquisition d'un local à Paris pour l'installation définitive de notre agence économique et touristique en France	p ^r mém.	—	—	—	—
1009	21.6	32 (40)	Subventions structurelles dans l'intérêt du ravitaillement et de l'équipement de la production. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) Détail : a) Viandes bovines et porcines fr. 72.000.000 b) Lait et beurre » 141.000.000 c) Secteur panification » 120.000.000 d) Divers et imprévus » 2.000.000 <hr/> Total . . fr. 335.000.000	335.000.000	335.000.000	331.600.000	331.600.000	—
1010	34.3	30	Subventions pour les combustibles minéraux solides à l'usage domestique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.000.000	54.000.000	55.324.000	55.324.000	—
1011	22.0	14	Jetons de présence, indemnités et autres frais	277.000	277.000	179.927	179.927	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1012	22.0	16	Cotisations et contributions aux Organisations et Institutions Internationales. (Sans distinction d'exercice)	695.000	695.000	650.147	650.147	—
1013	{ 13.3 22.2 22.3	30	Subsides en faveur des métiers et du commerce de détail	5.300.000	5.300.000	5.273.920	5.273.920	—
1014	22.3	32 (40)	Subventions en faveur de la Coopérative des Patrons-Menuisiers réorganisée	95.000	95.000	95.000	95.000	—
1015	22.3	(14) 40	Primes pour stimuler l'acquisition par les nouveaux ménages de mobilier de fabrication luxembourgeoise et frais relatifs au service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.800.000	6.800.000	8.299.366	8.299.366	—
1016	22.5	14 (50)	Aménagement et signalisation des sentiers touristiques. — Acquisition d'immeubles (terrains) garantissant la continuité des sentiers et la sauvegarde de leurs points de vue ..	350.000	402.938	402.938	402.938	—
1017	22.5	{ 30 40 49	Subsides en faveur des différents organismes luxembourgeois s'intéressant particulièrement au développement du Tourisme (tourisme de la jeunesse, tourisme social, Syndicats d'Initiative), etc..	2.900.000	2.847.062	2.847.062	2.847.062	—
1018	22.5	15	Crédit mis à la disposition de l'Office Luxembourgeois de Tourisme (frais de fonctionnement et de propagande)	3.050.000	3.050.000	3.050.000	3.050.000	—
1018bis	22.5	14	Jetons de présence et autres frais relatifs aux diverses commissions du Tourisme (Conseil National du Tourisme, Statut hôtelier, Camping, Agences de voyages, etc.) ...	20.000	20.000	5.227	5.227	—
1019	22.5	(14) 16	Parts contributives du Ministère du Tourisme aux Organisations et Institutions internationales	174.000	174.000	165.410	165.410	—
				434.504.000	434.504.000	437.570.708	437.570.708	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Impôts non payés
			Section 74. — Caisse de Pension des Artisans					
			<i>— Organisme d'intérêt public —</i>					
1020	14.5	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de personnel)	362.000	362.000 —	291.519 —	291.519 —	—
1021	14.5	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres).....	457.000	457.000 —	299.659 —	299.659 —	—
1022	14.5	31	Part de l'Etat en vertu de l'art. 31 de la loi du 21 mai 1951. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000 —	—	—	—
1023	14.5	31	Intérêts de la Dette publique pour pensions conditionnées	p ^r mém.	—	—	—	—
1023bis	14.5	31	Subside en faveur de la Caisse de Pension des Artisans afin de lui permettre de servir des suppléments de pension à des bénéficiaires de pensions transitoires	400.000	400.000 —	400.000 —	400.000 —	—
				1.719.000	1719.000 —	991.178 —	991.178 —	—
			Section 75. — Assurance-maladie des professions indépendantes					
			<i>— Organisme d'intérêt public</i>					
1024	14.6	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'assurance-maladie des professions indépendantes (dépenses de personnel)	725.000	725.000 —	583.032 —	583.032 —	—
1024bis	14.6	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'assurance-maladie des professions indépendantes (dépenses de matériel et autres) .	442.000	442.000 —	441.824 —	441.824 —	—
1024ter	14.6	31	Remboursement du coût des prestations versées pendant les périodes de service militaire (article 16 de la loi du 29 juillet 1957)	30.000	30.000 —	—	—	—
				1.197.000	1.197.000 =	1.024.856 —	1.024.856 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Section 76. — Caisse de Pension des Commerçants et Industriels <i>— Organisme d'intérêt public —</i>					
1025	14.7	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de Pension des Commerçants et In- dustriels (dépendances de personnel). (Crédit non limitatif et sans dis- tinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
1025bis	14.7	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Caisse de Pension des Commerçants et In- dustriels (dépendances de matériel et autres). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	395.000	395.000 —	215.795 —	215.795 —	—
1025ter	14.7	31	Dotations à la Caisse de Pension des Commerçants et Industriels lui per- mettant de faire face en partie aux charges résultant de la réception de la génération d'entrée	p ^r mém.	—	—	—	—
				395.000	395.000 —	215.795 —	215.795 —	—
			Section 77. — Service d'Etudes et de Documentation Economiques					
1026	01.0	10	Traitements des fonctionnaires	918.000	918.000 —	931.340 —	931.340 —	—
1027	01.0	10	Indemnités des employés	881.000	881.000 —	1.021.246 —	1.021.246 —	—
1028	01.0	14	Salaires du personnel occupé du net- toyage et du chauffage	37.000	37.000 —	36.394 —	36.394 —	—
1029	01.0	14	Frais de route et de séjour	20.000	20.000 —	6.678 —	6.678 —	—
1030	01.0	14	Frais d'impression ; frais de documen- tation ; frais d'acquisition de ma- tériel de bureau et frais d'entretien des machines de bureau ; frais de port, d'affranchissement et de télé- phone	412.000	412.000 —	343.886 —	343.886 —	—
				2.268.000	2.268.000 —	2.339.544 —	2.339.544 —	—
			Section 78. — Office de la Statistique Générale					
1031	01.0	10	Traitements des fonctionnaires	1.781.000	1.781.000 —	1.766.419 —	1.766.419 —	—
1032	01.0	10	Indemnités des employés	514.000	514.000 —	522.601 —	522.601 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEGACTION da ons non payées
1033			◊					
1034	01.0	14	Salaires du personnel chargé du nettoyage et du chauffage	36.000	36.000 —	31.676 —	31.676 —	—
1035	01.0	14	Frais de route et de séjour	100.000	100.000 —	94.040 —	94.040 —	—
1036	01.0	14	Frais de bureau ; frais d'impression ; travaux statistiques courants	456.000	556.000 —	478.513 —	478.513 —	—
1036bis	01.0	53	Acquisition de machines de bureau	15.000	15.000 —	13.915 —	13.915 —	—
1037	01.0	14	Travaux périodiques et travaux extraordinaires	1.830.000	1.830.000 —	945.593 —	945.593 —	—
1038	01.0	14	Recensement économique	670.000	570.000 —	567.066 —	567.066 —	—
1039	01.0	(10) 14	Recensement général de la population sur tout le territoire de l'U.E.B.L.	500.000	500.000 —	222.070 —	222.070 —	—
				5.902.000	5.902.000 —	4.641.893 —	4.641.893 —	—
			Section 79 Office des Dommages de Guerre					
1040	24.0	10	Traitements des fonctionnaires	1.100.000	1.100.000 —	1.250.741 —	1.250.741 —	—
1041	24.0	10	Indemnités des employés	12.625.000	12.625.000 —	11.186.038 —	11.186.038 —	—
1042			◊					
1043	24.0	10	Salaires des chauffeurs	481.000	481.000 —	489.657 —	489.657 —	—
1044	24.0	14	Salaires du personnel occupé du nettoyage, chauffage et salaires du concierge	272.000	272.000 —	228.602 —	228.602 —	—
1045	24.0	14	Frais de route et de séjour	200.000	177.000 —	121.822 —	124.822 —	—
1046	24.0	44	Frais d'expertises et de contrôle d'expertises ; frais d'entretien, de location et de renouvellement d'autos et de bicyclettes. (Sans distinction d'exercice)	800.000	800.000 —	326.472 —	326.472 —	—
1047	24.0	14	Honoraires d'avocats et frais de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 —	77.612 —	77.612 —	—
1048	24.0	14	Frais de bureau, imprimés, journaux, annonces, matériel, médicaments et instruments pour le service médical, mobilier, téléphones, affranchissement par forfait des lettres et					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	L'État n'a pas payées
1049	24.0	14	colis de service, location de la case postale, entretien et nettoyage des locaux de service et dépenses diverses et imprévues	353.000	376.000 —	373.717 —	373.717 —	—
			Frais occasionnés par le fonctionnement des diverses commissions ...	30.000	30.000 —	19.150 —	19.150 —	—
1050	{24.4 {24.6	30	Crédits mis à la disposition de l'Office des Dommages de Guerre pour l'indemnisation a) des dommages de guerre corporels et b) des pertes de revenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	65.000.000	65.000.000 —	108.577.875—	108.577.875—	—
			Détail : a) Rentes corporelles fr. 65.000.000 dont : Exercice 1960... fr. 65.000.000 Arriérés p ^r mém. b) Pertes de revenus. p ^r mém.					
			Total ... fr. 65.000.000					
1050bis	24.4	30	Aide aux mutilés civils de la guerre 1914-1918	150.000	150.000 —	141.030 —	141.030 —	—
1051 à 1053			◊	81.111.000	81.111.000 —	122.792.716—	122.792.716—	—
			Section 80. — Crédits communs dans l'Intérêt du personnel de l'Etat. — Divers					
1054	Divers codes*	10 12	Cotisations à payer (par l'Etat aux diverses Caisses de Maladie pour les fonctionnaires et retraités de l'Etat). (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—	—	—
1055	Divers codes	30	Subsides à la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics à titre de remboursement des prestations faites en cas d'accident professionnel des fonctionnaires et employés y affiliés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000 —	199.609 —	199.609 —	—
1056	Divers codes**	(10) 14	Remboursements à faire par les différents services publics aux services des allocations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300.000	2.300.000 —	2.724.784 —	2.724.784 —	—

*) 00.1, 01.0, 01.1, 01.2, 10.1, 11.1, 11.2, 11.3, 12.1, 12.2, 13.1, 13.2, 13.3, 13.5, 13.6, 13.7, 13.8, 14.1, 14.3, 16.1, 17.0, 18.0, 20.2, 20.3, 20.4, 21.1, 21.2, 21.4, 22.0, 23.0, 24.0, 31.0

**) 01.0, 01.1, 11.1, 11.3, 12.1, 12.2, 13.1, 14.1, 16.1, 17.0, 17.1, 17.2, 17.3, 20.2, 21.1, 21.4, 22.0, 22.2, 24.0

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
1057	Divers codes*	{ 10 12 15 19 33	Mesures législatives en matière de traitements et de pensions des agents du secteur public. — Application de l'article 8 de la loi budgétaire, soit <i>a</i>) paiement d'une indemnité d'attente aux fonctionnaires et pensionnés ainsi qu'aux employés et ouvriers de l'Etat, <i>b</i>) participation de l'Etat dans le paiement d'une indemnité d'attente aux fonctionnaires et employés des établissements publics et d'utilité publique, partiellement ou totalement à charge du budget de l'Etat, <i>c</i>) subvention extraordinaire à la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois pour lui permettre de payer à ses agents une indemnité d'attente et <i>d</i>) participation de l'Etat dans le paiement d'une indemnité d'attente aux bénéficiaires de pensions à charge de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif) .	106.000.000	106.000.000—	206.831.403—	206.831.403—	—
1058	32.0 Divers codes	{ 10 12 19	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat. — Adaptation au coût de la vie et autres mesures législatives nouvelles grevant le budget de l'exercice 1960. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
				108.350.000	108.350.000—	209.755.796—	209.755.796—	—
			Section 81. — Fonds National de Solidarité pour l'Aide aux Vieux et aux Inaptes au Travail. — Suppléments de rentes, etc. <i>— Organisme d'intérêt public —</i> <i>a) Fonds National de Solidarité pour l'Aide aux Vieux et aux Inaptes au Travail</i>					
1059	16.2	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de per-					

*) 00.1, 01.0, 01.1, 01.2, 10.1, 11.1, 11.2, 11.3, 12.1, 12.2, 13.1, 13.2, 13.3, 13.4, 13.5, 13.6, 13.7, 13.8, 14.1, 14.3, 14.4, 14.5, 15.0, 16.1, 17.0, 17.1, 17.2, 17.3, 18.0, 19.1, 19.2, 20.2, 20.3, 20.4, 21.1, 21.2, 21.4, 21.5, 22.0, 22.2, 23.0, 24.0, 24.6, 31.0

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEÇON da on non payées
			sonnel). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.....	500.000	500.000	265.077	265.077	—
1060	16.2	15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (dépenses de matériel et autres). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	100.000	100.000	537.752	537.752	—
1061	16.2	30	Dotation à fournir au Fonds National de Solidarité pour l'Aide aux Vieux et aux Inaptes au Travail conformément à la loi concernant la création de ce Fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.000.000	60.000.000	80.509.996	80.509.996	—
			<i>b) Suppléments de traitements, de rentes, etc.</i>					
1062	16.0 (16.2)	30	Subventions à divers régimes de traitements et de pensions en vue de leur permettre de payer pendant l'année 1960 un supplément au titre d'un Fonds National de Solidarité (tranches indiciaires). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000.000	40.000.000	19.490.004	19.490.004	—
			<i>Note.</i> — Dans la mesure où les suppléments de traitements, de rentes etc., visés à cet article, seront supportés, après le vote de la loi afférente, par le Fonds National de Solidarité, le crédit de 40.000.000 francs sera réduit et incorporé à la Dotation à fournir par l'Etat au Fonds en exécution de la loi.					
				100.600.000	100.600.000	100.802.829	100.802.829	—
			Section 82 Reports d'exercices précédents (Crédits non susceptibles de transferts) ◇					
			Section 83 Restants d'exercices antérieurs Note générale. — Les restants d'exercices inscrits à cette section permettent, quel que soit le libellé:					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			1) de régler les paiements en suspens se rapportant à des exercices antérieurs et 2) d'imputer des ordonnances de paiement provisoires.					
			Gouvernement					
1063	01.0	{ 10 14	Indemnités diverses. — Frais de route et de séjour	140.000	140.000	138.320	138.320	—
1063bis	01.0	{ 14 53	Paiements et régularisations divers. — Frais de location et d'entretien de machines de bureau ; acquisition de matériel de bureau ; frais d'impression ; journaux ; livres et périodiques ; laboratoires photographiques ; divers. — Frais d'acquisition et d'entretien du matériel de nettoyage. — Service Information et Presse. — Fêtes et cérémonies ; réceptions officielles. — Frais d'agrandissement du nouveau central téléphonique de l'administration centrale. — Frais de publication du Mémorial	2.600.000	2.600.000	2.436.204	2.436.204	—
1063ter	{ 01.0 (16.0)	30	Dépenses diverses faites ou ordonnées par le Gouvernement en exil. (Crédit non limitatif)	10.000	10.000	—	—	—
			Ministère des Affaires Etrangères					
1064			◊					
			Ministère de la Justice					
1065			◊					
			Ministère de l'Education Nationale					
1066	13.3	14	Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette. — Frais de route et de séjour	20.000	20.000	19.358	19.358	—
			Ministère de la Force Armée					
1067	12.2	10 (14)	Armée. — Primes de consigne revenant en 1959 aux membres de la Police en-dessous du grade d'officier. — Frais pour la réalisation d'un film sur l'Armée. — Fourniture d'essence à l'Armée. — Divers	870.000	870.000	853.224	853.224	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEÇON dans non payées
			Ministère des Finances					
1068	01.1	14	Cadastre. — Droits d'apprentissage pour cours d'auto-école donnés en 1958, dans l'intérêt du service, à plusieurs membres du personnel du Cadastre	13.000	13.000 —	12.830 —	12.830 —	—
1068bis	01.1	14	Cadastre. — Frais de port et d'affranchissement. Taxes téléphoniques. Frais de route et de séjour. Loyer des bureaux	44.000	44.000 —	42.930 —	42.930 —	—
1068ter	01.1	14	Contributions. — Frais de route et de séjour	51.000	51.000 —	48.506 —	48.506 —	—
1068-4	01.1	14	Id. — Fournitures pour articles et matériel de bureau, affranchissement par forfait ; divers ...	69.000	69.000 —	5.717 —	5.747 —	—
			Ministère des Travaux Publics					
1069	01.2	14	Bâtiments de l'Etat. — Travaux d'aménagement	p ^r mém.	—	—	—	—
1069bis	01.2	53	Bâtiments de l'Etat. — Acquisition de trois coffres-forts	p ^r mém.	—	—	—	—
			Ministère des Transports					
1070			◊					
			Ministère de l'Intérieur					
1071			◊					
			Ministère de la Santé Publique					
1072	17.2	14	Maternité et Ecole d'accouchement. — Frais d'exploitation et dépenses diverses. — Cours de récapitulation pour sages-femmes	4.000	4.000 —	—	—	—
1072bis	16.1	14	Maison de santé d'Ettelbruck. — Entretien des pensionnaires ; éclairage, mobilier, entretien du parc et des plantations, travail thérapeutique des malades, exploitation de la ferme, bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses. — Acquisition de machines de bureau	13.000	13.000 —	12.650 —	12.650 —	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Chapitre IV. — DÉPENSES EXTRA ORDINAIRES					
			Travaux et dépenses extraordinaires à payer notamment moyennant les recettes provenant de l'émission d'emprunts					
			Section 84. — Bâtiments de l'Etat. Propriétés bâties et autres					
			A. — Ministère d'Etat					
1078	00.1	{51 {53	Réemploi du terrain disponible après la démolition de l'immeuble Dumont, rue Sigefroi à Luxembourg et construction d'un nouvel Hôtel pour le Conseil d'Etat y compris l'ameublement. (Dernier crédit). (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	739.775	739.775	—
			B. — Ministère de la Justice					
1078bis	11.3	51	Maison d'éducation à Dreiboin. — Agrandissement du bâtiment principal et construction d'un atelier (4 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	2.600.000	2.600.000	2.597.976	2.597.976	—
1078ter	11.3	{51 {52	Aménagement de la propriété dite «Château de Schrassig». (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	999.936	999.936	—
			C. — Ministère de la Force Armée					
1079	12.2	51	Construction d'un groupe de logements pour gendarmes à Luxembourg-Verlorenkost ; construction d'un 2 ^e groupe en vue d'y loger les bureaux de la gendarmerie ; aménagement des alentours et accès (12 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
			D. — Ministère des Finances					
1080	01.1	51 (53)	Immeuble logeant la Direction du Cadastre à Luxembourg/Bel'Air. Divers raccordements à la canalisation ; aménagement d'un atelier au sous-sol et isolation de la toiture. (6 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	350.000	350.000	326.465	326.465	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1081	01.1	51	Agrandissement et aménagement de l'immeuble sis à Luxembourg, 21, rue du Fort Neyperg, pour les besoins de l'Administration des Contributions	p ^r mém.	—	—	—	—
1082	01.1	51	Construction d'un nouveau bâtiment des P.T.T. et des Douanes à Luxembourg-Gare. Dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) E. — Ministère des Transports	1.000.000	1.000.000	440.000	440.000	—
1083	20.4	51	Construction d'un bâtiment central pour les besoins de l'Administration des C.F.L. (7 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	16.000.000	16.000.000	15.999.921	15.999.921	—
1084	20.4	61	Construction à Esch-sur-Alzette d'une nouvelle gare, d'un passage inférieur, aménagement de la place de la gare avec construction d'un mur de soutènement, construction de marquises, acquisition d'immeubles ameublement, etc. (8 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	12.000.000	12.000.000	11.991.443	11.991.443	—
1085	20.3	51	Aéroport de Luxembourg. — Etudes, bâtiments, hangars, logements de service. (Sans distinction d'exercice)	1.250.000	1.250.000	1.241.014	1.241.014	—
			F. — Ministère de la Santé Publique					
1086	17.2	51 53	Maternité Charlotte. — Agrandissement et transformation. — Exhaussement de trois ailes. Travaux d'aménagement, de peinture, acquisition de mobilier et divers. Nouvel équipement pour l'agrandissement de la buanderie. (Sans distinction d'exercice)	3.600.000	3.600.000	397.485	397.485	—
			G. — Ministère de l'Agriculture					
1087	13.4	(14 51	Construction d'une école ménagère agricole à Mersch. — Acquisition du terrain et frais d'établissement des plans	p ^r mém.	—	—	—	—
1088	13.4	51	Ecole agricole à Ettelbruck. Aménagement des terrains des sports et champs d'essai avec clôtures et chemins (partie postérieure) dans					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1089	21.1	14 50	l'enclos de l'établissement. (Sans distinction d'exercice) Acquisition de terrains et études dans l'intérêt de la construction d'un nouveau laboratoire vétérinaire à Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	550.000 p ^r mém.	550.000 —	142.463 —	142.463 —	— —
			H. — Ministère de la Viticulture					
1090	21.2	51	Station viticole à Remich. — Construction d'un immeuble pour les besoins des services viticoles de l'Etat, ameublement et installations (dernier crédit). (Sans distinction d'exercice)	3.500.000	3.500.000	2.912.199	2.912.199	—
			1. — Ministère de l'Education Nationale					
1091	13.2	51	Construction d'un nouvel Athénée à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000.000	30.000.000	25.039.391	25.039.391	—
1092	13.2	51	Agrandissement du Lycée de garçons à Luxembourg-Limpertsberg (5 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000	2.998.715	2.998.715	—
1093	13.2	49	Agrandissement du Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette (dernier crédit) (Part de l'Etat)	6.500.000	6.500.000	6.500.000	6.500.000	—
1094	13.2	49	Construction du Lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette. — Part de l'Etat (5 ^e et dernier crédit)	3.500.000	3.500.000	3.500.000	3.500.000	—
1095	13.3	51	Construction d'un Internat pour les élèves de l'Institut d'Enseignement Technique	p ^r mém.	—	—	—	—
1096	13.3	51	Agrandissement de l'Institut d'enseignement technique. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
1097	13.3	50 51	Acquisition de terrains et construction d'une nouvelle école professionnelle à Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
1098	13.3	50 51	Agrandissement de l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1099	16.1	51	J. — Ministère de l'Assistance sociale Maisons de retraite, construction de maisons, aménagement et frais divers. Acquisition de terrains et d'immeubles (11 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice).....	7.000.000	7.000.000	6.236.326	6.236.326	—
			K. — Immeubles logeant diverses administrations					
1100	{ 13.1 13.2	50 51	Construction et acquisition d'immeubles (Ecole, Cour de Justice) à louer à la C.E.C.A. (4 ^e tranche). (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	3.995.293	3.995.293	—
1101	01.2	51	Construction à Luxembourg-Verlorenkost d'un building en vue d'y aménager des bureaux pour les besoins d'administrations de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
1102	{ 01.2 20.2 21.1	{ 51 (53)	Aménagement d'un terrain à Luxembourg-Bonnevoie en vue de la centralisation des chantiers des services publics à Luxembourg (Services Agricoles, Ponts et Chaussées et Bâtiments publics.)— Construction et aménagement de hangars. — Part de l'Etat dans les frais de construction des trottoirs. — Acquisition de mobilier. (Sans distinction d'exercice).....	p ^r mém.	—	—	—	—
1103	01.2	50 52	Acquisition, transformation et aménagement d'immeubles rue Large à Luxembourg en vue d'y loger des services publics. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	85.717	85.717	—
1104			◇	97.350.000	97.350.000	86.144.119	86.144.119	—
			Section 85. — Ponts et Chaussées. — Voirie. — Rivières navigables et flottables					
1105	20.2	51	Aménagement des itinéraires à trafic international d'après les directives de la Déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international signée à Genève le 16					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1105bis	20.2	51	septembre 1950, ainsi que les dépenses accessoires, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice).	27.000.000	27.000.000	26.962.809	26.962.809	—
			Aménagement du parking devant la station de contrôle pour véhicules automoteurs sise le long de la route E-42 à Sandweiler. — Revêtement superficiel. (Sans distinction d'exercice)	300.000	60.000	59.081	59.081	—
1106	20.2	51	Redressement, aménagement et mise en état de la voirie de l'Etat comprenant les grandes routes autres que celles prévues à la Déclaration de Genève y compris l'acquisition d'emprises ainsi que les dépenses accessoires, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice)	22.000.000	29.274.000	29.256.327	29.256.327	—
1107	20.2	51	Aménagement du Boulevard de ceinture de la Ville de Luxembourg y compris acquisition de terrains et d'immeubles se trouvant dans le tracé de la nouvelle voie à construire. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	499.987	499.987	—
1107bis	20.2	51	Aménagement d'une nouvelle voie reliant la Ville de Luxembourg et le Bassin Minier au Port fluvial de Mertert. — Acquisition d'emprises. (Sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
1107ter	20.2	51 (62)	Suppression des passages à niveau entre la gare d'Esch-sur-Alzette et la nouvelle gare à marchandises à Belval, aménagement de la voirie et de la voie ferrée y compris frais d'études, emprises et tous travaux accessoires. (Sans distinction d'exercice)	15.000.000	6 226.000	6.225.961	6.225.961	—
1108	20.2	49 51	Redressement, élargissement et mise en état de la voirie de l'Etat, après la suppression des lignes de tramways et de chemins de fer à voie étroite y compris les subsides aux syndicats ou aux administrations communales, acquisition d'emprises, ainsi que les dépenses accessoires, divers et imprévus. (Sans distinction d'exercice).....	6.000.000	6.24.0000	6.240.000	6.240.000	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1109	20.2	51	Elargissement du Viaduc dit «Passe- relle» (3 ^e crédit). (Crédit non limi- tatif et sans distinction d'exer- cice)	10.000.000	10.000.000	18.333.733	18.333.733	—
1109bis	20.2	51	Mise en état du tablier du pont Adolphe et travaux accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinc- tion d'exercice)	2.500.000	2.500.000	25.372	25.372	—
1110	20.2	51	Construction d'un pont sur la Vallée du Pfaffenthal (3 ^e crédit) — Acqui- sition d'emprises. — Frais d'étude et d'expertise	500.000	500.000	328.718	328.718	—
1111	17.3	51	Construction d'une distribution d'eau partant du barrage-réservoir d'Esch-sur-Sûre avec station de traitement des eaux à Eschdorf. (Crédit non limitatif et sans distinc- tion d'exercice)	500.000	500.000	475.291	475.291	—
1112	20.5	51	Travaux internationaux à intérêt commun. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—	—	—
1112bis	20.2 23.0	62	Aménagement hydro-électrique de l'Our. Participation de l'Etat dans la reconstruction de diverses routes entrant dans le cadre de l'aména- gement hydro-électrique sur l'Our, acquisition d'emprises, etc. (1 ^{er} crédit). (Sans distinction d'exer- cice)	3.000.000	4.500.000	4.406.716	4.496.716	—
				87.300.000	87.300.000	92.903.995	92.903.995	—
			Section 86. — Travaux communaux et divers					
1113	17.3	49	Participation de l'Etat aux travaux de parachèvement des distributions d'eau du pays (10 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	5.500.000	5.500.000	5.467.359	5.467.359	—
1114	17.3	49	Subsides extraordinaires à allouer aux communes dans l'intérêt de la construction de conduites d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinc- tion d'exercice)	4.000.000	4.000.000	1.156.496	1.156.496	—
1115	{13.1 {13.7	49	Participation de l'Etat aux dépenses relatives aux travaux d'urbanisa-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
1116	13.8 17.3 18.0 32.2		tion et d'équipement de la Ville d'Esch-sur-Alzette	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	—
			◊	19.500.000	19.500.000	16.623.855	16.623.855	—
Section 87. — Arts et Sciences								
1117	13.7	49	Participation de l'Etat au financement de la construction d'un nouveau théâtre municipal à Luxembourg-Ville et d'un théâtre municipal à Esch-sur-Alzette (2 ^e tranche).	8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	—
				8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	—
Section 88. — P.T.T. — Automatisation intégrale du réseau téléphonique du Pays. — Divers								
1118	01.1	51	Automatisation intégrale du réseau téléphonique du Pays (12 ^e tranche). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000.000	30.000.000	49.955.007	49.955.007	—
				30.000.000	30.000.000	49.955.007	49.955.007	—
Section 89. — Barrages de la Haute-Sûre et de la Basse-Sûre Electricité et Gaz								
A. — Construction et aménagement des Barrages de la Haute-Sûre et de la Basse-Sûre								
1119	23.0	51	Aménagement hydro-électrique de la Haute-Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre (4 ^e tranche)	51.000.000	51.000.000	51.000.000	51.000.000	—
1120	23.0	51	Construction d'une centrale hydro-électrique avec dépendances et lignes de transmission sur la Basse-Sûre près de Rosport (4 ^e tranche)	70.000.000	70.000.000	70.000.000	70.000.000	—
B. — Electricité et Gaz								
1121	23.0	62	Participation de l'Etat à la construction d'un réseau de transport du gaz	p ^r mém.	—	—	—	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidation des crédits non payés
1122	23.0	51	Construction d'une ligne électrique de liaison à haute tension Trèves-Heisdorf et du poste de transformation à Heisdorf	p ^r mém.	—	—	—	—
1123	23.0	51	Construction d'un réseau d'interconnexion de 65.000 V.	p ^r mém.	—	—	—	—
1124			◊					
				121.000.000	121.000.000	121.000.000	121.000.000	—
			Section 90. — Aviation Aéroport de Luxembourg					
			A. — Travaux d'aménagement, etc.					
1125	20.3	{ 51 (50) 52	Aéroport de Luxembourg. — Etudes, emprises, aménagements. (Sans distinction d'exercice).....	12.450.000	12.450.000	11.457.996	11.457.996	—
1125bis	20.3	51	Aéroport de Luxembourg. — Travaux d'aménagement extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	—	—	—
			B. — Equipement et divers					
1126	20.3	{ 51 (53)	Aéroport de Luxembourg. — Installations de sécurité et de contrôle, équipements, matériel. (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	1.368.015	1.368.015	—
1126bis	20.3	{ 40 (62)	Augmentation du capital de la Société luxembourgeoise de navigation aérienne (Luxembourg Airlines). — Subside	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	—
				23.450.000	23.450.000	15.826.011	15.826.011	—
			Section 91. — Services agricoles et Police sanitaire du bétail					
1127	17.3	49	Epuration des eaux de l'Alzette, de la Sûre et de leurs affluents. — Construction, agrandissement et perfectionnement des dispositifs d'épuration à effectuer par les communes ou groupes de communes ci-après : Esch, Schifflange, Dudelange, Bettembourg, Luxembourg, Ettelbruck, Diekirch, Wiltz, etc. — Subventions. Etudes, honoraires, indemnités. — Acquisition d'instru-					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
1127bis	21.1	(50) 51	ments et de matériel de laboratoire. — Propagande et éducation de la population dans l'intérêt de la conservation et de la préservation des eaux naturelles. — Frais divers. (7 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	20.000.000	20.000.000	20.000.000	20.000.000	—
			Police sanitaire du bétail. — Construction et aménagement d'un clos d'équarrissage, frais d'études et divers (3 ^e crédit)	2.000.000	2.000.000	4.200	4.200	—
				22.000.000	22.000.000	20.004.200	20.004.200	—
1128	17.2	49 51	Section 92. — Santé Publique Travaux sanitaires. — Cliniques					
			Travaux sanitaires. — Contribution de l'Etat à la construction d'une clinique pour enfants et subsides dans l'intérêt de la construction de cliniques, d'hospices et d'une clinique de gérontologie. (Sans distinction d'exercice)	17.500.000	17.500.000	17.500.000	17.500.000	—
			Détail : Clinique pour enfants fr. 4.500.000 Cliniques » 11.000.000 Hospices et clinique de gérontologie ... » 2.000.000 Total .. fr. 17.500.000					
1129	17.2	51 (53)	Clinique gérontologique d'Echternach — Travaux d'aménagement, d'installation et de mise en état (6 ^e et dernier crédit). (Sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000	2.995.831	2.995.831	—
1130	17.2	51	Construction à Wiltz d'un sanatorium pour femmes. — Construction d'un bâtiment pour les services techniques de la Santé Publique.	p ^r mém.	—	—	—	—
				20.500.000	10.500.000	20.495.831	20.495.831	—
			Section 93. — Constructions, réparations et travaux se rapportant à des biens du domaine public et autres détruits ou endommagés par faits de guerre					
			A. Ponts et Chaussées B. Bâtiments Publics C. Arts et Sciences					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits non payés
			A. — Ponts et Chaussées					
1131	20.2 24.1	{ 51 54	Réparation des dégâts causés par faits de guerre aux ouvrages d'art de la voirie en général, ainsi que les dépenses accessoires, divers et imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20.000.000	20.000.000	15.082.827	15.082.827	—
			Détail :					
		54 a)	Réparation des dommages de guerre fr. 16.000.000					
		51 b)	Nouveaux investissements . » 4.000.000					
			Total .. fr. 20.000.000					
1132	{ 20.2 24.5	49	Réparation des dégâts causés par faits de guerre à la voirie vicinale, ainsi que les dépenses accessoires, divers et imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	1.500.000	1.500.000	736.975	736.975	—
			Détail :					
		49 a)	Réparation des dommages de guerre fr. 1.300.000					
		49 b)	Investissements nouveaux » 200.000					
			Total ... fr. 1.500.000					
			B. — Bâtiments publics					
1133	24.1	54	Abbaye d'Echternach. — Continuation des travaux de reconstitution, couverture, zinguerie, plafonnage, carrelage, installations électriques et sanitaires, peintures, mobilier, etc., mise en état de la cour de récréation (dernier crédit). (Sans distinction d'exercice)	400.000	400.000	398.674	398.674	—
1134	24.1	54	Reconstruction de la rotonde de l'ancienne Abbaye d'Echternach hébergeant la section d'enseignement moyen de l'école primaire supérieure pour jeunes filles et le 4 ^e degré des écoles primaires ainsi qu'un logement de service. — Mise en état de la Cour d'honneur. (4 ^e crédit). (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000	988.480	988.480	—

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Crédits payés
1135	24.1	54	Reconstruction et aménagement du bloc dit « Gendarmerie » faisant annexe de l'ancienne abbaye d'Echternach et hébergeant les bureaux et logements de service pour gendarmes ainsi que les locaux pour la nouvelle centrale de chauffage desservant l'ensemble de l'abbaye avec ses annexes, acquisition de mobilier et divers. (Sans distinction d'exercice)	600.000	600.000 —	599.214 —	599.214 —	—
			C. — Arts et Sciences					
1136	24.1 24.2 24.5	40 49 54	Restauration et reconstruction de monuments historiques endommagés ou détruits par la guerre. — Subsidés et autres dépenses. (Sans distinction d'exercice)	1.750.000	1.750.000 —	1.467.182 —	1.467.182 —	—
				25.250.000	25.250.000 —	19.273.352 —	19.273.352 —	—
			Section 94. — Office des Dommages de Guerre					
1137	24.3 24.5	40 49	Crédits mis à la disposition de l'Office des Dommages de Guerre (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre mobiliers des particuliers, des entreprises et des communes). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ... Détail : 40 a) Indemnisation des particuliers et des entreprises fr. 29.000.000 49 b) Indemnisation des communes . . . » 1.000.000 Total .. fr. 30.000.000	30.000.000	30.000.000 —	52.980.739 —	52.944.306 —	36.433 —
1138	24.2 24.5	40 49	Crédit destiné à couvrir les dépenses directes de la Reconstruction (notamment pour l'indemnisation des dommages de guerre immobiliers). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000.000	15.000.000 —	25.999.077 —	25.944.661 —	54.416 —
			Détail : 40 a) Reconstruction des immeubles des particuliers					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	da on s non payées
			et des entreprises (liquidation des soldes des contrats-forfaits et des réceptions définitives fr. 14.000.000					
			49 b) Dépenses de reconstruction du patrimoine des communes p ^r mém.					
			40 c) Indemnités revenant aux architectes occupés dans les différents secteurs de la Reconstruction et indemnités à allouer aux experts » 1.000.000					
			40 d) Démolition d'abris construits par l'occupant, p ^r mém.					
			40 e) Frais de location pour terrains occupés par les baraquements mis à la disposition des sinistrés dans les régions dévastées p ^r mém.					
			Total .. fr. 15.000.000					
1139	24.2 24.5	40 49	Reconstruction et réparation des édifices religieux (églises et presbytères), réparations, fournitures et pose de vitraux d'art. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 —	80.181 —	80.181 —	—
				45.100.000	45.100.000 —	79.059.997 —	78.969.148 —	90.849 —
			Section 95. — Chemins de fer					
1140	20.4 24.6	61	Arriérés d'entretien et Dommages de Guerre des C.F.L. Avances à la S.N. des C.F.L. a) pour l'exécution des travaux nécessaires par suite de l'arriéré d'entretien des chemins de fer luxembourgeois et b) pour					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEGGION d'ions non payées
			les réparations des dommages de guerre subis par les C.F.L. (Sans distinction d'exercice)..... Détail : a) Arriérés d'entre-tien fr. 9.600.000 b) Dommages de Guerre » 400.000 Total .. fr. 10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	—
1141	20.4	70	Versement à la S.N. des C.F.L. d'une troisième tranche de 50.000.000 fr. pour le financement des travaux complémentaires de 1 ^{er} établissement conformément à la convention de prêt conclue entre l'Etat et la S.N. des C.F.L. le 9 août 1957	50.000.000	50.000.000	50.000.000	50.000.000	—
1142	20.4	61	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des sommes avancées pour le paiement des droits d'entrée, frais de douane et taxe d'importation relatifs aux vingt locomotives électriques à fournir par le Gouvernement français conformément au protocole franco - luxembourgeois du 27 octobre 1956 relatif au règlement de certaines questions liées à la convention franco-germano-luxembourgeoise concernant la canalisation de la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	20.000.000	20.000.000	19.552.635	19.552.635	—
				80.000.000	80.000.000	79.552.635	79.552.635	—
			Section 96. — Affectation des prêts et des dons du Plan Marshall					
1143	34.1	74	Exécution d'un programme agricole triennal approuvé par la « Mutual Security Administration » de Washington en vue d'accroître la productivité de l'agriculture luxembourgeoise. (Crédit non limitatif).	100.000	100.000	—	—	—
1144	22.1	30	Contribution financière au Centre National pour l'Accroissement de la Productivité	100.000	100.000	—	—	—
1144bis	(22.1) 34.1	30 74	Réemploi des sommes remboursées sur les prêts accordés au titre du					

Articles	Code fonct.	Code écon.	L I B E L L É	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEÇON 10 da on s non payées
			Plan Marshall. (Crédit non limitatif)	2.000.000	2.000.000 —	1.409.178 —	1.409.178 —	—
				2.200.000	2.200.000 —	1.409.178 —	1.409.178 —	—
			Section 97. — Force Armée					
1145	12.1	14 (53)	Armée. — Equipement de réserve. (Sans distinction d'exercice)	14.000.000	14.000.000 —	6.154.646 —	6.154.646 —	—
1146	12.1	50 51	Casernes et autres bâtiments et installations militaires. Champs de tir et d'entraînement. Acquisition et aménagement de terrains pour des besoins militaires. Raccordements téléphoniques. Frais résultant de l'utilisation de bâtiments et de terrains ; dépenses diverses et imprévues. (Sans distinction d'exercice) .	37.000.000	37.000.000 —	11.489.257 —	11.489.247 —	10 —
1147	12.0 (12.1)	43 54	Participation du Grand-Duché au financement de travaux à intérêt commun exécutés par les pays de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.000.000	17.000.000 —	22.137.256 —	22.137.256 —	—
				68.000.000	68.000.000 —	39.784.459 —	39.784.449 —	10 —
			Section 98. — Canalisation de la Moselle					
1148	20.1	63	Participation de l'Etat à la Société Internationale de la Moselle. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—	—	—
1149	20.1	(10) 51	Etudes et construction d'un port fluvial à Mertert y compris toutes dépenses et travaux qui s'y rapportent. — Acquisition d'emprises. Indemnités revenant au personnel du Ministère des Travaux Publics et de l'Administration des Ponts et Chaussées pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du Service de Navigation de la Moselle. (Sans distinction d'exercice).....	3.000.000	3.000.000 —	1.116.190 —	1.116.190 —	—
				3.000.000	3.000.000 —	1.116.190 —	1.116.190 —	—
			Section 99. - Barrage de l'Our					
1150	23.0	62	Participation de l'Etat dans la Société Électrique de l'Our. (Crédit non					

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	LEGGION d'ions non payées
			limitatif et sans distinction d'exercice)	59.000.000	59.000.000 —	58.499.200 —	58.499.200 —	—
				59.000.000	59.000.000 —	58.499.200 —	58.499.200 —	—
			Section 100. — Marché Commun					
1151	10.2	63	Contributions du Grand-Duché au Marché Commun. — Souscription au Capital de la Banque d'Investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000 —	5.003.439 —	5.003.439 —	—
				5.000.000	5.000.000 —	5.003.439 —	5.003.439 —	—
			Section 101. — Fonds d'investissements publics administratifs scolaires et sanitaires					
1152	01.2 Divers codes	14 51	Urbanisation du Plateau du St. Esprit. — Frais d'études, frais de démolition, préparation du chantier, dépenses diverses, etc. (Sans distinction d'exercice)	10.000.000	10.000.000 —	9.995.254 —	9.995.254 —	—
1153	01.2 Divers codes	51 74	Alimentation d'un fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires	p ^r mém.	—	—	—	—
				10.000.000	10.000.000 —	9.995.254 —	9.995.254 —	—
			Section 102. — Fonds Monétaire International. — Augmentation de la Souscription du Grand-Duché					
1154	10.2	63	Fonds Monétaire International. — Augmentation de la Souscription du Grand-Duché : a) en Bons du Trésor fr. 94.000.000 b) par versements d'or (Crédits non limitatifs	100.500.000	100.500.000 —	50.000.000 —	50.000.000 —	—
1155	10.2	14	Frais d'administration et dépenses diverses dans l'intérêt de l'augmentation de la souscription du Grand-Duché (Crédit non limitatif)	20.000	20.000 —	786 —	786 —	—
				100.520.000	100.520.000 —	50.000.786 —	50.000.786 —	—
			Total des dépenses du Chapitre IV	827.170.000	827.170.000 —	774.644.208 —	774.553.349 —	90.859 —

Articles	Code fonct.	Code écon.	LIBELLÉ	Crédits pour 1960	Crédits après transferts	Liquidations	Paiements justifiés	Liquidations non payées
			Résumé :					
			Total du Chapitre III	4.633.652.000	4.633.652.000	4.954.960.992,43	4.954.946.116,43	14.876 —
			Total du Chapitre IV	827.170.000	827.170.000	774.644.208,—	774.553.349,—	90.859 —
			Total général du Budget des Dépenses	5.460.822.000	5.460.822.000	5.729.605.200,43	5.729.499.465,43	105.735—
			BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE					
			Chapitre V. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE					
			(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)					
			<i>a) U.E.B.L.</i>					
1	—	—	Recettes et dépenses concernant l'Union Economique	685.000.000	685.000.000	253.670.580 —	253.670.580 —	—
2	—	—	Recettes et dépenses concernant la Convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 12 septembre 1950	26.000.000	26.000.000	26.497.486 73	26.497.486 73	—
3	—	—	Exécution des articles 2 et 3 de la Convention du 23 mai 1935, insti- tuant entre le Grand-Duché et la Belgique un régime commun en matière de réglementation des im- portations et des exportations ..	20.000.000	20.000.000	30.642.255 —	30.642.255 —	—
			<i>b) P.T.T.</i>					
4	—	—	Postes. — Recettes brutes y compris les remboursements aux Offices étrangers	114.000.000	114.000.000	112.833.976 16	112.833.976 16	—
5	—	—	Télégraphes. — Recettes brutes y compris les remboursements aux Offices étrangers	14.700.000	14.700.000	15.811.024 80	15.811.024 80	—
6	—	—	Téléphones. — Recettes brutes y com- pris les remboursements aux Offices étrangers	143.500.000	143.500.000	152.502.215 34	152.502.215 34	—
			<i>c) Communes</i>					
7	—	—	Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux	275.000.000	275.000.000	534.755.042 27	534.755.042 27	—
				1.278.200.000	1.278.200.000	1.126.712.580,30	1.126.712.580,30	—

COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LES FONDATIONS

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES FONDS	EXCÉDENTS de l'exercice 1959	
		Recettes	Dépenses
1.	Fonds de dépenses communales	6.235.975 13	—
2.	Dettes publiques — Titres et coupons prescrits ou non touchés ..	34.444.845 87	—
3.	Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	839.554 76	—
4.	Consignations et dépôts	17.525.155 32	—
5.	Masse des détenus	—	—
6.	Postes — Fonds pour mandats	655.890.035 50	—
7.	Postes — Fonds de subvention	—	—
8.	Postes — Droits de douane avancés	—	—
9.	Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau inter- communale dans les Ardennes	3.210.186 68	—
10.	Droits de douane sur matériel — réparations	535.387 41	—
11.	Fonds spécial de la chasse	427.791 90	—
12.	Fonds spécial de la pêche	513.878 54	—
13.	Fonds de crise	632.038.539 —	—
14.	Fonds spécial des Prêts consentis au titre du Plan Marshall ...	14.487.013 —	—
15.	Fonds spécial des Dons consentis au titre du Plan Marshall ...	11.620.041 34	—
16.	Fonds spécial pour l'épuration des eaux de l'Alzette, de la Sûre et de leurs affluents	23.591.167 —	—
17.	Fonds spécial viticole	9.071.060 —	—
18.	Fonds spécial de repeuplement des chasses	125.643 —	—
19.	Fonds d'invest. publics, admin., scolaires et sanitaires	—	—
	Totaux	1.410.556.274 45	—
	Excédents	4.440.556.274 45	

Luxembourg, le 13 novembre 1961

B A L A N C E

A. — RECETTES ET DEPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

I. Recettes effectives du Budget de l'exercice 1960.....	fr.	6.202.069.574 49
II. Dépenses effectives du Budget de l'exercice 1960	fr.	5.729.499.465 43
III. Excédent de recettes du budget de l'exercice 1960	fr.	472.570.109 06
IV. Excédent de dépenses à la fin de l'exercice 1959	fr.	220.654.794 42
V. Excédent de recettes à la clôture de l'exercice 1960	fr.	251.915.314 64

SPÉCIAUX, DÉPOSÉS DANS LA CAISSE DE L'ÉTAT PENDANT L'EXERCICE 1960

OPÉRATIONS faites pendant l'exercice 1960		TOTAUX à la fin de l'exercice 1960		EXCÉDENTS de l'exercice 1960	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
22.843.476 —	24.659.481 13	29.079.451 13	24.659.481 13	4.419.970 —	—
210.454.753 13	223.035.380 —	244.899.599 —	223.035.380 —	21.864.219 —	—
0 24	—	839.555 —	—	839.555 —	—
8.829.581 43	5.224.262.75	26.354.736 75	5.224.262.75	21.130.474 —	—
1.599.083 85	1.599.083 85	1.599.083 85	1.599.083 85	—	—
32.373.840.841 12	32.327.820.316 62	33.029.730.876 62	32.327.820.316 62	701.910.560 —	—
4.707.727.000 —	4.707.727.000 —	4.707.727.000 —	4.707.727.000 —	—	—
21.249 —	21.257 —	21.249 —	21.257 —	—	8 —
708.668 32	673.059 —	3.918.855 —	673.059 —	3.245.796 —	—
0 59	—	535.388 —	—	535.388 —	—
839.400 10	826.600 —	1.267.192 —	826.600 —	440.592 —	—
240.123 46	183.875 —	754.002 —	183.875 —	570.127 —	—
26.924.291 —	—	658.962.830 —	—	658.962.830 —	—
121.000.000 —	123.477.617 —	135.487.013 —	128.477.617 —	12.009.396 —	—
1.409.178 66	1.244.781 —	13.029.220 —	1.244.781 —	11.784.439 —	—
35.000.000 —	32.731.585 —	58.591.167 —	32.731.585 —	25.859.582 —	—
7.000.000 —	—	16.071.060 —	—	16.071.060 —	—
416.400 —	—	542.043 —	—	542.043 —	—
9.800.000 —	—	9.800.000 —	—	9.800.000 —	—
37.528.654.046 90	37.449.224.298 35	38.939.210.321 35	37.449.224.298 35	1.489.986.031 —	8 —
79.429.748 55		1.498.986.023 —		1.489.986.023 —	

Le Ministre des Finances,
P. Werner

B. — RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE

I. Recettes pour ordre	fr. 1.126.712.580 30
II. Dépenses pour ordre	fr. 1.126.712.580 30
III. Partant Balance	—

Luxembourg, le 13 novembre 1961

Le Ministre des Finances,
Pierre Werner

